Rapport ministériel sur le rendement

Agriculture et Agroalimentaire Canada

2013-2014

L'honorable Gerry Ritz, C.P., député,
Le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire

Rapports ministériels sur le rendement pour 2013-2014

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, (2014)

Version électronique disponible à l'adresse
www.agr.gc.ca

Numéro de catalogue du gouvernement du Canada : A1-23/2014F-PDF
Numéro international normalisé du livre : 1494-2089
Numéro d'Agriculture et Agroalimentaire Canada : 12220F

Table des matières

Avant-propos i

Message du ministre 1

Section I : Vue d'ensemble des dépenses de l'organisation 3

Profil de l'organisation 3

Contexte organisationnel 4

Dépenses réelles 17

Harmonisation des dépenses avec le cadre pangouvernemental 20

Tendances relatives aux dépenses du ministère 21

Budget des dépenses par crédit voté 22

Section II : Analyse des programmes par résultat stratégique 23

Résultat stratégique 1 : Un secteur de l'agriculture, de l'agroalimentaire et des produits agro-industriels respectueux de l'environnement 23

Programme 1.1 : Connaissances, technologies, information et évaluation sur le plan environnemental 23

Sous-programme 1.1.1 : Sciences agroenvironnementales 25

Sous-programme 1.1.2 : Applications agroenvironnementales et unité de mesure 26

Programme 1.2 : Mesures à la ferme 27

Sous-programme 1.2.1 : Transfert de l'information technique 29

Sous-sous-programme 1.2.1.1 : Pâturages communautaires 30

Sous-sous-programme 1.2.1.2 : Infrastructure hydraulique 32

Sous-sous-programme 1.2.1.3 : Programme de lutte contre les gaz à effet de serre en agriculture 33

Sous-programme 1.2.2 : Agri-flexibilité – intervention environnementale 34

Sous-programme 1.2.3 : Programmes de mise en œuvre et d'évaluation des risques pour l'environnement à frais partagés 36

Résultat stratégique 2 : Un secteur de l'agriculture, de l'agroalimentaire et des produits agro-industriels compétitif et axé sur le marché qui gère les risques de manière proactive 37

Programme 2.1 : Gestion des risques de l'entreprise 38

Sous-programme 2.1.1 : Agri-stabilité 40

Sous-programme 2.1.2 : Agri-investissement 42

Sous-programme 2.1.3 : Agri-relance 43

Sous-programme 2.1.4 : Agri-protection 46

Sous-programme 2.1.5 : *Loi canadienne sur les prêts agricoles* 48

Sous-programme 2.1.6 : *Loi sur les programmes de commercialisation agricole* .. 49

Sous-programme 2.1.7 : Réserve pour pertes sur prêts dans l'industrie du porc .. 51

Sous-programme 2.1.8 : Transition pour les exploitations porcines 53

Sous-programme 2.1.9 : Agri-risques 54

Programme 2.2 : Systèmes de gestion des risques liés à la salubrité et à la biosécurité des aliments 56

Sous-programme 2.2.1 : Systèmes d'assurance 57

Sous-programme 2.2.2 : Science soutenant un secteur compétitif 59

Sous-programme 2.2.3 : Agri-flexibilité – protection de l'approvisionnement alimentaire 61

Sous-programme 2.2.4 : Agri-flexibilité – traçabilité des encans de bétail 63

Sous-programme 2.2.5 : Programmes d'assurance à frais partagés 65

Programme 2.3 : Développement du commerce et des marchés 66

Sous-programme 2.3.1 : Négociations commerciales et accès aux marchés 68

Sous-programme 2.3.2 : Progression du marché 70

Sous-sous-programme 2.3.2.1 : Développement des marchés 72

Sous-sous-programme 2.3.2.2 : Information sur les marchés et renforcement des capacités d'exporter 74

Sous-sous-programme 2.3.2.3 : Image de marque Canada 75

Sous-programme 2.3.3 : Compétitivité du secteur 76

Sous-sous-programme 2.3.3.1 : Développement et analyse du secteur 78

Sous-sous-programme 2.3.3.2 : La commercialisation du porc à l'échelle internationale 79

Sous-sous-programme 2.3.3.3 : Avenir de la Canadian Cattlemen's Association .. 80

Sous-sous-programme 2.3.3.4 : Tables rondes sur la chaîne de valeur 81

Sous-sous-programme 2.3.3.5 : Le programme relatif aux coûts de transition de la Commission canadienne du blé 83

Sous-programme 2.3.4 : Agri-flexibilité – demande accrue du marché 84

Sous-programme 2.3.5 : Agri-flexibilité – promotion de l'image de marque Canada 86

Sous-programme 2.3.6 : Programmes de développement du commerce et des marchés à frais partagés 88

Programme 2.4 : Facilitation de l'efficacité de la réglementation 90

Sous-programme 2.4.1 : Lutte antiparasitaire : Programme de pesticides à usage limité 91

Sous-programme 2.4.2 : Lutte antiparasitaire : Programme de réduction des risques liés aux pesticides 93

Sous-programme 2.4.3 : Faciliter l'adaptation de l'industrie à la modernisation de la réglementation 94

Programme 2.5 : Conseil des produits agricoles du Canada 96

Résultat stratégique 3 : Un secteur innovateur de l'agriculture, de l'agroalimentaire et des produits agro-industriels 98

Programme 3.1 : Sciences, innovation et adoption 98

Sous-programme 3.1.1 : Science de l'innovation agricole 101

Sous-programme 3.1.2 : Adaptation de l'agriculture canadienne.....103

Sous-programme 3.1.3 : Agri-flexibilité – utilisation de la science pour saisir les débouchés et relever les défis du marché.....104

Sous-programme 3.1.4 : Agri-flexibilité – transformation agricole.....106

Sous-programme 3.1.5 : Recherche accélérant l'innovation.....107

Sous-programme 3.1.6 : Recherche, développement et transfert des connaissances 109

Sous-programme 3.1.7 : Appui à la commercialisation et l'adoption 110

Sous-programme 3.1.8 : Programme d'innovation à frais partagés 112

Programme 3.2 : Développement de l'agroentreprise 113

Sous-programme 3.2.1 : Service de médiation en matière d'endettement agricole 115

Sous-programme 3.2.2 : Agri-flexibilité – amélioration de la rentabilité 116

Sous-programme 3.2.3 : Le Programme d'utilisation du port de Churchill.....118

Sous-programme 3.2.4 : Agri-compétitivité.....119

Sous-programme 3.2.5 : Adaptabilité et capacité de l'industrie à frais partagés ..121

Programme 3.3 : Développement des régions rurales et développement des coopératives.....123

Sous-programme 3.3.1 : Développement rural 125

Sous-programme 3.3.2 : Développement des coopératives 125

Programme 3.4 : Agence canadienne du pari mutuel.....126

Services internes 4.1.....128

Section III : Renseignements supplémentaires 133

Faits saillants des états financiers 133

États financiers.....137

Tableaux de renseignements supplémentaires 138

Dépenses fiscales et évaluations 138

Section IV : Coordonnées de l'organisation 139

Annexe : Définitions 141

Note en fin de document 145

Avant-propos

Le rapport ministériel sur le rendement fait partie de la série de documents budgétaires. Ces documents appuient les lois de crédits, qui précisent les montants pouvant être dépensés par le gouvernement et à quelles fins générales. Les documents budgétaires comptent trois parties.

Partie I – Le Plan de dépenses du gouvernement présente un aperçu des dépenses fédérales.

Partie II – Le budget principal des dépenses décrit les ressources financières requises au prochain exercice pour chaque ministère, organisme et société d'État.

Partie III – Les plans de dépenses des ministères sont constitués de deux documents. Le rapport sur les plans et les priorités est un plan de dépenses établi par chaque ministère et organisme qui reçoit des crédits parlementaires (à l'exception des sociétés d'État). Ce rapport présente des renseignements détaillés, pour une période de trois ans commençant à l'exercice indiqué dans le titre du rapport, sur les priorités, les résultats stratégiques, les programmes, les résultats attendus et les ressources connexes requises. Le Rapport ministériel sur le rendement dresse un bilan du rendement réel obtenu par chaque ministère et organisme au cours du plus récent exercice terminé, en fonction des plans, des priorités et des résultats attendus énoncés dans son propre rapport sur les plans et les priorités. Le Rapport ministériel sur le rendement informe les parlementaires et la population des résultats obtenus par les organisations pour les Canadiens.

Le budget supplémentaire des dépenses renferme en outre des renseignements sur les besoins relatifs aux dépenses qui n'étaient pas suffisamment définis pour être inclus dans le budget principal des dépenses ou qui ont ultérieurement été précisés afin de rendre compte de l'évolution de programmes et de services donnés.

L'information financière présentée dans le Rapport ministériel sur le rendement provient directement des autorisations décrites dans le budget principal des dépenses et des renseignements fournis dans le rapport sur les plans et les priorités sur les dépenses prévues. Cette information financière correspond à celle fournie dans les Comptes publics du Canada. Ceux-ci renferment l'État consolidé de la situation financière, l'État consolidé des résultats et du déficit accumulé, l'État consolidé de la variation de la dette nette et l'État consolidé des flux de trésorerie du gouvernement du Canada, de même que des renseignements détaillés des opérations financières ventilés par portefeuille ministériel pour un exercice donné. Deux types d'information financière présentée dans le Rapport ministériel sur le rendement proviennent des Comptes publics du Canada : les autorisations budgétaires disponibles pour emploi au nouvel exercice par une organisation qui reçoit des crédits parlementaires, et les autorisations utilisées lors de cet exercice. Ces dernières autorisations correspondent aux dépenses réelles décrites dans le Rapport ministériel sur le rendement.

La *Politique sur la structure de la gestion, des ressources et des résultats* du Conseil du Trésor favorise une plus grande concordance de l'information sur le rendement présentée dans les Rapports ministériels sur le rendement, les autres documents budgétaires et les Comptes publics du Canada. Pour les organisations qui reçoivent des crédits parlementaires, la Politique définit

l'Architecture d'alignement des programmes comme une structure par rapport à laquelle l'information sur le rendement financier et non financier est fournie aux fins des documents budgétaires et des rapports au Parlement. Peu importe si l'organisation présente l'information dans le budget principal des dépenses, le rapport sur les plans et les priorités, le Rapport ministériel sur le rendement ou les Comptes publics du Canada, la même structure est utilisée.

Dans le but de mieux appuyer les décisions sur les crédits, un certain nombre de changements ont été apportés aux Rapports ministériels sur le rendement en 2013-2014. Le Rapport ministériel sur le rendement présente maintenant les renseignements sur les finances, les ressources humaines et le rendement dans la section II, au niveau le plus bas de l'Architecture d'alignement des programmes, le cas échéant.

Le format et la terminologie du Rapport ministériel sur le rendement ont également été modifiés afin de le rendre plus clair et cohérent et de mettre davantage l'accent sur l'information du budget des dépenses et des Comptes publics. De plus, l'information ministérielle concernant la Stratégie fédérale de développement durable a été regroupée dans un nouveau tableau de renseignements supplémentaires qui sera affiché sur le site Web du ministère. Ce tableau comprend tous les éléments de la Stratégie qui étaient auparavant fournis dans les Rapports ministériels sur le rendement et les sites Web ministériels, y compris les rapports sur l'écologisation des opérations gouvernementales et les évaluations environnementales stratégiques. La section III du rapport fournira un lien vers le nouveau tableau dans le site Web du ministère. Enfin, les définitions des termes utilisés sont maintenant fournies en annexe.

Message du ministre

Le secteur canadien de l'agriculture et de l'agroalimentaire continue de contribuer grandement à l'économie de ce pays. En 2013, les agriculteurs et les transformateurs du Canada ont gagné plus d'argent sur le marché mondial que jamais auparavant, les exportations de produits agricoles, de produits alimentaires et de produits de la mer dépassant la barre des 50 milliards de dollars, soit un nouveau record canadien.

L'objectif du gouvernement est de mettre en place les bonnes conditions qui permettront aux agriculteurs et aux transformateurs d'être concurrentiels, de prospérer et de stimuler l'économie du Canada. Par le truchement du cadre stratégique fédéral, provincial et territorial *Cultivons l'avenir 2* et d'autres programmes clés d'Agriculture et Agroalimentaire Canada, nous aidons les agriculteurs et l'industrie agricole à innover et à rivaliser sur les marchés nationaux et d'exportation. Grâce à un virage vers des investissements stratégiques qui font la promotion de l'innovation, de la compétitivité et du développement des marchés, *Cultivons l'avenir 2* investit plus de 3 milliards de dollars sur cinq ans, en augmentant de 50 % le financement des initiatives stratégiques à coûts partagés. Dans le but de renforcer encore plus notre engagement à l'égard de l'innovation en agriculture, nous avons présenté la *Loi sur la croissance dans le secteur agricole*, qui comprend la modification de la *Loi sur la protection des obtentions végétales*, aidant par le fait même les agriculteurs à pousser plus loin leurs avantages concurrentiels au moyen de nouvelles variétés végétales innovatrices et stimulant les investissements dans le développement de variétés et la sélection végétale.

Comme le Canada exporte près de la moitié de sa production agricole totale, une grande partie du potentiel de croissance dans ce secteur repose sur sa capacité d'élargir les marchés étrangers. Notre gouvernement travaille très activement à conclure des accords de libre-échange bilatéraux et multilatéraux avec des partenaires clés, tout en veillant à ce que le commerce soit fondé sur des règles et des principes scientifiques éprouvés. En outre, le gouvernement a déposé devant le Parlement et adopté le projet de loi C-30, *Loi sur le transport ferroviaire équitable pour les producteurs de grains*, au cours du printemps. Un nouveau règlement d'application de la nouvelle législation fédérale sur le transport des grains est entré en vigueur le 1er août 2014. Cette législation assurera la mise en place d'un système efficace de logistique qui permettra d'acheminer nos produits agricoles de première qualité à nos clients du monde entier.

Comme toujours, je sais que je peux compter sur la collaboration indéfectible de toute l'équipe

de mon Portefeuille pour m'aider à relever les défis du secteur agricole, tout en aidant ce dernier à tirer parti de son potentiel colossal de croissance et de prospérité future.

L'honorable Gerry Ritz, C. P., député,
Le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire

Section I : Vue d'ensemble des dépenses de l'organisation

Profil de l'organisation

Ministre de tutelle : Agriculture et Agroalimentaire Canada

Première dirigeante : Andrea Lyon, Sous ministre déléguée

Portefeuille ministériel : Agriculture et Agroalimentaire

Instruments habilitants : *Loi sur le ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire*, (L.R.C. (1985), ch.A-9[i])

Année d'incorporation ou de création : 1994

Contexte organisationnel

Raison d'être

Le ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire du Canada a vu le jour en 1868 – un an après la Confédération – en raison de l'importance de l'agriculture pour le développement économique, social et culturel du Canada. Aujourd'hui, le Ministère veille à ce que le secteur de l'agriculture, de l'agroalimentaire et des produits agro-industriels demeure concurrentiel sur les marchés national et international, le secteur et l'économie canadienne dans son ensemble pouvant ainsi profiter des retombées économiques. Grâce à ses travaux, le Ministère s'emploie à aider le secteur à maximiser sa rentabilité et sa compétitivité à long terme, tout en assurant le respect de l'environnement ainsi que la salubrité et la sécurité de l'approvisionnement alimentaire du Canada.

Notre vision

Stimuler l'innovation et faire preuve d'ingéniosité pour créer, dans l'intérêt de tous les Canadiens, une économie agroalimentaire de classe mondiale.

Notre mission

Agriculture et Agroalimentaire Canada oriente la croissance et le développement d'un secteur canadien de l'agriculture et de l'agroalimentaire compétitif, innovateur et durable.

Responsabilités

Agriculture et Agroalimentaire Canada fournit des renseignements, mène des recherches et conçoit des technologies en plus d'élaborer des politiques et des programmes qui aident le secteur canadien de l'agriculture, de l'agroalimentaire et des produits agro-industriels à être concurrentiel sur les marchés national et international, à gérer les risques et à innover. Les activités du Ministère s'étendent des agriculteurs aux consommateurs, des exploitations agricoles aux marchés mondiaux, en passant par toutes les phases de la production durable, de la transformation et de la mise en marché des produits agricoles et agroalimentaires. C'est pourquoi, et étant donné que l'agriculture est une compétence partagée, Agriculture et Agroalimentaire Canada collabore étroitement avec les gouvernements provinciaux et territoriaux.

Le mandat d'Agriculture et Agroalimentaire Canada repose sur la *Loi sur le ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire*. Le ministre est aussi responsable de l'application de plusieurs autres lois[ii].

Le Ministère est chargé d'assurer une collaboration entre les organismes qui relèvent du portefeuille de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, ce qui signifie l'élaboration cohérente de politiques et de programmes et une coopération fructueuse qui permettront de relever les défis qui touchent l'ensemble du Portefeuille. Les autres organismes qui relèvent du Portefeuille[iii],

sont la Commission canadienne du lait, la Commission canadienne des grains, Financement agricole Canada, la Commission de révision agricole du Canada, et le Conseil des produits agricoles du Canada. Agriculture et Agroalimentaire Canada est également responsable de l'Agence canadienne du pari mutuel, organisme de service spécial qui réglemente et supervise les activités de pari mutuel menées sur les courses de chevaux aux hippodromes du Canada. Le 9 octobre 2013, le gouvernement du Canada a annoncé que l'Agence canadienne d'inspection des aliments se joindrait à Santé Canada et l'Agence de la santé publique du Canada qui relève du ministre de la Santé. Le ministre fédéral de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire continue d'être responsable des activités agricoles non liées à la salubrité des aliments, y compris les enjeux commerciaux et économiques, la santé des animaux et la protection des végétaux.

Résultats stratégiques et Architecture d'alignement des programmes

1. **Résultat stratégique :** Un secteur de l'agriculture, de l'agroalimentaire et des produits agro-industriels respectueux de l'environnement

    1.1 Programme : Connaissances, technologies, information et évaluation sur le plan environnemental
        1.1.1 Sous-programme : Sciences agroenvironnementales
        1.1.2 Sous-programme : Applications agroenvironnementales et unité de mesure
    1.2 Programme : Mesures à la ferme
        1.2.1 Sous-programme : Transfert de l'information technique
            1.2.1.1 Sous-sous-programme : Pâturages communautaires
            1.2.1.2 Sous-sous-programme : Infrastructure hydraulique
            1.2.1.3 Sous-sous-programme : Programme de lutte contre les gaz à effet de serre en agriculture
        1.2.2 Sous-programme : Agri-flexibilité – intervention environnementale
        1.2.3 Sous-programme : Programmes de mise en œuvre et d'évaluation des risques pour l'environnement à frais partagés

2. **Résultat stratégique :** Un secteur de l'agriculture, de l'agroalimentaire et des produits agro-industriels compétitif et axé sur le marché qui gère les risques de manière proactive

    2.1 Programme : Gestion des risques de l'entreprise
        2.1.1 Sous-programme : Agri-stabilité
        2.1.2 Sous-programme : Agri-investissement
        2.1.3 Sous-programme : Agri-relance
        2.1.4 Sous-programme : Agri-protection
        2.1.5 Sous-programme : *Loi canadienne sur les prêts agricoles*
        2.1.6 Sous-programme : *Lois sur les programmes de commercialisation agricole*
        2.1.7 Sous-programme : Réserve pour pertes sur prêts dans l'industrie du porc
        2.1.8 Sous-programme : Transition pour les exploitations porcines
        2.1.9 Sous-programme : Agri-risques

2.2 Programme : Systèmes de gestion des risques liés à la salubrité et à la biosécurité des aliments

2.2.1 Sous-programme : Systèmes d'assurance

2.2.2 Sous-programme : Science soutenant un secteur compétitif

2.2.3 Sous-programme : Agri-flexibilité – protection de l'approvisionnement alimentaire

2.2.4 Sous-programme : Agri-flexibilité – traçabilité des encans de bétail

2.2.5 Sous-programme : Programmes d'assurance à frais partagés

2.3 Programme : Développement du commerce et des marchés

2.3.1 Sous-programme : Négociations commerciales et accès aux marchés

2.3.2 Sous-programme : Progression du marché

2.3.2.1 Sous-sous-programme : Développement du marché

2.3.2.2 Sous-sous-programme : Information sur les marchés et renforcements des capacités d'exporter

2.3.2.3 Sous-sous-programme : Image de marque Canada

2.3.3 Sous-programme : Compétitivité du secteur

2.3.3.1 Sous-sous-programme : Développement et analyse du secteur

2.3.3.2 Sous-sous-programme : Commercialisation du porc à l'échelle internationale

2.3.3.3 Sous-sous-programme : Avenir de la *Canadian Cattlemen's Association*

2.3.3.4 Sous-sous-programme : Tables rondes sur la chaîne de valeur

2.3.3.5 Sous-sous-programme : Programme relative aux coûts de transition de la Commission canadienne du blé

2.3.4 Sous-programme : Agri-flexibilité – demande accrue du marché

2.3.5 Sous-programme : Agri-flexibilité – promotion de l'image de marque Canada

2.3.6 Sous-programme : Programmes de développement du commerce et des marchés à frais partagés

2.4 Programme : Facilitation de l'efficacité de la réglementation

2.4.1 Sous-programme : Lutte antiparasitaire – Programme de pesticides à usage limité

2.4.2 Sous-programme : Lutte antiparasitaire – Programme de réduction des risques liés aux pesticides

2.4.3 Sous-programme : Faciliter l'adaptation de l'industrie à la modernisation de la réglementation

2.5 Programme : Conseil des produits agricoles du Canada

3. Résultat stratégique : Un secteur innovateur de l'agriculture, de l'agroalimentaire et des produits agro-industriels

3.1 Programme : Sciences, innovation et adoption

3.1.1 Sous-programme : Science de l'innovation agricole

3.1.2 Sous-programme : Adaptation de l'agriculture canadienne

3.1.3 Sous-programme : Agri-flexibilité – utilisation de la science pour saisir les débouchés et relever les défis du marché
3.1.4 Sous-programme : Agri-flexibilité – transformation agricole
3.1.5 Sous-programme : Recherche accélérant l'innovation
3.1.6 Sous-programme : Recherche, développement et transfert des connaissances
3.1.7 Sous-programme : Appui à la commercialisation et l'adoption
3.1.8 Sous-programme : Programme d'innovation à frais partagés

3.2 Programme : Développement de l'agroentreprise
3.2.1 Sous-programme : Service de médiation en matière d'endettement agricole
3.2.2 Sous-programme : Agri-flexibilité – amélioration de la rentabilité
3.2.3 Sous-programme : Le Programme d'utilisation du port de Churchill
3.2.4 Sous-programme : Agri-compétitivité
3.2.5 Sous-programme : Adaptabilité et capacité de l'industrie à frais partagés

3.3 Programme : Développement des régions rurales et développement des coopératives
3.3.1 Sous-programme : Développement rural
3.3.2 Sous-programme : Développement des coopératives

3.4 Programme : Agence canadienne du pari mutuel

4.1 Services internes

Priorités organisationnelles

Priorité	Type	Résultats stratégiques
Mettre en œuvre les accords bilatéraux sur *Cultivons l'avenir 2*[iv] ainsi que les activités fédérales	Nouveau	Résultat stratégique 1 – Un secteur respectueux de l'environnement Résultat stratégique 2 – Un secteur compétitif et axé sur le marché qui gère les risques de manière proactive Résultat stratégique 3 – Un secteur innovateur

Sommaire des progrès
Quels progrès ont été réalisés à l'égard de cette priorité? • *Cultivons l'avenir 2*, le nouveau cadre stratégique pour l'agriculture et l'agroalimentaire, constitue la prochaine étape d'une collaboration fructueuse de longue date entre les gouvernements et l'industrie. Entré en vigueur le 1er avril 2013, *Cultivons l'avenir 2* donne à l'industrie des moyens de mieux répondre aux demandes du marché, de prévoir les changements et de s'y adapter, tout en contribuant au bien-être des Canadiens. En somme, les investissements dans l'innovation, la compétitivité et le développement des marchés sont au cœur du cadre et permettront aux producteurs de répondre aux demandes grandissantes pour des produits alimentaires et agro-industriels à l'échelle mondiale. • Agriculture et Agroalimentaire Canada a déployé des efforts pour mettre en œuvre et exécuter les trois programmes harmonisés et exclusivement fédéraux de *Cultivons l'avenir 2* – Agri-innovation, Agri-compétitivité et Agri-marketing – qui sont entrés en vigueur le 1er avril 2013 aux termes du nouveau cadre stratégique pour l'agriculture et l'agroalimentaire. Dans le cadre d'Agri-innovation, les investissements du Ministère ont contribué à améliorer la capacité de

l'industrie de mettre au point et de commercialiser de nouveaux produits et de nouvelles technologies. En ce qui concerne Agri-compétitivité, les investissements renforcent la capacité du secteur d'être rentable en l'aidant : à s'adapter aux possibilités et aux enjeux émergents et en évolution rapide à l'échelle nationale et internationale, à répondre aux tendances du marché et à améliorer sa capacité commerciale et entrepreneuriale. Le nouveau programme Agri-marketing appuie quant à lui la réussite de l'industrie au pays et à l'étranger en assurant un accès aux marchés, en facilitant les activités dirigées par l'industrie et visant à développer les marchés mondiaux et à élaborer des systèmes de salubrité des aliments et de traçabilité, ainsi que des normes de qualité et du marché en matière d'attributs, et en fournissant des renseignements et des outils pour tirer profit des débouchés commerciaux.

- Le Ministère fournit également un soutien pour les programmes de *Cultivons l'avenir 2* à coûts partagés qui sont exécutés par les gouvernements provinciaux et territoriaux. Les investissements dans ces initiatives stratégiques à coûts partagés contribueront à l'expansion du secteur, ainsi qu'à la croissance économique et à la rentabilité axée sur les marchés.

Priorité	Type	Résultat stratégique et programmes
Aider le secteur de l'agriculture, de l'agroalimentaire et des produits agro-industriels à être un acteur concurrentiel à l'échelle nationale et mondiale	En cours	Résultat stratégique 2 – Un secteur compétitif et axé sur le marché qui gère les risques de manière proactive Programme 2.1 Gestion des risques de l'entreprise Programme 2.3 Développement du commerce et des marchés

Sommaire des progrès

Quels progrès ont été réalisés à l'égard de cette priorité?

- Agriculture et Agroalimentaire Canada, en étroite collaboration avec les quatre provinces de l'Ouest, a travaillé au lancement d'un nouveau produit régional d'assurance des prix du bétail.
- Le Ministère et ses homologues provinciaux et territoriaux continuent de donner suite aux engagements faits dans l'accord-cadre multilatéral *Cultivons l'avenir 2*[iv] et visant à examiner les programmes de gestion des risques de l'entreprise afin de s'assurer que la série de programmes répond toujours aux besoins des producteurs.
- Agriculture et Agroalimentaire Canada, en collaboration avec l'Agence canadienne d'inspection des aliments et le ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement, et après consultation avec l'industrie, les provinces et les territoires, a poursuivi ses efforts en vue de résoudre les problèmes commerciaux ou de défendre les intérêts du Canada, et de maintenir, développer et rouvrir les marchés aux denrées et aux produits canadiens.
- Le Service élargi des délégués commerciaux du secteur agroalimentaire a fourni un appui technique et commercial aux entreprises canadiennes afin de les aider à vendre des produits agroalimentaires et des produits de la mer canadiens. En outre, le Service s'est attaqué aux questions d'accès aux marchés, a géré l'ensemble des relations bilatérales en matière d'agriculture et a fait connaître le Canada comme un partenaire du développement économique.
- Le Ministère a aidé le secteur canadien de l'agriculture et de l'alimentation à soutenir la concurrence sur les marchés nationaux et mondiaux en différenciant les produits canadiens de ceux des concurrents. Ceci a été réalisé grâce à des activités promotionnelles et à des outils qui ont permis de faire connaître les avantages et la gamme des produits canadiens de façon à influencer les clients dans leurs achats.

- Agriculture et Agroalimentaire Canada a contribué à retirer les obstacles réglementaires à l'innovation et à promouvoir la coopération et la modernisation en matière de réglementation.
- Agriculture et Agroalimentaire Canada, en collaboration avec Transports Canada et l'Office des transports du Canada, a appuyé la mise en œuvre de la *Loi sur le transport ferroviaire équitable pour les producteurs de grain*[v] et la réglementation connexe afin de stabiliser le secteur des grains alors que les participants à la chaîne d'approvisionnement ferroviaire travaillent ensemble en vue d'améliorer la capacité, la prévisibilité et la responsabilisation du système.
- Les tables rondes sur les chaînes de valeur et d'autres forums ont aidé le Ministère à définir et à mettre en œuvre des mesures stratégiques sectorielles et gouvernementales pour améliorer la compétitivité du secteur.
- Le Ministère a été responsable du volet agricole des négociations bilatérales et régionales sur le libre-échange qui ont été menées, notamment, avec l'Union européenne, la Corée, le Partenariat transpacifique et d'autres marchés prioritaires (par exemple, le Japon). Il a aussi continué de participer aux activités de l'Organisation mondiale du commerce. Ces mesures ont contribué à défendre les intérêts du Canada.
- Agriculture et Agroalimentaire Canada a dirigé l'élaboration d'une approche internationale, ainsi que d'une politique intérieure sur la gestion de la présence de faibles quantités de cultures génétiquement modifiées[vi].
- Le programme Agri-compétitivité vise à renforcer la compétitivité du secteur en appuyant la jeunesse, les jeunes agriculteurs et les agriculteurs établis, ainsi que l'élaboration d'initiatives de sécurité à la ferme, le développement les compétences en affaires et le perfectionnement du leadership individuel et de l'industrie.
- Grâce au programme Agri-marketing, le Ministère aide l'industrie à améliorer la compétitivité par le truchement d'un soutien dans les domaines suivants : stratégies de développement des marchés à long terme; activités de promotion des exportations de produits agricoles canadiens; et des systèmes d'assurance permettant à l'industrie de gérer les risques de façon proactive et de formuler des allégations crédibles et vérifiables à l'égard de ses produits.

Priorité	Type	Résultats stratégiques et programme
Soutenir les activités qui permettent la création et le transfert du savoir, qui améliorent les produits, les procédés ou les pratiques et qui favorisent leur adoption et leur commercialisation, en vue d'ajouter de la valeur aux exploitations agricoles, aux entreprises ou au secteur et de contribuer au développement durable	En cours	Résultat stratégique 1 – Un secteur respectueux de l'environnement Résultat stratégique 2 – Un secteur compétitif et axé sur le marché qui gère les risques de manière proactive Résultat stratégique 3 – Un secteur innovateur Les activités portant sur la création et le transfert du savoir participent à la réalisation des trois résultats stratégiques d'Agriculture et Agroalimentaire Canada, tandis que l'adoption et la commercialisation contribuent surtout au programme 3.1 Science, innovation et adoption

Sommaire des progrès
Quels progrès ont été réalisés à l'égard de cette priorité? • La recherche, le développement et l'innovation sont des facteurs clés qui alimentent la compétitivité et la rentabilité du secteur. Aux termes de *Cultivons l'avenir 2*[iv], on met davantage l'accent sur la création et le transfert du savoir, les partenariats avec l'industrie et les investissements du secteur privé dans les activités de recherche et de développement du Canada. • Agriculture et Agroalimentaire Canada a élaboré une orientation à long terme pour ses activités scientifiques. Cela permettra d'éclairer ses programmes de recherche et les travaux de recherche dirigés par l'industrie qui relèvent du programme Agri-innovation de *Cultivons l'avenir 2*. • Par le truchement du programme Agri-innovation, le Ministère offre un soutien à l'industrie pour qu'elle adopte et commercialise de nouveaux procédés, produits et technologies, et qu'elle poursuive ses activités durables.

Priorité	Type	Résultats stratégiques
Poursuivre la transformation des programmes, services et activités en période de restrictions et renouveler l'effectif pour pouvoir relever les défis futurs	En cours	Résultat stratégique 1 – Un secteur respectueux de l'environnement Résultat stratégique 2 – Un secteur compétitif et axé sur le marché qui gère les risques de manière proactive Résultat stratégique 3 – Un secteur innovateur

Sommaire des progrès
Quels progrès ont été réalisés à l'égard de cette priorité? • Agriculture et Agroalimentaire Canada a amélioré l'accès aux programmes et la prestation de services aux clients en simplifiant la série de programmes non liés à la gestion des risques de l'entreprise, en réduisant le fardeau administratif et en précisant les exigences en matière de rapports sur les finances et le rendement. Grâce à des formulaires simplifiés et faciles à remplir, et à des processus normalisés pour l'ensemble des programmes, les clients peuvent avoir une expérience plus uniforme et simplifiée. • L'importance accordée à l'efficacité et à la rationalisation des programmes et des services a montré à quel point il importe d'avoir des employés motivés et consciencieux, possédant les bonnes compétences et aptitudes pour atteindre les objectifs et capables de travailler dans un milieu qui favorise le respect et l'éthique. Pour ce faire, le Ministère a continué à mettre en œuvre des initiatives de gestion des talents et de perfectionnement en leadership, à donner suite au Plan d'action relatif au Sondage auprès des fonctionnaires fédéraux, à aider les employés en transition en offrant de la formation et des conseils et à souligner l'importance de créer un milieu de travail respectueux en sollicitant la participation de ses employés dans le cadre de discussions axées sur son Code de valeurs et d'éthique.

Analyse des risques

Agriculture et Agroalimentaire Canada continue de recourir à une approche exhaustive visant à cerner, à évaluer et à intervenir activement les risques et les possibilités sur le plan stratégique et opérationnel, ainsi qu'au chapitre des programmes, et des projets.

Dans le Profil de risque du Ministère de 2013-2014, et comme il est mentionné dans le *Rapport sur les plans et les priorités de 2013-2014*[vii], le Ministère a cerné six risques organisationnels et une possibilité organisationnelle qui pourraient avoir eu une incidence sur la réalisation de ses résultats stratégiques, ses plans et ses priorités. Le tableau ci-après fournit des renseignements sur ces risques organisationnels et cette possibilité qui ont fait l'objet d'une surveillance par le Ministère au cours de la période et résume l'état des principales stratégies d'atténuation du risque.

Principaux risques

Possibilités et risques organisationnels 2013-2014	Stratégies d'intervention clés	Lien à l'Architecture d'alignement des programmes
Main-d'œuvre Risque : Agriculture et Agroalimentaire Canada ne disposera peut-être pas de la main-d'œuvre compétente et motivée nécessaire pour atteindre les résultats voulus.	Leadership et gestion au moyen d'un plan intégré des activités et des ressources humaines. Mise en œuvre continue d'initiatives de perfectionnement des employés et de transfert des connaissances (par exemple, Programme de gestion des talents pour le groupe de relève de la direction, Programme de perfectionnement en gestion et en leadership, Programme national de mentorat, planification de la relève, *et cetera*). **Réalisations :** Au cours d'une période de changement organisationnel considérable, y compris des compressions budgétaires et des réductions de l'effectif, des progrès mesurables ont été faits dans le cadre de nombreuses mesures de contrôle des risques. Parmi les réalisations, notons le lancement du premier *Plan intégré des activités et des ressources humaines* 2013-2014 et les premières réussites du Programme de perfectionnement en gestion et en leadership, lequel vise à s'assurer que la prochaine génération de gestionnaires est bien équipée pour assumer des fonctions de leadership au sein de l'organisation.	Résultat stratégique 1 – Un secteur respectueux de l'environnement Résultat stratégique 2 – Un secteur compétitif et axé sur le marché qui gère les risques de manière proactive Résultat stratégique 3 – Un secteur innovateur Tous les programmes

Infrastructure Risque : L'infrastructure vieillissante d'Agriculture et Agroalimentaire Canada pourrait freiner la capacité du Ministère à entretenir son infrastructure et ses biens comme il se doit pour assurer la prestation des services et programmes de base, alors qu'il a la capacité d'investir adéquatement dans l'infrastructure nouvelle ou moderne dont il a besoin pour soutenir les nouvelles initiatives ministérielles.	Surveillance continue de l'infrastructure du Ministère par le truchement du Plan d'investissement afin de soutenir les activités et priorités en cours. Revitalisation d'un système de gestion de la sécurité des barrages en cours. **Réalisations :** Agriculture et Agroalimentaire Canada a continué à gérer avec succès son infrastructure et la sécurité de ses structures de régulation des eaux (barrages) par le truchement de son Plan d'investissement et de sa gouvernance connexe. Des stratégies d'intervention ont été pleinement mises en œuvre, y compris une approche de gestion du portefeuille axée sur le risque.	Résultat stratégique 1 – Un secteur respectueux de l'environnement Résultat stratégique 2 – Un secteur compétitif et axé sur le marché qui gère les risques de manière proactive Résultat stratégique 3 – Un secteur innovateur Tous les programmes
Gestion de l'information et technologie de l'information Risque : La complexité croissante de la prestation des services de gestion et de technologie de l'information peut influer sur la capacité d'Agriculture et Agroalimentaire Canada d'offrir les programmes et services, ainsi que sur le niveau de sécurité.	Amélioration de la gouvernance de la gestion de l'information et de la technologie de l'information grâce à un programme permanent de communication en cours. Poursuite de la mise en œuvre d'outils modernes favorisant la collaboration interne et externe. Mise en œuvre de pratiques officielles de gestion des risques liés à la sécurité de la technologie de l'information, en s'attardant plus particulièrement à la gestion des renseignements classifiés. Ententes renforcées en matière de partenariats pour assurer la prestation efficace des services. **Réalisations :** Des progrès ont été faits en vue d'aborder les risques liés à la gestion de l'information et de la technologie de l'information. Des outils de collaboration visant à aider les employés à échanger des connaissances et des renseignements opérationnels ont été présentés. De plus, les consultations avec Services partagés Canada ont continué afin d'améliorer la collaboration avec les partenaires du Ministère. Des groupes de travail à l'échelle du Ministère et des directions générales ont été mis sur pied pour mettre en œuvre des	Résultat stratégique 1 – Un secteur respectueux de l'environnement Résultat stratégique 2 – Un secteur compétitif et axé sur le marché qui gère les risques de manière proactive Résultat stratégique 3 – Un secteur innovateur Tous les programmes

	pratiques améliorées de tenue de dossiers et de gestion pour les renseignements ayant une valeur opérationnelle, au moyen d'un nombre plus élevé de lignes directrices et de communications sur la gestion de l'information. Un cadre d'évaluation et d'autorisation de sécurité pour la gestion de l'information et de la technologie de l'information a été intégré dans le processus de gouvernance de la gestion des projets de gestion de l'information et de la technologie de l'information. Le Ministère a donné son appui aux initiatives de transformation du gouvernement du Canada, notamment en se préparant à la migration, dirigée par Services partagés Canada, vers le nouveau système de courriel du gouvernement du Canada.	
Commerce Possibilité : Il existe une possibilité de resserrer les relations commerciales existantes et, à l'appui du plan d'action commercial du Canada, de faire progresser les questions d'agriculture dans les négociations de libre-échange en cours afin d'atteindre les objectifs économiques plus généraux du gouvernement.	Poursuite de la mise en œuvre et de la surveillance des activités d'accès aux marchés. Collaboration avec les gouvernements provinciaux et territoriaux et l'industrie en vue d'échanger des renseignements sur les marchés et de discuter des questions commerciales en vue de rouvrir, de maintenir et de développer les marchés pour les produits agricoles canadiens. **Réalisations :** Le programme commercial du Ministère comprend des négociations commerciales régionales et bilatérales, ainsi que celles de l'Organisation mondiale du commerce. En 2013-2014, le gouvernement du Canada a conclu avec succès des négociations en matière de libre-échange avec la Corée et convenu d'un accord commercial de principe avec l'Union européenne. Des négociations en matière de libre-échange sont en cours, notamment, avec le Partenariat transpacifique, le Japon, et l'Inde. Le Ministère continuera à représenter les intérêts canadiens aux tables de négociation, y compris dans le domaine de la gestion de l'offre. En outre, le Ministère a tenté d'accroître la prévisibilité pour les importateurs et les exportateurs, et de minimiser les risques de	Résultat stratégique 2 – Un secteur compétitif et axé sur le marché qui gère les risques de manière proactive Programme 2.1 Gestion des risques de l'entreprise Programme 2.2 Systèmes de gestion des risques liés à la salubrité et à la biosécurité des aliments Programme 2.3 Développement du commerce et des marchés Programme 2.4 Facilitation de l'efficacité de la réglementation

	perturbations du commerce en raison d'obstacles (techniques) non tarifaires au commerce. Parmi les mesures prises, mentionnons la collaboration avec l'industrie afin de résoudre des problèmes tels que la limite maximale des résidus et la présence de faibles quantités d'organismes génétiquement modifiés. Le Ministère a veillé à la mise en œuvre efficace et uniforme des accords de l'Organisation mondiale du commerce, y compris des mécanismes de règlement des différends en vue de conserver les débouchés à l'exportation pour l'agriculture canadienne.	
Crise majeure Risque : Agriculture et Agroalimentaire Canada n'aura peut-être pas la capacité voulue pour intervenir en cas de crise majeure, notamment en cas de crise liée aux risques naturels et accidentels (par exemple, maladies, phénomènes météorologiques, *et cetera*) qui pourraient compromettre la réalisation des objectifs et/ou avoir des conséquences graves pour le secteur de l'agriculture, de l'agroalimentaire et des produits agro-industriels ou pour les Canadiens en général.	Participation soutenue aux dossiers suivants, au besoin : mesures d'urgence et procédures de gouvernance; activités sectorielles de préparation aux situations d'urgence (par exemple, inondation); préparation en cas d'éclosions de maladie animale (par exemple, Stratégie de continuité des activités sur le marché du bétail); activités de préparation en cas d'urgence pour aider le secteur agricole et agroalimentaire. **Réalisations :** Bien qu'Agriculture et Agroalimentaire Canada ait des programmes et des politiques en place pour intervenir en cas de pertes catastrophiques du secteur il faut toujours continuer de se préparer aux situations d'urgence en prenant de diverses verses mesures, tant dans le cadre d'activités propres au Ministère, que dans le cadre d'activités générales intergouvernementales et interorganisationnelles. En 2013-2014, le Ministère a continué de contribuer aux activités menées par Sécurité publique Canada dans le but de renforcer la capacité de gérer une crise majeure. Le Ministère a aussi collaboré avec l'Agence canadienne d'inspection des aliments, les provinces et l'industrie afin d'élaborer la Stratégie de continuité des activités sur le marché du bétail, une stratégie qui aidera les partenaires à gérer les répercussions d'une interruption à grande échelle du marché sur la production et la commercialisation. Agriculture et Agroalimentaire Canada a aussi entrepris	Résultat stratégique 1 – Un secteur respectueux de l'environnement Résultat stratégique 2 – Un secteur compétitif et axé sur le marché qui gère les risques de manière proactive Résultat stratégique 3 – Un secteur innovateur Tous les programmes

	d'améliorer la coordination avec ses principaux partenaires et la compréhension des rôles et des responsabilités au cours d'une urgence à grande échelle touchant le secteur agricole. De plus, le Ministère a investi dans des formations en ligne, destinées à tous les employés, sur la gestion des urgences et la continuité des activités, ainsi que le Centre national des opérations d'urgence. Le personnel clé a également reçu une formation sur la façon d'assurer un lien avec le Centre des opérations du gouvernement et les centres des opérations d'autres ministères lors d'une urgence.	
Collections de matières biologiques Risque : Les collections nationales de matières biologiques d'Agriculture et Agroalimentaire Canada pourraient être endommagées ou détruites, ce qui pourrait compromettre certaines recherches d'Agriculture et Agroalimentaire Canada, avoir des répercussions néfastes sur le commerce et/ou se répercuter sur nos obligations commerciales.	Protection des collections nationales de matières biologiques d'Agriculture et Agroalimentaire Canada contre la perte ou les dommages. Les plans comprennent des mesures de sécurité, l'établissement d'un ordre de priorité et la numérisation des spécimens, l'entreposage de semences et la conservation du matériel génétique. **Réalisations :** Agriculture et Agroalimentaire Canada a fait de bons progrès dans chaque domaine de contrôle, comprenant la numérisation supplémentaire des collections. L'utilisation d'images à haute résolution permet le transfert numérique d'images, plutôt que le prêt de spécimens végétaux; ce qui évite les risques de dommage lors du transport et de la manipulation des spécimens.	Résultat stratégique 1 – Un secteur respectueux de l'environnement Résultat stratégique 2 – Un secteur compétitif et axé sur le marché qui gère les risques de manière proactive Résultat stratégique 3 – Un secteur innovateur Tous les programmes
Mise en œuvre des programmes Risque : La mise en œuvre des programmes à frais partagés de *Cultivons l'avenir 2*[iv] pourrait être reportée et nous empêcher d'offrir des programmes au secteur.	Collaboration avec les provinces et les territoires en vue de ratifier les accords de mise en œuvre bilatéraux de *Cultivons l'avenir 2* en temps opportun. **Réalisations :** Le Ministère a mis en œuvre avec succès *Cultivons l'avenir 2*. Des accords bilatéraux ont été signés, permettant ainsi aux provinces et aux territoires de mettre en œuvre des initiatives stratégiques à coûts partagés en vertu du nouveau cadre.	Résultat stratégique 1 – Un secteur respectueux de l'environnement Résultat stratégique 2 – Un secteur compétitif et axé sur le marché qui gère les risques de manière proactive Résultat stratégique 3 – Un secteur innovateur Tous les programmes

Le secteur canadien de l'agriculture et de l'agroalimentaire a continué de jouer un rôle prépondérant dans les économies nationale et provinciale en contribuant de façon importante au produit intérieur brut du Canada. En 2013, le secteur agricole et agroalimentaire a généré 107 milliards de dollars, soit 6,7 % du produit intérieur brut du Canada, et contribué à un emploi sur

huit au Canada, employant 2,2 millions de personnes (Source des données : Statistique Canada et Agriculture et Agroalimentaire Canada).

Les prix mondiaux de nombreux produits agricoles sont demeurés élevés en 2013-2014. Cependant, la croissance a été quelque peu tempérée par la crise de la dette et l'austérité financière de l'Union européenne, et l'incertitude persistante concernant la politique financière des États-Unis, même si l'économie américaine présentait des signes de renforcement.

Dans ce contexte, les possibilités d'exportation sont demeurées un élément crucial pour la croissance du secteur canadien de l'agriculture et de l'agroalimentaire. Le gouvernement du Canada, à l'appui du secteur, a mis en branle un ambitieux plan d'expansion commerciale, qui prévoyait des négociations d'accords de libre-échange avec les principaux marchés et le resserrement des relations avec les partenaires commerciaux internationaux du Canada, grâce à des missions commerciales et à la coopération agricole.

Les demandes en évolution des consommateurs et de la société ont continué à influer sur les perspectives pour le secteur. L'industrie agricole et alimentaire du Canada a répondu en offrant des produits alimentaires de qualité supérieure aux consommateurs à l'échelle internationale. En plus des variétés toujours plus nombreuses, de l'aspect pratique des produits, des choix alimentaires plus sains et d'une production respectueuse de l'environnement, les consommateurs exigeaient des aliments qui répondent à leurs valeurs, par exemple, des produits biologiques, dotés de leur propre garantie de salubrité et de qualité, à des prix raisonnables. Les détaillants et les transformateurs ont réagi en différenciant leurs produits au moyen de normes privées et de garanties de salubrité, de qualité et de production durable des aliments.

Aux termes de *Cultivons l'avenir 2*[iv], les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ont convenu de rééquilibrer le partage des risques entre les gouvernements et les producteurs. L'orientation stratégique est donc passée des initiatives réactives de soutien du revenu aux initiatives stratégiques proactives qui pourraient aider le secteur à s'adapter, à maintenir et à augmenter sa capacité de production, mettant ainsi en place un secteur plus innovateur, compétitif et rentable, qui entraînera la création d'emplois et stimulera à croissance à long terme pour les Canadiens. Toutefois, les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ont décidé de continuer à offrir un ensemble de programmes exhaustifs et efficaces de gestion des risques de l'entreprise pour s'assurer que les agriculteurs sont protégés contre l'instabilité marquée des marchés et les catastrophes.

Les programmes de gestion des risques de l'entreprise qui s'inscrivent dans *Cultivons l'avenir 2* sont fondés sur l'ancienne série de programmes offerts dans le cadre de *Cultivons l'avenir* pour aider à réduire les pertes de revenu des producteurs découlant de facteurs hors de leur contrôle. En outre, dans le cadre de *Cultivons l'avenir 2*, un nouveau soutien est fourni en vue d'aider à élaborer et à mettre en œuvre de nouveaux outils de secteurs privés et de gestion des risques axés sur le marché. De plus, l'accent continu mis sur l'innovation, notamment la création, le transfert et l'adoption de connaissances, est demeuré un point important, car de nouvelles avancées technologiques ont permis de transformer davantage le secteur et stimulent la croissance de la productivité et la diversité des produits agro-industriels offerts aux consommateurs.

Un cadre positif de réglementation et d'activités, de nouvelles ententes de collaboration et de nouveaux partenariats, ainsi que des investissements dans l'infrastructure et le capital humain ont aidé le secteur à se préparer pour l'avenir. De plus, on continue de soutenir l'industrie afin de l'aider à cerner et à saisir de nouveaux débouchés au moyen de stratégies de développement des marchés à long terme, et d'appuyer les systèmes d'assurance pour que l'industrie puisse gérer les risques de façon proactive et formuler des allégations crédibles et vérifiables à l'égard de ses produits. Finalement, on appuie la jeunesse, les jeunes agriculteurs et les agriculteurs établis, les initiatives de sécurité à la ferme et le développement de compétences en affaires (Programme 3.2 Développement de l'agroentreprise).

Le cadre stratégique *Cultivons l'avenir 2*, mis en œuvre en avril 2013, a commencé à aider les intervenants agricoles à tirer parti des possibilités émergentes et des avancées scientifiques en faisant la promotion de l'innovation, de l'accès aux marchés, de la compétitivité, de la capacité d'adaptation et de la durabilité.

Agriculture et Agroalimentaire Canada a continué à administrer ses politiques et ses programmes malgré ses ressources limitées, comme le font tous les ministères fédéraux. Il a poursuivi l'examen de l'ensemble de ses activités et programmes pour trouver des possibilités d'économiser et tenir compte des nouvelles réalités financières.

Dépenses réelles

Ressources financières budgétaires (dollars)

Budget principal des dépenses 2013-2014	Dépenses prévues 2013-2014	Autorisations totales pouvant être utilisées 2013-2014	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2013-2014	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues)
2 191 575 219	2 450 527 486	2 556 585 385	2 386 898 330	(63 629 156)

Il existe un écart entre le Budget principal des dépenses et les dépenses prévues, puisque les dépenses prévues tiennent compte des montants pour les programmes qui ont été approuvés entre décembre 2012 et février 2013. Les autorisations totales correspondent aux montants figurant dans le Budget principal des dépenses de 2013-2014, plus une augmentation totale nette de 365,0 millions de dollars qui se compose du Budget supplémentaire des dépenses, des transferts d'affectations effectués durant l'exercice 2013-2014, ainsi que des rajustements des montants législatifs pour qu'ils correspondent aux dépenses réelles, et des rajustements et des transferts internes qui figurent dans les Comptes publics de 2013-2014. Les dépenses réelles sont moins élevées que les autorisations totales et que les dépenses prévues pour plusieurs raisons, notamment la demande à la baisse dans certains domaines, ainsi que le moment de la mise en œuvre de projets pluriannuels dans le cadre de *Cultivons l'avenir 2*, car il s'agit de la première année du nouveau cadre. Cependant, une partie des crédits votés non dépensés devrait être reportée à un exercice ultérieur.

Ressources humaines (équivalents temps plein)

Prévu 2013-2014	Réel 2013-2014	Écart (réel moins prévu) 2013-2014
5 721	5 076	(645)

[1] Équivalents temps plein – il s'agit seulement des équivalents temps plein qui sont financés à même les crédits votés du Ministère. Outre le nombre réel d'équivalents temps plein (5 076), il y avait 9 équivalents temps plein employés par Agriculture et Agroalimentaire Canada pour des recherches financées dans le cadre d'ententes de collaboration

avec des partenaires de l'industrie et 12 équivalents temps plein financés par d'autres ministères. De plus, 468 équivalents temps plein supplémentaires étaient employés à titre d'étudiants.

[2] Le nombre réel d'équivalents temps plein est inférieur au nombre prévu, surtout en raison de la récente restructuration du gouvernement. Le Ministère est en voie de réduire le nombre d'équivalents temps plein conformément aux objectifs établis en 2012-2013 et 2013-2014. Le nombre prévu d'équivalents temps plein n'a pas tenu compte de ces facteurs en raison du moment où le Rapport sur les plans et les priorités a été préparé.

Sommaire du rendement budgétaire pour les résultats stratégiques et les programmes (dollars)

Résultat stratégique 1 : Un secteur de l'agriculture, de l'agroalimentaire et des produits agro-industriels respectueux de l'environnement

	Budget principal des dépenses 2013-2014 [1]	Dépenses prévues 2013-2014 [2]	Dépenses prévues 2014-2015 [3]	Dépenses prévues 2015-2016 [3]	Autorisations totales pouvant être utilisées 2013-2014 [4]	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2013-2014 [5]	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2012-2013 [5]	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2011-2012 [5]
1.1 Connaissances, technologies, information et évaluation sur le plan environnemental	34 939 444	34 939 444	*	*	65 680 780	65 346 123	82 929 006	87 407 541
1.2 Mesures à la ferme	28 669 419	54 404 419	*	*	75 838 981	70 767 364	92 964 460	107 027 008
Total partiel du résultat stratégique 1	**63 608 863**	**89 343 863**	*	*	**141 519 761**	**136 113 487**	**175 893 466**	**194 434 549**

Résultat stratégique 2 : Un secteur de l'agriculture, de l'agroalimentaire et des produits agro-industriels compétitif et axé sur le marché qui gère les risques de manière proactive

	Budget principal des dépenses 2013-2014 [1]	Dépenses prévues 2013-2014 [2]	Dépenses prévues 2014-2015 [3]	Dépenses prévues 2015-2016 [3]	Autorisations totales pouvant être utilisées 2013-2014 [4]	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2013-2014 [5]	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2012-2013 [5]	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2011-2012 [5]
2.1 Gestion des risques de l'entreprise	1 291 031 455	1 331 519 823	1 297 306 348	1 301 356 347	1 295 485 113	1 280 762 636	1 420 001 333	1 412 029 046
2.2 Systèmes de gestion des risques liés à la salubrité et à la biosécurité des aliments	64 378 297	90 113 297	*	*	119 962 679	90 347 576	92 378 239	87 639 411
2.3 Développement du commerce et des marchés	155 414 937	181 149 937	*	*	193 068 635	135 561 420	264 232 140	97 976 671
2.4 Facilitation de l'efficacité de la réglementation	16 902 621	16 902 621	*	*	17 337 631	11 336 464	11 720 760	12 552 879
2.5 Conseil des produits agricoles du Canada	2 659 276	2 659 276	2 483 404	2 483 404	3 526 875	2 869 840	2 998 099	3 063 149
Total partiel du résultat stratégique 2	**1 530 386 586**	**1 622 344 954**	*	*	**1 629 380 933**	**1 520 877 936**	**1 791 330 571**	**1 613 261 156**

Résultat stratégique 3 : Un secteur innovateur de l'agriculture, de l'agroalimentaire et des produits agro-industriels

	Budget principal des dépenses 2013-2014 [1]	Dépenses prévues 2013-2014 [2]	Dépenses prévues 2014-2015 [3]	Dépenses prévues 2015-2016 [3]	Autorisations totales pouvant être utilisées 2013-2014 [4]	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2013-2014 [5]	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2012-2013 [5]	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2011-2012 [5]
3.1 Sciences, innovation et adoption	300 084 553	325 819 553	*	*	477 329 589	442 238 382	303 174 048	265 992 310
3.2 Développement de l'agroentreprise	14 383 831	117 323 831	*	*	66 175 058	54 672 561	69 543 719	116 267 595
3.3 Développement des régions rurales et développement des coopératives	4 063 511	4 063 511	*	*	4 126 694	2 577 149	15 477 477	20 288 849
3.4 Agence canadienne du pari mutuel	(421 000)	(421 000)	34 000	294 000	5 315 279	(2 158 401)	(1 240 186)	(253 649)
Total partiel du résultat stratégique 3	**318 110 895**	**446 785 895**	*	*	**552 946 620**	**497 329 691**	**386 955 058**	**402 295 105**

Services Internes

	Budget principal des dépenses 2013-2014 [1]	Dépenses prévues 2013-2014 [2]	Dépenses prévues 2014-2015 [3]	Dépenses prévues 2015-2016 [3]	Autorisations totales pouvant être utilisées 2013-2014 [4]	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2013-2014 [5]	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2012-2013 [5]	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2011-2012 [5]
Services internes Total partiel	279 468 875	292 052 774	150 473 375	148 474 244	232 738 071	232 577 216	327 379 980	347 663 815

Total

Résultats stratégiques, programmes et Services internes	Budget principal des dépenses 2013-2014 [1]	Dépenses prévues 2013-2014 [2]	Dépenses prévues 2014-2015 [3]	Dépenses prévues 2015-2016 [3]	Autorisations totales pouvant être utilisées 2013-2014 [4]	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2013-2014 [5]	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2012-2013 [5]	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2011-2012 [5]
Total	2 191 575 219	2 450 527 486	2 253 196 812	2 244 765 357	2 556 585 385	2 386 898 330	2 681 559 075	2 557 654 625

Consultez la sous-section Tendances relatives aux dépenses du Ministère du présent rapport pour obtenir une explication sur les écarts des dépenses totales du Ministère.

*Consultez le *Rapport sur les plans et les priorités de 2014-2015* pour obtenir les dépenses prévues pour 2014-2015 et 2015-2016 par programme, en fonction de la nouvelle Architecture d'alignement des programmes de 2014-2015.

[1] Les chiffres du Budget principal des dépenses correspondent aux montants inscrits dans le Budget principal des dépenses de 2013-2014.

[2] Les dépenses prévues correspondent aux dépenses déclarées dans le *Rapport sur les plans et les priorités de 2013-2014*. Les dépenses prévues tiennent compte des fonds déjà inscrits dans les niveaux de référence du Ministère, ainsi que des montants qui seront autorisés dans le cadre du processus budgétaire et qui sont présentés dans la Mise à jour annuelle des niveaux de référence. Elles comprennent également les montants destinés aux programmes qui ont été approuvés au plus tard en février 2013.

[3] En raison d'importants changements apportés à l'Architecture d'alignement des programmes d'Agriculture et Agroalimentaire Canada de 2013-2014 à 2014-2015, les montants des dépenses prévues en 2014-2015 et en 2015-2016 n'ont pas été fournis en fonction de l'ancienne Architecture d'alignement des programmes. Le montant total pour 2014-2015 et 2015-2016 représente le total des dépenses prévues, telles qu'inscrites dans le *Rapport sur les plans et les priorités de 2014-2015*.

[4] Le total des autorisations correspond au Budget principal des dépenses de 2013-2014 plus une augmentation totale nette de 365,0 millions de dollars qui se compose du Budget supplémentaire des dépenses, et des transferts d'affectations effectués en 2013-2014, ainsi que des rajustements des montants législatifs pour qu'ils correspondent

aux dépenses réelles, et des rajustements et des transferts internes qui figurent dans les Comptes publics de 2013-2014.

[5] Les dépenses réelles correspondent aux dépenses réelles engagées au cours de l'exercice, telles que déclarées dans les Comptes publics de cet exercice. Dans certains cas, les montants autorisés non dépensés peuvent être reportés à des exercices ultérieurs.

Harmonisation des dépenses avec le cadre pangouvernemental

Harmonisation des dépenses réelles pour 2013-2014 avec le cadre pangouvernemental[viii] (dollars)

Résultats stratégiques	Programme	Secteur de dépenses	Résultat du gouvernement du Canada	Dépenses réelles 2013-2014
1 Un secteur de l'agriculture, de l'agroalimentaire et des produits agro-industriels respectueux de l'environnement	1.1 Connaissances, technologies, information et évaluation sur le plan environnemental	Affaires économiques	Un environnement propre et sain	65 346 123
	1.2 Mesures à la ferme	Affaires économiques	Un environnement propre et sain	70 767 364
2 Un secteur de l'agriculture, de l'agroalimentaire et des produits agro-industriels compétitif et axé sur le marché qui gère les risques de manière proactive	2.1 Gestion des risques de l'entreprise	Affaires économiques	Forte croissance économique	1 280 762 636
	2.2 Systèmes de gestion des risques liés à la salubrité et à la biosécurité des aliments	Affaires économiques	Forte croissance économique	90 347 576
	2.3 Développement du commerce et des marchés	Affaires économiques	Forte croissance économique	135 561 420
	2.4 Facilitation de l'efficacité de la réglementation	Affaires économiques	Forte croissance économique	11 336 464
	2.5 Conseil des produits agricoles du Canada	Affaires économiques	Forte croissance économique	2 869 840
3 Un secteur innovateur de l'agriculture, de l'agroalimentaire et des produits agro-industriels	3.1 Sciences, innovation et adoption	Affaires économiques	Économie axée sur l'innovation et le savoir	442 238 382
	3.2 Développement de l'agroentreprise	Affaires économiques	Économie axée sur l'innovation et le savoir	54 672 561
	3.3 Développement des régions rurales et développement des coopératives	Affaires économiques	Économie axée sur l'innovation et le savoir	2 577 149
	3.4 Agence canadienne du pari mutuel	Affaires économiques	Un marché équitable et sécurisé	(2 158 401)

Total des dépenses par secteur de dépenses (dollars)

Secteur de dépenses	Total des dépenses prévues	Total des dépenses réelles
Affaires économiques	2 158 474 712	2 154 321 114
Affaires sociales	0	0
Affaires internationales	0	0
Affaires gouvernementales	0	0

Tendances relatives aux dépenses du ministère

Les dépenses d'Agriculture et Agroalimentaire Canada fluctuent d'une année à l'autre en fonction de la conjoncture dans le secteur de l'agriculture, de l'agroalimentaire et des produits agro-industriels durant une période donnée. Les programmes ministériels d'Agriculture et Agroalimentaire Canada répondent directement aux facteurs sectoriels et économiques qu'exige le soutien de cette composante cruciale de l'économie. Bon nombre de ces programmes sont d'ordre législatif (c'est-à-dire qu'ils sont approuvés par le Parlement au moyen d'une loi habilitante) et les paiements connexes fluctuent en fonction des demandes et des besoins du secteur.

Le graphique ci-dessous illustre la tendance des dépenses d'Agriculture et Agroalimentaire Canada de 2011-2012 à 2016-2017.

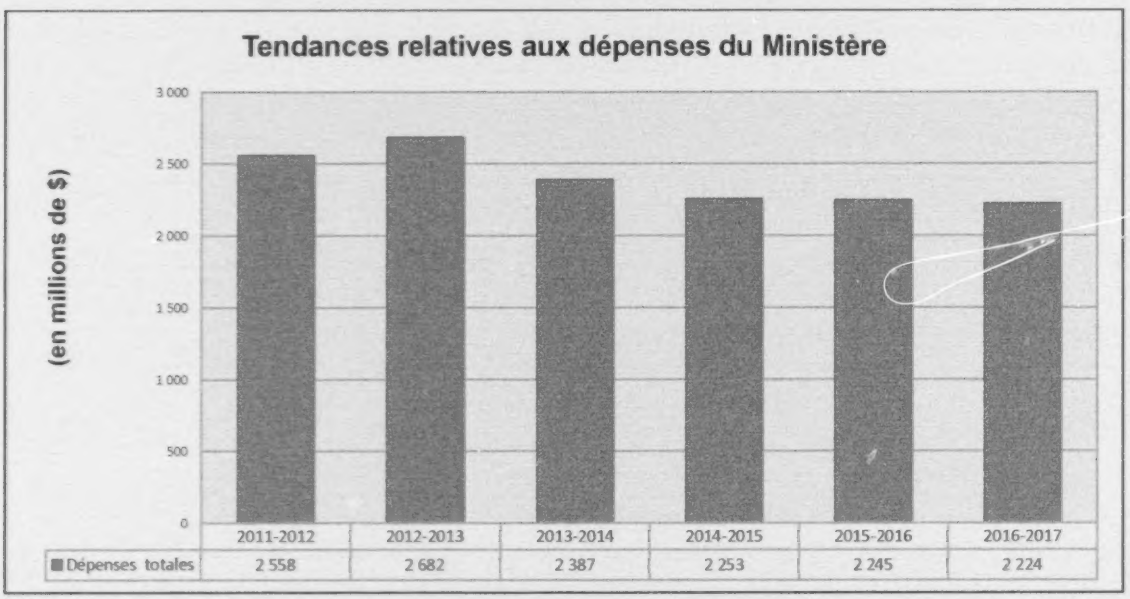

Note :
Les montants de 2011-2012, 2012-2013 et 2013-2014 représentent les dépenses réelles engagées au cours des exercices 2011-2012, 2012-2013 et 2013-2014, telles que déclarées respectivement dans les Comptes publics.

Les montants de 2014-2015, 2015-2016 et 2016-2017 représentent les dépenses prévues, telles que déclarées dans le Rapport sur les plans et les priorités de 2014-2015.

Entre 2011-2012 et 2016-2017, les dépenses réelles et prévues passent de 2,7 milliards de dollars en 2012-2013 à 2,2 milliards de dollars selon les prévisions actuelles pour 2016-2017. Cet écart tient compte d'un certain nombre de facteurs énoncés ci-après. Les programmes et les initiatives d'Agriculture et Agroalimentaire Canada varient d'une année à l'autre en fonction des changements qui touchent le secteur de l'agriculture, de l'agroalimentaire et des produits agro-industriels.

Au cours de l'exercice 2011-2012, on a versé une aide en cas de catastrophe aux producteurs touchés par les conditions d'humidité excessive dans les provinces de l'Ouest et au Québec et on a accordé une aide aux éleveurs de bétail durement touchés par les sérieuses pénuries de fourrage résultant de la sécheresse. Durant l'exercice 2012-2013, un soutien transitoire a été fourni à la Commission canadienne du blé, qui est devenue un organisme de commercialisation des grains à participation volontaire, ce qui offre aux producteurs de l'Ouest du Canada le choix de commercialiser leur blé et leur orge sur le marché libre.

En 2013-2014, on a présenté le nouveau cadre stratégique *Cultivons l'avenir 2*[iv] alors que l'ancien cadre quinquennal de *Cultivons l'avenir* arrivait à échéance. Avec *Cultivons l'avenir 2*, les programmes de gestion des risques de l'entreprise reflète une évolution transformatrice en passant d'un soutien du revenu réactif à des programmes favorisant la rentabilité axée sur les forces du marché et la croissance économique. Ce, conjointement avec les prix élevés des produits engendrés par l'augmentation du prix des grains, s'est traduite par une baisse générale des besoins prévus en subventions et contributions législatives au titre des programmes de gestion des risques de l'entreprise en 2013-2014. Les programmes de gestion des risques de l'entreprise continueront de soutenir efficacement les producteurs pour les protéger contre les catastrophes et l'instabilité des marchés.

La diminution des dépenses réelles en 2013-2014 est principalement attribuable aux réductions des dépenses prévues dans le cadre du Programme relatif aux coûts de transition de la Commission canadienne du blé.

De plus, la diminution des dépenses réelles en 2013-2014 et des dépenses prévues en 2014-2015, et au-delà, est attribuable à la récente restructuration du gouvernement. La réduction des dépenses prévues tient également compte d'une baisse liée à une prévision mise à jour pour la *Loi sur les programmes de commercialisation agricole*[ix], une diminution connexe du Programme relatif aux coûts de transition de la Commission canadienne du blé et des montants transférés à Travaux publics et Services gouvernementaux Canada pour le Projet de regroupement des services de paye.

Budget des dépenses par crédit voté

Pour obtenir des renseignements au sujet des crédits votés et des dépenses législatives du ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire du Canada, veuillez consulter les *Comptes publics du Canada 2014*[x] sur le site Web de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Section II : Analyse des programmes par résultat stratégique

Résultat stratégique 1 : Un secteur de l'agriculture, de l'agroalimentaire et des produits agro-industriels respectueux de l'environnement

Agriculture et Agroalimentaire Canada appuie un secteur de l'agriculture, de l'agroalimentaire et des produits agro-industriels durable tant du point de vue économique qu'environnemental, c'est-à-dire un secteur capable de bien gérer les ressources naturelles disponibles et capable de s'adapter aux conditions environnementales changeantes. En relevant d'importants défis environnementaux au Canada, notamment l'impact de l'agriculture sur la qualité et l'utilisation de l'eau, l'adaptation aux répercussions des changements climatiques, la réduction des émissions de gaz à effet de serre d'origine agricole et l'exploration de nouveaux débouchés économiques, le secteur contribuera à assainir l'environnement et à créer des conditions de vie plus saines pour l'ensemble de la population, tout en augmentant sa propre rentabilité.

Programme 1.1 : Connaissances, technologies, information et évaluation sur le plan environnemental

Description : Agriculture et Agroalimentaire Canada s'emploie à aider le secteur par des initiatives qui lui permettent d'utiliser une démarche de gestion plus rigoureuse pour prendre des décisions face aux risques environnementaux et de trouver des correctifs appropriés. Agriculture et Agroalimentaire Canada réalise des projets de recherche afin de mieux comprendre les interactions entre l'agriculture et l'environnement face aux principaux défis en matière de protection de l'environnement qui se posent au Canada et dans les régions. Il élabore des pratiques d'agriculture durable et valide les résultats environnementaux et économiques au niveau de la ferme et du paysage, et il met au point, améliore et utilise des indicateurs agroenvironnementaux, des systèmes de comptabilité des gaz à effet de serre et des indicateurs économiques pour évaluer la viabilité environnementale et économique du secteur. Ce programme fournit la plate-forme pour l'innovation et la découverte de technologies et de stratégies qui sont utilisées comme base pour application par le secteur de façon à améliorer la performance agroenvironnementale du secteur.

Ressources financières budgétaires (dollars)

Budget principal des dépenses 2013-2014	Dépenses prévues 2013-2014	Autorisations totales pouvant être utilisées 2013-2014	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2013-2014	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2013-2014
34 939 444	34 939 444	65 680 780	65 346 123	30 406 679

Les différences au chapitre des ressources financières sont principalement attribuables à une harmonisation des programmes et aux paiements ponctuels versés en raison de la récente restructuration du gouvernement.

Ressources humaines (équivalents temps plein)

Prévu 2013-2014	Réel 2013-2014	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2013-2014
614	411	(203)

Le nombre réel d'équivalents temps plein est inférieur au nombre prévu, surtout en raison de la récente restructuration du gouvernement. Le Ministère est en voie de réduire le nombre d'équivalents temps plein conformément aux objectifs établis en 2012-2013 et 2013-2014. Le nombre prévu d'équivalents temps plein n'a pas tenu compte de ces facteurs en raison du moment où le Rapport sur les plans et les priorités a été préparé.

Résultats du rendement

Résultat attendu	Indicateur de rendement	Objectif	Résultat réel
Le secteur agricole et agroalimentaire prend des décisions qui prévoient la mise en place de saines pratiques environnementales	Pourcentage des exploitations agricoles au Canada qui ont un plan environnemental de la ferme officiel Résultat en 2006 : 27 % des 220 000 exploitations agricoles	39 % d'ici le 31 mars 2018	Les données disponibles jusqu'à maintenant indiquent que plus de 35 % des exploitations agricoles avaient un plan environnemental de la ferme (Ce 35 % représente 50 % de toutes les terres agricoles du Canada) Ces données sont fondées sur les résultats de l'Enquête sur la gestion agroenvironnementale de 2011. Les résultats de la prochaine enquête seront disponibles en 2017

Analyse du rendement et leçons retenues

Agriculture et Agroalimentaire Canada a joué un rôle de premier plan dans la création d'avantages environnementaux et à la réduction des risques environnementaux en appuyant la prise de décisions dans le secteur en mettant au point des produits et des pratiques durables. Les travaux liés à la recherche, au développement et à la technologie, de même que les pratiques de gestion bénéfiques, se sont concentrés sur l'utilisation de l'eau, la qualité de l'eau, la qualité de l'air et la biodiversité, ainsi que sur l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation des gaz à effet de serre.

Le Ministère a également exploré des occasions économiques liées à une saine intendance environnementale, collaborant avec ses partenaires des provinces et de l'industrie afin de cibler les programmes agroenvironnementaux sur l'innovation, l'adoption de pratiques de gestion bénéfiques et les activités économiques durables.

Sous-programme 1.1.1 : Sciences agroenvironnementales

Description : Agriculture et Agroalimentaire Canada dirige des activités de recherche pure et appliquée en vue de produire des connaissances scientifiques essentielles qui serviront à caractériser et à quantifier les effets de la production agricole sur les sols, l'eau, l'air et la biodiversité. Ces connaissances sont essentielles pour élaborer des Pratiques de gestion bénéfiques qui permettront d'améliorer le rendement agroenvironnemental de l'agriculture et de conseiller les décideurs, les spécialistes des ressources des terres, les spécialistes de la vulgarisation et les producteurs sur les moyens d'améliorer les pratiques agricoles et de renforcer la gestion durable des ressources agricoles.

Ressources financières budgétaires (dollars)

Dépenses prévues 2013-2014	Dépenses réelles 2013-2014	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2013-2014
14 203 022	27 188 263	12 985 241

Les différences au chapitre des ressources financières sont principalement attribuables à une harmonisation des programmes et aux paiements ponctuels versés en raison de la récente restructuration du gouvernement.

Ressources humaines (équivalents temps plein)

Prévu 2013-2014	Réel 2013-2014	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2013-2014
303	203	(100)

Le nombre réel d'équivalents temps plein est inférieur au nombre prévu, surtout en raison de la récente restructuration du gouvernement. Le Ministère est en voie de réduire le nombre d'équivalents temps plein conformément aux objectifs établis en 2012-2013 et 2013-2014. Le nombre prévu d'équivalents temps plein n'a pas tenu compte de ces facteurs en raison du moment où le Rapport sur les plans et les priorités a été préparé.

Résultats du rendement

Résultat attendu	Indicateur de rendement	Objectif	Résultat réel
Une meilleure compréhension, au sein de la communauté scientifique, des interactions et des répercussions des pratiques agricoles sur les ressources géologiques, hydriques, atmosphériques et biologiques	Nombre d'articles examinés par des pairs soumis pour publication, en préparation ou publiés pour des projets de recherche « fermés » menés dans le cadre de cette activité Valeur de référence établie dans le rapport sur le rendement de la Direction générale de 2011-2012, qui couvre la période allant de 2008 à 2012 = 47	60 au cours de la période allant du 1er avril 2013 au 31 mars 2018	114 articles examinés par des pairs ont été soumis ou publiés au cours de l'exercice 2013-2014

Analyse du rendement et leçons retenues

Des connaissances scientifiques ont été générées dans les domaines de la conservation, de la caractérisation, de la biodiversité, des ressources biologiques et des pratiques de production durable qui sont essentiels à l'amélioration de la performance agroenvironnementale, tout en renforçant la compétitivité du secteur.

Les scientifiques d'Agriculture et Agroalimentaire Canada utilisent une technique appelée « séquençage de l'ADN de nouvelle génération » pour fournir un aperçu rapide et à bon marché de ce qui se passe dans le sol, y compris de la diversité des microorganismes dans les champs agricoles. En déterminant les organismes qui sont présents dans le sol et leur quantité, des millions et des millions de données génétiques sont générées sur tous les organismes contenus dans un échantillon de sol. Des ordinateurs sont utilisés pour comparer les données et l'information génétique au sujet des organismes connus et indiquer les organismes inconnus. Le séquençage de nouvelle génération représente une grande amélioration par rapport aux méthodes utilisées précédemment pour étudier les microorganismes dans le sol, parce qu'une immense quantité d'information peut être obtenue de façon rapide, économique et plus détaillée, ce qui permet de détecter des organismes encore plus rares. En améliorant les connaissances sur les microorganismes présents dans le sol de champs sains par rapport à ceux qui sont infestés de phytopathogènes, on ouvrira la voie à de nouvelles façons de lutter contre les maladies, d'augmenter les rendements culturaux et de réduire l'utilisation d'engrais et de pesticides. La technique est actuellement utilisée pour comparer les microorganismes qui amènent une diminution des occurrences de gale commune, maladie qui infecte les tubercules de pommes de terre, causant de laides lésions brunâtres et entraînant des pertes économiques importantes chaque année au Canada.

Sous-programme 1.1.2 : Applications agroenvironnementales et unité de mesure

Description : Le Ministère utilise les applications agroenvironnementales pour élaborer et adapter des technologies en vue de la mise en œuvre de pratiques agricoles durables sur les fermes et dans le vaste paysage agricole du Canada. Ce programme fait appel à des connaissances et à des renseignements pour améliorer la capacité décisionnelle des agriculteurs sur le plan agroenvironnemental tout en employant des mesures et des analyses pour orienter les efforts visant à montrer les répercussions environnementales des pratiques agricoles durables.

Ressources financières budgétaires (dollars)

Dépenses prévues 2013-2014	Dépenses réelles 2013-2014	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2013-2014
20 736 422	38 157 860	17 421 438

Les différences au chapitre des ressources financières sont principalement attribuables à une harmonisation des programmes et aux paiements ponctuels versés en raison de la récente restructuration du gouvernement.

Ressources humaines (équivalents temps plein)

Prévu 2013-2014	Réel 2013-2014	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2013-2014
311	208	(103)

Le nombre réel d'équivalents temps plein est inférieur au nombre prévu, surtout en raison de la récente restructuration du gouvernement. Le Ministère est en voie de réduire le nombre d'équivalents temps plein conformément aux objectifs établis en 2012-2013 et 2013-2014. Le nombre prévu d'équivalents temps plein n'a pas tenu compte de ces facteurs en raison du moment où le Rapport sur les plans et les priorités a été préparé.

Résultats du rendement

Résultat attendu	Indicateur de rendement	Objectif	Résultat réel
Les producteurs et les intervenants ont accès aux connaissances et ont la possibilité d'acquérir une expertise leur permettant de soutenir l'utilisation durable des terres agricoles et des ressources hydriques	Nombre de produits ou de pratiques issus de la recherche scientifique qui sont nouveaux ou améliorés/adaptés et disponibles pour le secteur Valeur de référence établie dans le rapport sur le rendement de la Direction générale de 2011-2012, qui couvre la période allant de 2008 à 2012 = 11	15 au cours de la période allant du 1er avril 2013 au 31 mars 2018	34 produits ou de pratiques issus de la recherche scientifique qui sont nouveaux ou améliorés/adaptés ont été offerts au secteur au cours de l'exercice 2013-2014

Analyse du rendement et leçons retenues

Les travaux ont avancé plus rapidement que prévu dans le cadre de ce sous-programme, comme le montre le nombre de produits ou de pratiques élaborés à ce jour. Ces produits appuient l'utilisation durable des terres agricoles et des ressources hydriques. À titre d'exemple de travail accompli dans ce domaine, notons la recherche appliquée sur l'amélioration de la production qui permettrait aux propriétaires fonciers de prendre des mesures pour préserver et protéger les pollinisateurs sauvages. L'objectif est de fournir aux propriétaires fonciers des conseils sur les mesures qui peuvent être prises pour préserver et protéger les pollinisateurs sauvages en conservant, créant et gérant l'habitat des pollinisateurs. Il s'agit d'un travail important, puisque les insectes pollinisateurs sont des ressources naturelles indispensables et essentielles à la production de nombreux fruits, légumes et céréales.

Programme 1.2 : Mesures à la ferme

Description : Agriculture et Agroalimentaire Canada vient en aide aux agriculteurs par des programmes d'application directe à la ferme qui permettent de déterminer les risques environnementaux et les possibilités connexes tout en soutenant l'élaboration d'une éthique de gestion agricole et agroalimentaire. Agriculture et Agroalimentaire Canada les aide dans l'évaluation des risques agroenvironnementaux et la planification en fournissant de l'expertise, de l'information et des incitatifs pour stimuler l'adoption de pratiques d'agriculture durable au

niveau de la ferme et du paysage, en explorant et concevant de nouvelles approches qui favorisent et soutiennent l'adoption de pratiques agricoles durables et en faisant mieux connaître les bienfaits de ces pratiques. Ces initiatives favorisent la bonne intendance de l'environnement et aident à atténuer les répercussions générales du secteur sur l'environnement. Elles contribuent à créer un environnement plus sain et à instaurer des conditions pour améliorer la qualité de vie de la population canadienne et à rendre le secteur agricole plus rentable.

Ressources financières budgétaires (dollars)

Budget principal des dépenses 2013-2014	Dépenses prévues 2013-2014	Autorisations totales pouvant être utilisées 2013-2014	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2013-2014	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2013-2014
28 669 419	54 404 419	75 838 981	70 767 364	16 362 945

Les différences au chapitre des ressources financières sont principalement attribuables à une harmonisation des programmes et aux coûts associés au transfert de trois structures fédérales de régularisation des eaux dans la vallée de la Qu'Appelle au gouvernement de la Saskatchewan.

Ressources humaines (équivalents temps plein)

Prévu 2013-2014	Réel 2013-2014	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2013-2014
392	226	(166)

Le nombre réel d'équivalents temps plein est inférieur au nombre prévu, surtout en raison de la récente restructuration du gouvernement. Le Ministère est en voie de réduire le nombre d'équivalents temps plein conformément aux objectifs établis en 2012-2013 et 2013-2014. Le nombre prévu d'équivalents temps plein n'a pas tenu compte de ces facteurs en raison du moment où le Rapport sur les plans et les priorités a été préparé.

Résultats du rendement

Résultat attendu	Indicateur de rendement	Objectif	Résultat réel
Une meilleure évaluation des risques agroenvironnementaux et une meilleure atténuation des risques par les producteurs agricoles	Pourcentage des exploitations agricoles au Canada qui ont un plan environnemental de la ferme officiel Valeur de référence établie en 2006 grâce aux résultats de l'Enquête sur la gestion agroenvironnementale qui indiquent que 90 % des exploitations agricoles avaient mis en œuvre au moins une pratique de gestion bénéfique	92 % au total d'ici le 31 mars 2014	95 % des exploitations agricoles selon les résultats de l'Enquête sur la gestion agroenvironnementale de 2011

Analyse du rendement et leçons retenues

Le nombre élevé d'exploitations agricoles ayant à la fois un plan environnemental de la ferme et indiqué que des mesures sont prises pour atténuer les risques environnementaux à la ferme (95 %) confirme que les producteurs prennent des mesures pour atténuer les risques

environnementaux à la ferme, ce qui démontre leur éthique en matière de gérance continue. Cela montre également que les connaissances acquises au moyen du processus de planification environnementale à la ferme sont appréciées des producteurs.
Agriculture et Agroalimentaire Canada et Statistique Canada discutent de la possibilité de reconcevoir l'Enquête sur la gestion agroenvironnementale[xi] et de l'intégrer dans une enquête plus générale sur la gestion et la production agricole. Cette enquête serait effectuée chaque année, pendant cinq ans, selon les modules de types d'exploitations agricoles. La première mise à jour devrait avoir lieu à l'exercice 2017-2018.

Sous-programme 1.2.1 : Transfert de l'information technique

Description : Le programme Transfert de l'information technique consiste à interpréter l'information technique et à la transférer aux agriculteurs et aux autres intervenants qui prennent des mesures pour améliorer la viabilité des terres agricoles. Cette aide technique intègre des pratiques de production agricole respectueuses de l'environnement et d'autres mesures à la ferme. Elle est coordonnée avec le concours des planificateurs locaux de l'utilisation des terres, des autorités de conservation et d'autres intervenants et permet d'assurer une communication efficace des avantages liés à l'adoption de nouvelles pratiques.

Ressources financières budgétaires (dollars)

Dépenses prévues 2013-2014	Dépenses réelles 2013-2014	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2013-2014
13 708 427	37 283 473	23 575 046

Les différences au chapitre des ressources financières sont principalement attribuables aux coûts associés au transfert de trois structures fédérales de régularisation des eaux dans la vallée de la Qu'Appelle au gouvernement de la Saskatchewan.

Ressources humaines (équivalents temps plein)

Prévu 2013-2014	Réel 2013-2014	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2013-2014
392	226	(166)

Le nombre réel d'équivalents temps plein est inférieur au nombre prévu, surtout en raison de la récente restructuration du gouvernement. Le Ministère est en voie de réduire le nombre d'équivalents temps plein conformément aux objectifs établis en 2012-2013 et 2013-2014. Le nombre prévu d'équivalents temps plein n'a pas tenu compte de ces facteurs en raison du moment où le Rapport sur les plans et les priorités a été préparé.

Résultats du rendement

Résultat attendu	Indicateur de rendement	Objectif	Résultat réel
Une meilleure connaissance, au sein du secteur de l'agriculture, de l'assistance technique	Nombre d'intervenants ayant accédé à une assistance technique au cours d'activités planifiées	2 000 au cours de la période précédente s'étendant sur quatre ans d'ici le 31 mars 2014	46 973 participants ont eu accès à des renseignements par le truchement d'événements de

et de l'information disponibles	Valeur de référence établie en 2009 = zéro (0)		transfert de connaissances techniques entre 2009 et 2011 Note : Les résultats réels ne sont pas accessibles pour les années subséquentes, car le sous-programme a été intégré dans d'autres programmes d'innovation et les données sur les participants ne sont plus en cours d'enregistrement.

Analyse du rendement et leçons retenues

Une aide technique et des renseignements connexes ont été mis à la disposition des intervenants grâce à divers modes et méthodes comme des ateliers, des démonstrations, des foires agricoles et des journées champêtres. Les sujets varient d'une année à l'autre, mais ont inclus l'agronomie du canola, la technologie d'irrigation à l'énergie solaire, des essais de variétés des cultures irriguées, des séances d'information sur la production maraîchère, l'atténuation des gaz à effet de serre liée à l'irrigation, l'utilisation du drainage de surface et souterrain aux fins d'irrigation, les calendriers d'irrigation et l'agronomie de la pomme de terre.

En raison du récent processus de consolidation et de rationalisation à Agriculture et Agroalimentaire Canada, les activités au sein du sous-programme Transfert de l'information technique ont été intégrées dans d'autres activités liées à l'innovation dans le cadre du programme 3.1 du résultat stratégique 3 afin de tenir compte des efforts de l'ensemble du programme de recherche, de développement et de transfert de technologies agricoles. Par conséquent, l'objectif de l'indicateur de rendement n'a pas été mis à jour et aucune donnée supplémentaire n'a été recueillie sur ce sous-programme. Les résultats réels figurant dans le tableau ci-dessus correspondent aux données qui ont été recueillies avant le transfert des activités de programme.

Sous-sous-programme 1.2.1.1 : Pâturages communautaires

Description : Le programme des Pâturages communautaires améliore la viabilité des parcours naturels des Prairies pour l'agriculture au moyen de l'élevage. Il consiste à gérer 2,2 millions d'acres de parcours naturels pour environ 2500 éleveurs de bétail et à fournir du fourrage pour quelque 222 000 animaux, tout en conservant les ressources et en fournissant un habitat essentiel à 45 espèces visées par la *Loi sur les espèces en péril*. En outre, les ressources du Plan d'action IV (10 millions de dollars sur quatre ans) contribuent à la santé et à la productivité à long terme des terres agricoles en améliorant la capacité de charge, la productivité des parcours naturels et l'infrastructure des pâturages communautaires d'Agriculture et Agroalimentaire Canada grâce à des mesures additionnelles de débroussaillement, d'aménagement hydraulique et de rajeunissement des plantes fourragères.

Ressources financières budgétaires (dollars)

Dépenses prévues 2013-2014	Dépenses réelles 2013-2014	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2013-2014
2 928 365	3 185 162	256 797

Ressources humaines (équivalents temps plein)

Prévu 2013-2014	Réel 2013-2014	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2013-2014
352	187	(165)

Le nombre d'équivalents temps plein a diminué, puisqu'on s'emploie à réduire progressivement le Programme de pâturages communautaires (d'ici 2017-2018).

Résultats du rendement

Résultat attendu	Indicateur de rendement	Objectif	Résultat réel
Une utilisation des terres et des pratiques de gestion responsables sur le plan de l'environnement pour la gestion d'un parcours naturel productif, destiné à un usage multiple et affichant une saine biodiversité	La qualité est évaluée comme étant « bonne » ou « excellente » pour au moins 85 % des terres couvertes par le Programme de pâturages communautaires Valeur de référence établie en 2011-2012 = la qualité de 85 % des terres couvertes par le programme des Pâturages communautaires est évaluée comme étant « bonne » ou « excellente »	85 % (sur une période de deux ans) d'ici le 31 mars 2014	La qualité de plus de 85 % des parcours couverts par le Programme de pâturages communautaires est évaluée comme étant « bonne » ou « excellente »

Analyse du rendement et leçons retenues

Les pratiques de gestion des parcours, élaborées sur huit décennies de gestion des terres, ont permis d'établir des niveaux durables de pâturage pour chaque pâturage communautaire. Les capacités de charge du bétail pour chaque pâturage sont le produit du nombre d'acres de cultures fourragères, de la quantité de cultures fourragères produite et de la capacité de charge optimale au cours des prochaines années pour atténuer la sécheresse. Les saisons de pâturage 2012 et 2013 étaient des années de pâturage moyennes avec un nombre total de journées de pâturage conforme à la moyenne sur dix ans (135 journées par vache). Les capacités de charge à l'échelle des pâturages n'ont pas été dépassées, ce qui se traduit par des indicateurs de qualité correspondant à la valeur de référence (85 %) ou la surpassant.

À la suite de la décision figurant dans le budget de 2012 de réduire progressivement le Programme de pâturages communautaires[xii] et de se départir de 85 pâturages sur une période de six ans, le gouvernement fédéral a cessé de gérer 21 des 85 pâturages visés en 2013-2014. On

s'est départi de dix pâturages au Manitoba et de dix autres en Saskatchewan. Les activités de pâturage à la base des Forces canadiennes de Suffield (Alberta) ont également cessé.

Sous-sous-programme 1.2.1.2 : Infrastructure hydraulique

Description : L'initiative Infrastructure d'approvisionnement en eau s'entend de la gestion et de l'exploitation de l'infrastructure hydraulique appartenant au gouvernement fédéral dans le sud de la Saskatchewan. Cette activité permet au gouvernement de s'acquitter de ses responsabilités en matière de sécurité publique et de saine gestion des biens et de remplir ses obligations en matière d'approvisionnement en eau. Un des grands volets de l'initiative consiste à élaborer et à mettre en œuvre des modifications au régime de gestion pour permettre à Agriculture et Agroalimentaire Canada de se départir de cette infrastructure à long terme.

Ressources financières budgétaires (dollars)

Dépenses prévues 2013-2014	Dépenses réelles 2013-2014	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2013-2014
5 056 062	28 667 891	23 611 829

Les dépenses réelles sont supérieures aux dépenses prévues, surtout en raison des coûts associés au transfert des responsabilités de trois structures fédérales de régularisation des eaux dans la vallée de la Qu'Appelle au gouvernement de la Saskatchewan (barrages de Craven, de Valport et du lac Crooked).

Ressources humaines (équivalents temps plein)

Prévu 2013-2014	Réel 2013-2014	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2013-2014
37	37	0

Résultats du rendement

Résultat attendu	Indicateur de rendement	Objectif	Résultat réel
Une infrastructure de stockage de l'eau sûre sur le plan opérationnel, et une conservation des risques en aval à un niveau aussi faible que possible	Nombre d'examens de la sûreté des barrages menés par des consultants externes sur les barrages pour lesquels les conséquences d'une rupture pourraient être graves ou très graves et qui ont été construits conformément aux Directives relatives à la sécurité des barrages de l'Association canadienne des barrages	3 d'ici le 31 mars 2014	2

Analyse du rendement et leçons retenues

Jusqu'à maintenant, deux examens de la sûreté des barrages ont été menés. Un examen de la sûreté, qui devait être terminé au printemps 2014, a été commencé, mais n'a pas été achevé à la fin de cette période de déclaration.

Sous-sous-programme 1.2.1.3 : Programme de lutte contre les gaz à effet de serre en agriculture

Description : Le Programme de lutte contre les gaz à effet de serre en agriculture appuie un réseau international, l'Alliance mondiale de recherche, afin de coordonner et d'améliorer les recherches agricoles visant la réduction des gaz à effet de serre et d'offrir aux agriculteurs de nouvelles technologies d'atténuation des risques et Pratiques de gestion bénéfiques. Le Ministère accorde des contributions aux promoteurs de l'industrie dans le cadre de projets approuvés. L'Alliance mondiale de recherche approfondit et élargit les réseaux existants de recherche sur la réduction des gaz à effet de serre, en crée des nouveaux, améliore les capacités en matière de prestation de la technologie et de sciences et planifie de mettre en application un changement fondamental dans la relation actuelle entre la production alimentaire et agricole et les gaz à effet de serre.

Ressources financières budgétaires (dollars)

Dépenses prévues 2013-2014	Dépenses réelles 2013-2014	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2013-2014
5 724 000	5 430 420	(293 580)

Ressources humaines (équivalents temps plein)

Prévu 2013-2014	Réel 2013-2014	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2013-2014
3	2	(1)

Résultats du rendement

Résultat attendu	Indicateur de rendement	Objectif	Résultat réel
Une connaissance accrue, par les producteurs, des pratiques de gestion bénéfiques et des technologies permettant d'atténuer les risques de gaz à effet de serre	Nombre de producteurs affichant une meilleure compréhension des pratiques de gestion bénéfiques et des technologies permettant d'atténuer les risques de gaz à effet de serre Valeur de référence établie en 2010 = zéro (0) du fait que le programme en était à ses débuts	5 000 producteurs utilisant ces connaissances au cours de leurs opérations d'ici le 31 mars 2016	6 735 agriculteurs ont participé aux ateliers depuis le début du programme

Analyse du rendement et leçons retenues

Selon des universités et des instituts de recherche, plus de 6 000 agriculteurs ont participé à des journées champêtres et à des ateliers sur de nouvelles technologies et pratiques de gestion bénéfiques permettant d'atténuer les émissions de gaz à effet de serre depuis le lancement du programme.

Agriculture et Agroalimentaire Canada a entamé une évaluation du Programme de lutte contre les gaz à effet de serre en agriculture[xiii], dans le cadre de son Plan d'évaluation stratégique quinquennal (2013-2014 à 2017-2018). L'évaluation devrait être terminée d'ici novembre 2014.

Sous-programme 1.2.2 : Agri-flexibilité – intervention environnementale

Description : Agri-flexibilité vise à aider le secteur agricole à s'adapter aux pressions et à améliorer sa compétitivité en finançant des mesures non liées à la gestion des risques de l'entreprise qui diminueront les coûts de production, amélioreront la viabilité de l'environnement, favoriseront l'innovation et réagiront aux défis du marché. Les fonds d'Agri-flexibilité sont dispensés aux demandeurs soit directement par Agriculture et Agroalimentaire Canada soit par les provinces ou territoires ou groupes de l'industrie qui ont présenté avec succès des propositions dans un but précis à Agriculture et Agroalimentaire Canada pour une clientèle ciblée. Le volet de l'Intervention environnementale d'Agri-flexibilité cherche à aider l'industrie agricole et agroalimentaire à améliorer la viabilité de l'environnement, la gestion des effluents, l'écoefficacité et la réduction des émissions de gaz à effet de serre et à favoriser l'utilisation

d'énergie renouvelable. Alors que les programmes de *Cultivons l'avenir* d'Agriculture et Agroalimentaire Canada visent à encourager l'adoption de pratiques agricoles durables dans les exploitations agricoles, le volet de l'intervention environnementale d'Agri-flexibilité aide à améliorer la performance environnementale par l'élaboration de nouveaux outils et de nouvelles méthodes à l'intention du secteur.

Ressources financières budgétaires (dollars)

Dépenses prévues 2013-2014	Dépenses réelles 2013-2014	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2013-2014
14 960 992	3 081 344	(11 879 648)

Les différences au chapitre des ressources financières sont principalement attribuables à une harmonisation des programmes Agri-flexibilité. En outre, les dépenses réelles étaient inférieures aux dépenses autorisées en raison du moment de la mise en œuvre de projets pluriannuels dans le cadre du programme Agri-flexibilité.

Ressources humaines (équivalents temps plein)

Prévu 2013-2014	Réel 2013-2014	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2013-2014
0	0	0

Les équivalents temps plein à l'appui de ce sous-programme sont partagés et sont déclarés dans les sous-programmes suivants : 2.3.4 Agri-flexibilité – demande accrue du marché et 3.1.4 Agri-flexibilité – transformation agricole.

Résultats du rendement

Résultat attendu	Indicateur de rendement	Objectif	Résultat réel
Les producteurs, les partenaires et le secteur prennent des mesures pour améliorer leurs pratiques environnementales	Nombre de mesures mises en œuvre par les producteurs pour améliorer leurs pratiques environnementales Valeur de référence établie en 2009 = zéro (0) du fait que le volet de l'Intervention environnementale d'Agri-flexibilité porte sur un nouveau domaine pour l'élaboration de programmes au sein du Ministère	265 mesures sur la période allant du 1er juin 2009 au 31 mars 2014	229

Analyse du rendement et leçons retenues

Le programme Agri-flexibilité[xiv] est arrivé à échéance le 31 mars 2014. Quatre initiatives ont été financées aux termes du volet Intervention environnementale d'Agri-flexibilité. Il s'agissait toutes d'initiatives à coûts partagés entre les gouvernements fédéral et provinciaux. Au total, ces quatre initiatives ont donné lieu à 229 mesures mises en œuvre par les producteurs pour améliorer leurs pratiques environnementales. L'objectif n'a pas été atteint, car le taux de

participation était moins élevé que prévu. Cela est attribuable en partie au fait que des activités similaires, comme les plans environnementaux des fermes, étaient déjà entreprises à l'échelon provincial et financées par *Cultivons l'avenir*.

Sous-programme 1.2.3 : Programmes de mise en œuvre et d'évaluation des risques pour l'environnement à frais partagés

Description : Les programmes fédéraux, provinciaux, et territoriaux proposent une approche systématique aux agriculteurs afin de leur permettre d'évaluer et de gérer les risques prioritaires pour l'environnement. Les risques pour l'environnement sont évalués à la ferme et gérés au moyen de l'établissement de plans efficaces d'atténuation des risques. Les plans comprennent l'adoption de pratiques agricoles durables au niveau de la ferme et du paysage. Les pratiques visent à réduire l'incidence sur l'environnement et les risques pour celui-ci en maintenant ou en améliorant la qualité du sol, de l'eau et de l'air ainsi que la biodiversité; à garantir la santé et la durabilité à long terme des ressources naturelles utilisées pour la production agricole; et à assurer la viabilité économique et environnementale à long terme de l'industrie agricole. Les programmes visent à aider les agriculteurs à mettre en œuvre les principales pratiques établies dans les plans d'évaluation des risques.

Ressources financières budgétaires (dollars)

Dépenses prévues 2013-2014	Dépenses réelles 2013-2014	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2013-2014
25 735 000	30 402 547	4 667 547

Les différences au chapitre des ressources financières sont principalement attribuables à une harmonisation des programmes à coûts partagés de *Cultivons l'avenir 2*.

Ressources humaines (équivalents temps plein)

Prévu 2013-2014	Réel 2013-2014	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2013-2014
0	0	0

Les équivalents temps plein à l'appui de ce sous-programme sont partagés et sont déclarés dans d'autres sous-programmes.

Résultats du rendement

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Objectifs	Résultats réels
Le secteur adopte des pratiques de gestion bénéfiques pour réduire les risques agroenvironnementaux à la ferme	Nombre d'évaluations des risques agroenvironnementaux élaborées (nouvelles et mises à jour) Valeur de référence établie pour les programmes *Cultivons l'avenir* (2008-2013) = 10 000	10 000 au cours de la période couverte par *Cultivons l'avenir 2* (de 2013-2014 à 2017-2018)	Les données provinciales et territoriales sur le rendement annuel seront fournies en 2014-2015

Le secteur adopte des pratiques de gestion bénéfiques pour réduire les risques agroenvironnementaux à la ferme	Nombre de projets d'application de pratiques de gestion bénéfiques à la ferme réalisés Valeur de référence établie pour les programmes *Cultivons l'avenir* (2008-2013) = 17 000	17 000 au cours de la période couverte par *Cultivons l'avenir 2* (de 2013-2014 à 2017-2018)	Les données provinciales et territoriales sur le rendement annuel seront fournies en 2014-2015

Analyse du rendement et leçons retenues

Dans le cadre de *Cultivons l'avenir 2*[iv], les provinces et les territoires ont la marge de manœuvre nécessaire pour concevoir et mettre en œuvre des programmes adaptés aux besoins régionaux diversifiés. En 2013-2014, les provinces et les territoires ont mis en œuvre les programmes environnementaux à coûts partagés de *Cultivons l'avenir 2* qui incluent un financement visant à appuyer les plans environnementaux de la ferme, à cerner les risques environnementaux et les activités d'atténuation des risques, et à mettre en œuvre des pratiques de gestion bénéfiques éprouvées en matière d'environnement, comme des mesures de contrôle du ruissellement agricole et des structures de contrôle de l'érosion.

Étant donné qu'il s'agit de la première année du sous-programme, aucun résultat n'est disponible pour l'instant. Les données provinciales et territoriales sur le rendement annuel pour l'exercice 2013-2014 devraient être accessibles en 2014-2015.

En juillet 2013, Agriculture et Agroalimentaire Canada a réalisé son *Évaluation des programmes de contribution à frais partagés non liés à la gestion des risques de l'entreprise de Cultivons l'avenir*[xv]. L'évaluation visait notamment des programmes exécutés par les provinces et les territoires pour appuyer l'environnement agricole. Selon les résultats de l'évaluation, les programmes environnementaux de *Cultivons l'avenir* ont aidé à accroître le nombre d'exploitations canadiennes dotées d'un plan environnemental de la ferme et ayant mis en œuvre des pratiques de gestion exemplaires.

Dans le but d'améliorer l'efficacité et l'efficience des programmes environnementaux, *Cultivons l'avenir 2* met l'accent sur les domaines ou enjeux prioritaires à risque élevé.

Résultat stratégique 2 : Un secteur de l'agriculture, de l'agroalimentaire et des produits agro-industriels compétitif et axé sur le marché qui gère les risques de manière proactive

La capacité du Canada de produire, de transformer et de distribuer de façon rentable des produits agricoles, agroalimentaires et agroindustriels sûrs, sains et de grande qualité dépend de notre aptitude à gérer les risques de manière proactive, à réduire ces risques au minimum et à élargir nos marchés intérieurs et extérieurs pour le secteur, en répondant, voire en surpassant les exigences et les attentes des consommateurs. La gestion proactive des risques, qui vise à garantir la salubrité des aliments, le développement des marchés et la sensibilité à leurs exigences, ainsi

que l'amélioration de la réglementation, contribuera directement à la stabilité et à la prospérité économique des producteurs canadiens et accentuera la sécurité des activités dans ce secteur pour le public canadien.

Programme 2.1 : Gestion des risques de l'entreprise

Description : Agriculture et Agroalimentaire Canada a une série de programmes de gestion des risques de l'entreprise pour donner aux producteurs de meilleurs outils et le savoir-faire nécessaire pour gérer les risques de l'entreprise. Cette série de programmes procure aux producteurs une protection contre les légères baisses de revenu, une aide axée sur la marge de production quand leurs pertes de revenus sont plus importantes, un cadre d'indemnisation en cas de catastrophe pour les secourir rapidement et une assurance-production pour les protéger contre les pertes de production causées par des catastrophes naturelles. De plus, le programme prévoit une aide sous forme de garanties financières qui facilitera la commercialisation de leurs produits une fois que la conjoncture du marché et les prix seront plus favorables.

Ressources financières budgétaires (dollars)

Budget principal des dépenses 2013-2014	Dépenses prévues 2013-2014	Autorisations totales pouvant être utilisées 2013-2014	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2013-2014	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2013-2014
1 291 031 455	1 331 519 823	1 295 485 113	1 280 762 636	(50 757 187)

Les différences au chapitre des ressources financières sont principalement attribuables à l'exigence visant à réduire le financement des programmes de gestion des risques de l'entreprise, en raison des conditions de l'industrie, des prix élevés des produits, des faibles taux d'intérêt et de la baisse de la demande à l'égard d'initiatives d'aide en cas de catastrophe.

Ressources humaines (équivalents temps plein)

Prévu 2013-2014	Réel 2013-2014	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2013-2014
415	370	(45)

Le nombre réel d'équivalents temps plein est inférieur au nombre prévu, surtout en raison de la récente restructuration du gouvernement. Le Ministère est en voie de réduire le nombre d'équivalents temps plein conformément aux objectifs établis en 2012-2013 et 2013-2014. Le nombre prévu d'équivalents temps plein n'a pas tenu compte de ces facteurs en raison du moment où le Rapport sur les plans et les priorités a été préparé.

Résultats du rendement

Résultat attendu	Indicateur de rendement	Objectif	Résultat réel
Une réduction des pertes de revenus que subissent les producteurs	Bénéfice net d'exploitation du producteur pour l'année en cours, plus les versements du programme de gestion des risques de	85 % d'ici le 31 mars 2014	150 %

	l'entreprise, par rapport à la moyenne des cinq années précédentes des bénéfices nets d'exploitation et des versements du programme de gestion des risques de l'entreprise pour le secteur Le Rapport ministériel sur le rendement de 2011-2012 indique un taux de 139 % en 2009		

Analyse du rendement et leçons retenues

Les rôles et les responsabilités dans le domaine de la gestion des risques ont fait l'objet de discussions dans le cadre des consultations auprès de l'industrie qui ont mené à la création de *Cultivons l'avenir 2*[iv]. Selon les participants aux discussions, les gouvernements devraient continuer à fournir une aide en cas de catastrophe et d'une importante instabilité des marchés, alors que les producteurs devraient mettre l'accent sur la gestion des risques normaux.

Par conséquent, les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ont convenu d'offrir un ensemble amélioré de programmes de gestion des risques de l'entreprise aux termes de *Cultivons l'avenir 2*. Le 1er avril 2013, des changements ont été apportés à Agri-stabilité[xvi] et à Agri-investissement[xvii] par le truchement d'efforts coordonnés à l'échelle des gouvernements, et appuyés par des campagnes de sensibilisation des producteurs.

Cultivons l'avenir 2 met davantage l'accent sur les outils d'assurance et les approches de rechange à l'égard de la gestion des risques. Dans le cadre de *Cultivons l'avenir 2*, le Ministère a mis en œuvre le nouveau programme des initiatives Agri-risques[xviii] pour soutenir les nouveaux outils de gestion des risques. Parmi les premiers succès, notons le lancement du Programme d'assurance des prix du bétail dans l'Ouest. Ce programme pilote est en fait un programme élaboré en Alberta et dont la portée a été élargie de manière à ce qu'il soit offert à toutes les provinces de l'Ouest. Il vise à fournir une protection contre les baisses de prix imprévues dans le secteur du bétail. En 2013-2014, le Ministère a parachevé les accords multilatéraux requis pour appuyer un programme pilote fondé sur de bons calculs actuariels, ce qui a mené au lancement du Programme d'assurance des prix du bétail dans l'Ouest au printemps 2014.

Agriculture et Agroalimentaire Canada a également examiné le fonctionnement du Programme de paiements anticipés[xix], reconnaissant qu'il s'agit d'un autre outil de gestion des risques offert aux producteurs. En 2013-2014, des changements administratifs au Programme de paiements anticipés ont été présentés sous la forme de modifications à la *Loi sur les programmes de commercialisation agricole*[ix] et inclus dans le projet de loi C-18, *Loi sur la croissance dans le secteur agricole*[xx], qui a été présenté à la Chambre des communes le 9 décembre 2013.

Le Ministère continue à surveiller le rendement de ses programmes en comparant les revenus du secteur, y compris les paiements des programmes de gestion des risques de l'entreprise, à la moyenne quinquennale. En raison des revenus élevés du marché en 2011, le revenu du secteur correspondait à 150 % de la moyenne quinquennale, dépassant largement l'objectif de 85 %. Les données sur les risques de l'entreprise utilisées pour évaluer les résultats réels sont fondées sur les années qui ont précédé les changements de *Cultivons l'avenir 2*. Cela est attribuable au temps requis pour que les producteurs présentent leur déclaration de revenus, pour que les agents d'exécution traitent les dossiers et pour que l'information soit recueillie.

Sous-programme 2.1.1 : Agri-stabilité

Description : Le programme Agri-stabilité apporte un soutien aux producteurs lorsque leur marge diminue davantage. Un producteur peut être admissible à un paiement au titre d'Agri-stabilité lorsque leur marge du programme de l'année courante est en deçà d'un certain pourcentage de leur marge de référence historique. Agri-stabilité est un programme à coûts partagés entre les gouvernements fédéral, provinciaux, et territoriaux, selon un rapport 60 : 40.

Ressources financières budgétaires (dollars)

Dépenses prévues 2013-2014	Dépenses réelles 2013-2014	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2013-2014
286 566 038	205 457 717	(81 108 321)

Le programme Agri-stabilité est axé sur la demande, au lieu de recevoir des fonds établis pour chaque exercice. Bien que les frais administratifs du programme demeurent relativement les mêmes, l'écart entre les paiements de subvention et de contribution d'une année à l'autre est directement lié aux taux de participation et aux conditions de l'industrie. Les dépenses réelles étaient inférieures aux dépenses prévues en raison des conditions de l'industrie renforcées par la hausse des prix des produits.

Ressources humaines (équivalents temps plein)

Prévu 2013-2014	Réel 2013-2014	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2013-2014
324	288	(36)

Résultats du rendement

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Objectifs	Résultat réels
Atténuation de l'incidence à court terme, des pertes de revenu substantielles	Revenus du marché pour l'exploitation du participant en tant que pourcentage des revenus totaux du marché Le Rapport ministériel sur le rendement de	75 % d'ici le 31 mars 2014	64,5 %

	2011-2012 indique un taux de 70,7 % en 2009		
Atténuation de l'incidence à court terme, des pertes de revenu substantielles	Marge de production du participant (avec les paiements) comparée à la marge de référence Le Rapport ministériel sur le rendement de 2011-2012 indique un taux de 71,2 % en 2009	65 % d'ici le 31 mars 2014	77,3 %

Analyse du rendement et leçons retenues

Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ont apporté des changements au programme Agri-stabilité[xvi] afin de soutenir la nouvelle orientation adoptée par les gouvernements, c'est-à-dire qu'ils fournissent une aide en cas de catastrophe, alors que les producteurs s'occupent de gérer les risques normaux. Depuis le 1er avril 2013, un paiement est versé lorsque la marge d'un producteur participant s'établit sous les 70 % de la marge de référence historique du producteur (par opposition à 85 % selon l'ancien cadre). En outre, les paiements sont maintenant fondés sur le même niveau de soutien gouvernemental (70 %), et ce, peu importe l'ampleur de la baisse de la marge, y compris les marges négatives (par opposition au système à niveaux qui fournissait différents niveaux de soutien gouvernemental en fonction de l'ampleur de la baisse de la marge dans l'ancien cadre). Lorsqu'un producteur enregistre des pertes considérables, où les dépenses surpassent les revenus, la couverture est passée de 60 % à 70 %. Finalement, la marge de référence d'un producteur est limitée au montant le plus bas de sa marge de référence historique ou des dépenses admissibles déclarées au cours des années précédentes.

Les données sur le rendement recueillies pour la production du présent rapport proviennent de l'année de programme 2011, qui étaient régie par les règles de l'ancien programme. L'objectif pour les revenus de marché des participants à Agri-stabilité en tant que pourcentage des revenus de marché de l'ensemble du secteur agricole n'a pas été atteint (64,5 % contre 75 %). Cela est probablement attribuable au solide rendement du secteur; les producteurs n'ont peut-être pas autant dépendu des paiements de programme comme ils l'ont fait par le passé. L'indicateur continuera à faire l'objet d'une surveillance à mesure que les données sur les nouveaux changements seront accessibles.

L'indicateur de rendement concernant la comparaison entre la marge de l'année en cours des participants à Agri-stabilité (avec les paiements) et la marge de référence historique a été atteint (77,3 % contre 65 %). En ce qui concerne les producteurs participant au programme qui ont enregistré une perte, Agri-stabilité leur a permis effectivement de récupérer un pourcentage élevé de leur marge de référence historique. Les renseignements tenant compte des nouveaux changements au programme, apportés en 2013, seront publiés en 2015-2016.

Sous-programme 2.1.2 : Agri-investissement

Description : Agri-investissement aide les producteurs à gérer de petites baisses de revenu et accorde un soutien pour des investissements qui permettent d'atténuer les risques ou d'améliorer le revenu du marché. Les comptes Agri-investissement des producteurs grossissent grâce à leurs dépôts annuels, qui représentent un pourcentage de leurs ventes nettes admissibles, et aux contributions de contrepartie qu'ils reçoivent des gouvernements fédéral, provinciaux, et territoriaux. Les coûts de ce programme sont partagés entre le fédéral et les gouvernements provinciaux et territoriaux, selon un rapport 60 : 40.

Ressources financières budgétaires (dollars)

Dépenses prévues 2013-2014	Dépenses réelles 2013-2014	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2013-2014
156 268 733	243 153 136	86 884 403

Le programme Agri-investissement est axé sur la demande, au lieu de recevoir des fonds établis pour chaque exercice. Bien que les frais administratifs du programme demeurent relativement les mêmes, l'écart entre les paiements de subvention et de contribution d'une année à l'autre est directement lié aux prix des produits et au taux de participation, car les dépôts des producteurs et les contributions du gouvernement sont fondés sur un pourcentage du revenu généré par la vente de produits au cours d'une année de production .

Ressources humaines (équivalents temps plein)

Prévu 2013-2014	Réel 2013-2014	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2013-2014
22	20	(2)

Résultats du rendement

Résultat attendu	Indicateurs de rendements	Objectifs	Résultats réels
Les producteurs ont la souplesse nécessaire pour gérer les petits risques financiers	Pourcentage des producteurs inscrits à Agri-investissement qui reçoivent des paiements d'Agri-stabilité et qui font des retraits de leur compte d'épargne Agri-investissement Le Rapport ministériel sur le rendement de 2011-2012 indique un taux de 38 % en 2009	60 % d'ici le 31 mars 2014	35,1 %

Les producteurs ont la souplesse nécessaire pour gérer les petits risques financiers	Pourcentage de producteurs qui déclarent utiliser leurs fonds pour pallier les réductions de revenus ou pour investir en vue de réduire les risques à la ferme ou accroître les revenus de l'exploitation	Au moins 75 % des producteurs interrogés d'ici le 31 mars 2014	90 % Le sondage national sur la gestion des risques de l'entreprise a été mené en mars 2010

Analyse du rendement et leçons retenues

Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ont apporté des changements au programme Agri-investissement[xvii] afin de soutenir la nouvelle orientation stratégique adoptée par les gouvernements, c'est-à-dire qu'ils fournissent une aide en cas de catastrophe et que les producteurs s'occupent de gérer les risques normaux.

Aux termes du programme Agri-investissement, les producteurs pourront déposer dans leurs comptes un montant correspondant à au plus 100 % de leurs ventes nettes admissibles chaque année, les gouvernements versant un paiement de contrepartie pour la première tranche de 1 %, et un montant correspondant à au plus 400 % de leurs ventes nettes admissibles au total. Cela permet aux producteurs de mieux utiliser le programme comme un outil de gestion des risques.

Le taux de participation au programme Agri-investissement a été constant depuis 2008. En 2011, 135 204 producteurs (avec un revenu de plus de 10 000 $) ont participé au programme Agri-investissement, soit 78,5 % de tous les producteurs canadiens, dépassant ainsi l'objectif établi à 65 %. À l'heure actuelle, les producteurs ont plus de 1,8 milliard de dollars dans leurs comptes Agri-investissement. Ces fonds peuvent être retirés en tout temps pour gérer une baisse de revenu ou faire des investissements. Le taux de participation en ce qui concerne les ventes du marché couvertes par le programme, pour ceux participant activement au programme Agri-investissement, ainsi que le niveau de dépôts effectués par les producteurs, continue d'augmenter et de surpasser l'objectif. Ces résultats laissent entendre que les producteurs apprécient toujours ce programme.

Le pourcentage des producteurs ayant retiré des fonds de leurs comptes Agri-investissement tout en ayant reçu un paiement au titre du programme Agri-stabilité[xvi] est à la baisse encore une fois en 2011 (35,1 % contre l'objectif de 60 %). Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux examineront les raisons sous-jacentes de cette tendance à mesure que les nouvelles règles applicables au programme seront mises en place dans le cadre de *Cultivons l'avenir 2*[iv].

Sous-programme 2.1.3 : Agri-relance

Description : Agri-relance permet aux gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux de travailler de concert et au cas-par-cas pour évaluer l'ampleur de catastrophes (par exemple, conditions météorologiques extrêmes, maladies, parasites, *et cetera*) frappant les agriculteurs

canadiens et apporter à ces derniers une aide ciblée par des mesures qui correspondent précisément à la situation, dès lors qu'il convient d'accorder une aide supplémentaire autre que celle prévue par la programmation en vigueur (Agri-stabilité, Agri-investissement, Agri-protection, compensation sous l'Agence canadienne d'inspection des aliments, *et cetera*). Agri-relance vise à aider les producteurs touchés à prendre des mesures pour atténuer les répercussions d'une catastrophe ou à reprendre leurs activités plus rapidement possible à la suite d'une catastrophe.

Ressources financières budgétaires (dollars)

Dépenses prévues 2013-2014	Dépenses réelles 2013-2014	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2013-2014
122 456 669	(3 220 268)	(125 676 937)

Le programme Agri-relance est axé sur la demande. Les dépenses en 2013-2014 sont inférieures aux dépenses prévues en raison d'une baisse de la demande à l'égard des initiatives d'aide en cas de catastrophe. Le montant négatif sous la colonne des dépenses réelles en 2013-2014 est attribuable au fait que des dettes en fin d'exercice ont été remboursées au Trésor pour des initiatives lancées au cours d'exercices précédents.

Ressources humaines (équivalents temps plein)

Prévu 2013-2014	Réel 2013-2014	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2013-2014
10	9	(1)

Résultats du rendement

Résultat attendu	Indicateurs de rendements	Objectifs	Résultats réels
Les exploitations agricoles relancent leurs opérations après une catastrophe naturelle	Pourcentage de producteurs toujours en opération un an après une catastrophe Selon le Rapport sur la gestion des risques de l'entreprise de 2011, presque tous les producteurs étaient toujours en opération un an après que les paiements aient été émis suite à une catastrophe, dépassant donc la cible de 70 %	70 % d'ici le 31 mars 2014	97 % Source des données : Gouvernements provinciaux

Les exploitations agricoles relancent leurs opérations après une catastrophe naturelle	Pourcentage de producteurs qui estiment que l'aide financière offerte dans le cadre du programme a joué un rôle dans la relance de leurs activités Le Rapport ministériel sur le rendement de 2011-2012 indique que presque tous les producteurs ont répondu par l'affirmative en 2009	75 % d'ici le 31 mars 2014	Les rapports provinciaux définitifs sur l'initiative indiquent que l'aide financière était un important facteur dans le rétablissement des activités des producteurs à la suite d'une catastrophe Source des données : Gouvernements provinciaux

Note : Les résultats liés au rendement ci-dessus visent deux initiatives mises en œuvre en 2012-2013 et terminées en 2013-2014. Les résultats concernant les initiatives mises en œuvre en 2013-2014 seront accessibles en 2014-2015, lorsqu'elles seront terminées.

Analyse du rendement et leçons retenues

Aux termes de *Cultivons l'avenir 2*[iv], les gouvernements continuent d'utiliser le cadre Agri-relance[xxi] pour aider les agriculteurs à se relever d'une catastrophe naturelle. Les lignes directrices du cadre ont été révisées en 2013-2014 en vue de préciser davantage les conditions régissant l'octroi d'une aide au titre d'Agri-relance.

En 2013-2014, les gouvernements ont mis en œuvre l'Initiative Canada-Nouvelle-Écosse 2013 d'aide à l'industrie de la fraise, achevé quatre initiatives lancées au cours des exercices précédents et évalué deux événements qui n'ont pas entraîné l'octroi de paiements au titre d'Agri-relance. En 2013-2014, 160 paiements ont été versés dans le cadre d'Agri-relance, totalisant 542 126 $ (la part fédérale s'élevait à 325 276 $). Le Ministère a également remboursé au Manitoba une partie (60 %) des coûts engagés pour aider les producteurs qui ont été victimes d'inondations en 2011 dans la région du lac Manitoba.

Les résultats liés au rendement qui figurent dans le tableau ci-dessus montrent la pertinence continue du programme Agri-relance. Presque tous les producteurs qui ont reçu un paiement pratiquaient encore l'agriculture un an après la catastrophe et ils estiment qu'Agri-relance a joué un rôle dans la reprise de leurs activités.

En novembre 2013, le Bureau du vérificateur général a déposé un rapport sur Agri-relance (*Chapitre 8 - L'aide aux producteurs en cas de catastrophe*[xxii]. La vérification visait à examiner les processus utilisés par Agriculture et Agroalimentaire Canada pour évaluer les catastrophes et élaborer des initiatives (2007-2012). Selon le rapport, le Ministère a appliqué de façon appropriée les critères visant à déterminer si un paiement au titre d'Agri-relance était justifié et a coordonné adéquatement les communications liées aux initiatives avec les provinces. Dans le cadre de la vérification, le Ministère a reconnu qu'il pouvait faire mieux au chapitre de la

rapidité d'exécution des initiatives à faible risque et s'est engagé à collaborer avec les provinces et d'autres intervenants afin de rationaliser le processus d'évaluation en fonction des risques. Bien qu'il y ait eu des défis en 2013-2014 en ce qui concerne le délai d'exécution du processus d'évaluation, l'objectif consistant à verser 75 % des paiements en neuf mois a été respecté dans trois des quatre initiatives mises en œuvre en 2012-2013.

Sous-programme 2.1.4 : Agri-protection

Description : Le programme Agri-protection offre une protection contre les pertes de production causées par des catastrophes. Le gouvernement fédéral contribue à la protection offerte aux producteurs par les provinces ou les territoires dans le cadre du programme Agri-protection. Les produits visés varient selon les provinces ou les territoires; la protection offerte continue de s'améliorer et d'inclure des produits additionnels.

Ressources financières budgétaires (dollars)

Dépenses prévues 2013-2014	Dépenses réelles 2013-2014	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2013-2014
645 404 552	752 504 525	107 099 973

L'écart entre les dépenses réelles et les dépenses prévues est attribuable à l'augmentation des prix des produits au cours de l'exercice 2013-2014. Les producteurs ont continué à planter des variétés nouvelles et à rendement élevé et à délaisser leurs mélanges de cultures au profit de cultures à fort rapport économique. En outre, les prix des produits ont connu une hausse considérable en 2013-2014 comparativement à l'exercice précédent. Ces facteurs ont contribué à l'importante hausse de la couverture et des primes d'Agri-protection, lesquelles constituaient les principales dépenses réelles du gouvernement fédéral en 2013-2014.

Ressources humaines (équivalents temps plein)

Prévu 2013-2014	Réel 2013-2014	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2013-2014
19	17	(2)

Résultats du rendement

Résultat attendu	Indicateurs de rendements	Objectifs	Résultats réels
Les pertes de production atténuées grâce à la protection offerte par une assurance efficace	Les producteurs estiment que le programme Agri-protection offre une protection efficace pour atténuer les pertes de production	Plus de 70 % des producteurs interrogés d'ici le 31 mars 2014	Selon les producteurs qui ont reçu des paiements d'assurance au cours des cinq années précédentes, les paiements ont répondu à leurs attentes en ce qui a trait au montant (65 %), ont permis de compenser leurs pertes de production (87 %) et

			ont été versés rapidement (81 %) Selon la dernière Étude sur les questions stratégiques (2013), 92 % des participants au programme trouvaient que le programme Agri-protection offre une aide au moins quelque peu efficace pour gérer les risques de l'entreprise
Les pertes de production atténuées grâce à la protection offerte par une assurance efficace	Valeur de la production assurée comparée à la valeur totale de tous les produits agricoles qui peuvent être assurés Le Rapport ministériel sur le rendement de 2011-2012 indique un taux de 62 % en 2009	60 % d'ici le 31 mars 2014	66,08 % Source des données : Rapport de 2011 sur les indicateurs de rendement de la gestion des risques de l'entreprise
Les pertes de production atténuées grâce à la protection offerte par une assurance efficace	Valeur des produits agricoles qui peuvent être assurés comparée à la valeur de tous les produits agricoles Le Rapport ministériel sur le rendement de 2011-2012 indique un taux de 87 % en 2009	85 % d'ici le 31 mars 2014	85,6 % Source des données : Rapport de 2011 sur les indicateurs de rendement de la gestion des risques de l'entreprise

Analyse du rendement et leçons retenues

Dans le cadre de *Cultivons l'avenir 2*[iv], les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux continuent d'offrir une protection, par le truchement du programme Agri-protection[xxiii], contre les pertes de production liées à des cultures ou à des produits particuliers causées par des sécheresses, des inondations, des maladies et d'autres catastrophes naturelles.

Les objectifs de participation en ce qui concerne les cultures ont été encore une fois atteints avec plus de 60 % de la valeur des cultures admissibles ayant été assurée contre les pertes de production.

On s'emploie à élargir la couverture disponible, particulièrement dans les domaines comme celui des cultures fourragères, où huit provinces ont soit amélioré leurs produits d'assurance destinés aux cultures fourragères, ou envisagé de lancer des produits améliorés en 2014-2015.

En mars 2014, Agriculture et Agroalimentaire Canada a réalisé une *Vérification du programme Agri-protection*[XXIV] et a conclu que des mesures de contrôle efficaces étaient généralement en place pour appuyer l'administration et la surveillance des paiements au titre d'Agri-protection et que des mesures de contrôle appropriées liées à l'autosuffisance du programme avaient été conçues. Le Ministère prend des mesures pour donner suite à une recommandation découlant de la vérification et portant sur l'examen des critères de vérification des bénéficiaires pour s'assurer que les besoins futurs du programme Agri-protection sont satisfaits.

Sous-programme 2.1.5 : *Loi canadienne sur les prêts agricoles*

Description : La *Loi canadienne sur les prêts agricoles* est un programme légiféré de garantie d'emprunt qui améliore la disponibilité du crédit pour les agriculteurs et les coopératives agricoles. En vertu du programme de la *Loi canadienne sur les prêts agricoles*, le gouvernement du Canada garantit aux institutions financières le remboursement des prêts accordés aux agriculteurs et aux coopératives agricoles à des fins admissibles. Les agriculteurs utilisent ces prêts pour créer, améliorer et développer leurs fermes alors que les coopératives agricoles s'en servent pour traiter, distribuer ou mettre en marché les produits de l'agriculture.

Ressources financières budgétaires (dollars)

Dépenses prévues 2013-2014	Dépenses réelles 2013-2014	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2013-2014
14 799 490	730 489	(14 069 001)

La différence est principalement attribuable à des taux préférentiel moins élevés que prévu à l'échelle de l'industrie financière, ce qui a réduit le taux de participation au programme et les coûts associés aux prêts en souffrance.

Ressources humaines (équivalents temps plein)

Prévu 2013-2014	Réel 2013-2014	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2013-2014
4	4	0

Résultats du rendement

Résultat attendu	Indicateur de rendement	Objectif	Résultat réel
Des agriculteurs et des coopératives agricoles qui ont accès à des capitaux à coût abordable pour investir dans leur propriété agricole	Valeur des prêts enregistrés consentis par des institutions de crédit durant l'exercice Valeur de référence (moyenne de 2009 à 2011) = 122 millions de dollars par an	217 millions de dollars par an d'ici le 31 mars 2014	1 747 prêts enregistrés d'une valeur de 113,2 millions de dollars, au 31 mars 2014

Analyse du rendement et leçons retenues

Aux termes du programme de la *Loi canadienne sur les prêts agricoles*[xxv], la garantie du gouvernement exige des institutions financières qu'elles établissent un taux d'intérêt plafond dans le cadre des prêts enregistrés et prescrit la durée maximale d'un prêt à 15 ans pour l'achat de terres et à 10 ans pour toutes les autres fins.

En 2013-2014, 1 747 prêts d'une valeur de 113 millions de dollars ont été consentis, dont 217 prêts valant 24 millions de dollars à des producteurs débutants. L'objectif annuel de 217 millions de dollars découle de l'objectif quinquennal de 1 milliard de dollars, fixé lorsque la *Loi canadienne sur les prêts agricoles*[xxvi] a reçu la sanction royale en 2009. Cet objectif n'a pas été atteint essentiellement à cause de la persistance des modalités de crédit faciles et des prix élevés des produits, qui ont fait en sorte que le programme présentait moins d'attrait que prévu aux yeux des institutions financières, des agriculteurs et des coopératives agricoles.

En février 2014, Agriculture et Agroalimentaire Canada a réalisé une *Évaluation de la Loi canadienne sur les prêts agricoles*[xxvii]. L'évaluation a conclu que le programme offrait des options de financement avantageuses aux agriculteurs et coopératives du Canada. D'après l'évaluation, les producteurs sont d'avis que le programme leur permet d'accroître les investissements dans leurs exploitations, augmentant par conséquent la valeur globale de leurs exploitations, tout en améliorant la productivité et la durabilité. Les résultats de cette évaluation servent à éclairer l'examen quinquennal législatif de la *Loi canadienne sur les prêts agricoles*. Cet examen est en cours et sera terminé d'ici la fin 2014.

Sous-programme 2.1.6 : *Loi sur les programmes de commercialisation agricole*

Description : Le Programme de paiements anticipés et le Programme de mise en commun des prix sont deux programmes de garantie d'emprunt actifs qui relèvent de la *Loi sur les programmes de commercialisation agricole*. En vertu du Programme de paiements anticipés, le gouvernement garantit le remboursement des avances versées aux producteurs de végétaux et d'animaux par des tiers administrateurs pour une période déterminée en se fondant sur la valeur de leur produit agricole. Ces avances de fonds améliorent les liquidités des producteurs tout au long de l'année, ce qui leur permet de respecter leurs obligations financières et de tirer parti des meilleures conditions de marché. Un producteur admissible peut recevoir l'avance prévue par le Programme de paiements anticipés pouvant atteindre 400 000 $ à un taux d'intérêt préférentiel, le gouvernement versant les intérêts sur le premier 100 000 $. Les producteurs remboursent l'avance plus les intérêts une fois leur produit vendu. Les clients cibles sont les producteurs de denrées agricoles au sens de la *Loi sur les programmes de commercialisation agricole*. Le Programme de mise en commun des prix facilite la commercialisation des produits agricoles visés par des plans coopératifs en garantissant un prix minimal moyen pour les produits vendus par les agences de commercialisation. Ceci permet aux agences de commercialisation d'obtenir du financement et de dispenser les paiements de première livraison à leurs membres. La garantie du gouvernement protège les agences contre les déclins imprévus du prix du marché de leurs

produits qui dépassent 35 %. Les clients cibles sont les agences de commercialisation des produits agricoles visés par la *Loi sur les programmes de commercialisation agricole*.

Ressources financières budgétaires (dollars)

Dépenses prévues 2013-2014	Dépenses réelles 2013-2014	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2013-2014
100 175 000	83 171 000	(17 004 000)

La différence est principalement attribuable à des taux d'intérêt et à des défauts de paiement moins élevés que prévu.

Ressources humaines (équivalents temps plein)

Prévu 2013-2014	Réel 2013-2014	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2013-2014
34	30	(4)

Résultats du rendement

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Objectifs	Résultats réels
Les producteurs agricoles enregistrent des flux de trésorerie plus importants, ce qui leur permet de prendre de meilleures décisions pour la commercialisation de leurs produits	Nombre de producteurs recevant des avances par l'entremise du Programme de paiements anticipés par période de production Valeur de référence (moyenne de 2007 à 2011) = 28 920 producteurs par période de production	30 000 pour la période de production de 2010-2011 d'ici le 31 mars 2014	23 436 producteurs avaient reçu des avances au 31 mars 2014 pour la période de production 2013-2014
Les producteurs agricoles enregistrent des flux de trésorerie plus importants, ce qui leur permet de prendre de meilleures décisions pour la commercialisation de leurs produits	Valeur en dollars des avances consenties en vertu du Programme de paiements anticipés par période de production Valeur de référence (moyenne de 2007 à 2011) = 1,956 milliard de dollars par période de production	2 milliards de dollars pour la période de production de 2010-2011 d'ici le 31 mars 2014	Des avances d'une valeur de 2,388 milliards de dollars ont été consenties au 31 mars 2014 pour la période de production 2013-2014

Note : Bien que l'objectif ait été établi pour la période de production 2010-2011, les récentes données de la période de production 2013-2014 ont été utilisées pour calculer les résultats réels.

Analyse du rendement et leçons retenues

Le taux de participation des producteurs au Programme de paiements anticipés[xix] varie d'une année à l'autre. Le programme est exécuté par 60 organisations de producteurs tierces à l'échelle du pays. Entre 2007 et 2013, le nombre moyen de producteurs recevant des avances par période de production s'élevait à 27 080, le montant moyen des avances versées était de 2 milliards de

dollars par période de production et les avances moyennes octroyées dans le cadre du Programme de paiements anticipés s'établissaient à 75 378 $ par producteur.

Pour l'exercice 2013-2014, des avances d'une valeur de près de 2,4 milliards de dollars ont été consenties (bien au-dessus de la moyenne) à 23 436 producteurs. Les avances moyennes octroyées dans le cadre du Programme de paiements anticipés ont connu une hausse en s'établissant à 102 000 $ par producteur.

Le Programme de paiements anticipés était l'un des éléments clés des mesures prises par le gouvernement fédéral pour aplanir les obstacles auxquels étaient confrontés les producteurs qui devaient transporter leurs grains à la fin 2013 et au début 2014, car il visait expressément à améliorer le flux de trésorerie des producteurs pendant qu'ils cultivaient leurs grains ou attendaient de les commercialiser.

Le 9 décembre 2013, en vue d'appuyer les investissements et l'innovation dans le secteur agricole, le gouvernement du Canada a présenté le projet de loi C-18, *Loi sur la croissance dans le secteur agricole*[XX], qui proposait plusieurs changements à la *Loi sur les programmes de commercialisation agricole*[IX]. Les changements proposés devraient simplifier l'exécution du programme, réduire les lourdeurs administratives et améliorer l'accès des producteurs au programme.

Sous-programme 2.1.7 : Réserve pour pertes sur prêts dans l'industrie du porc

Description : Le Programme de réserve pour pertes sur prêts dans l'industrie du porc vise à aider les exploitations porcines rentables à atténuer les pressions financières à court terme en fournissant des prêts à long terme. Le programme aidera à réduire l'exposition des prêteurs aux risques associés à l'octroi de prêts à long terme en les partageant avec le gouvernement du Canada, ce qui encouragera les prêteurs à consentir un crédit et à faciliter le refinancement de la dette.

Ressources financières budgétaires (dollars)

Dépenses prévues 2013-2014	Dépenses réelles 2013-2014	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2013-2014
563 809	(3 684 049)	(4 247 858)

Les dépenses réelles sont inférieures aux dépenses prévues, surtout en raison d'un surplus de fonds remboursés au Ministère par le bénéficiaire.

Ressources humaines (équivalents temps plein)

Prévu 2013-2014	Réel 2013-2014	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2013-2014
0	0	0

Les équivalents temps plein à l'appui de ce sous-programme sont partagés et sont déclarés dans d'autres sous-programmes.

Résultats du rendement

Résultat attendu	Indicateur de rendement	Objectif	Résultat réel
Les exploitations porcines viables sont en mesure de tirer parti de l'amélioration des conditions du marché	Pourcentage de producteurs de porcs qui reçoivent des prêts garantis se maintenant durant les 12 premiers mois pour éviter les défauts de remboursement Valeur de référence établie en 2010-2011 = 263 de 404 prêts (65 %)	65 % d'ici le 31 mars 2014	90 %

Analyse du rendement et leçons retenues

Agriculture et Agroalimentaire Canada a continué de surveiller le soutien mis en place pour aider le secteur porcin à gérer les pressions financières immédiates à court terme par le truchement du Programme de réserve pour pertes sur prêts dans l'industrie du porc[xxviii]. Le programme a été conçu pour aider les exploitations porcines rentables à résister à l'incertitude économique en transférant les dettes à court terme dans des prêts à long terme garantis par le gouvernement pendant au plus de 15 ans.

En 2009-2010, 21 accords de contribution ont été signés et 11 institutions financières ont consenti des prêts. Pour chaque prêt enregistré, le Ministère a déposé une partie de la valeur du prêt dans un compte de fonds de réserve chez le prêteur. Aux termes du Programme de réserve pour pertes sur prêts dans l'industrie du porc, 263 prêts ont été versés pour un total de 408,1 millions de dollars, ce qui a entraîné la mise en réserve de 243,8 millions de dollars.

Pour l'exercice 2013-2014, 90 % des prêts étaient en règle (237 sur 263), ce qui surpasse l'objectif de 65 %.

Le gouvernement du Canada continuera à partager le risque avec les institutions financières jusqu'à ce que les prêts soient remboursés en totalité ou jusqu'en avril 2025.

En 2013-2014, Agriculture et Agroalimentaire Canada a entrepris, dans le cadre de son Plan d'évaluation stratégique quinquennal (2013-2014 à 2017-2018), une *Évaluation des programmes*

relatifs aux porcs, y compris le Programme de réserve pour pertes sur prêts dans l'industrie du porc. L'évaluation devrait être terminée d'ici novembre 2014.

Sous-programme 2.1.8 : Transition pour les exploitations porcines

Description : Le Programme de transition pour les exploitations porcines a été lancé en 2009 pour aider le secteur porcin du Canada à s'ajuster aux nouvelles réalités du marché découlant d'une forte devise canadienne, du prix élevé des aliments pour animaux, de la hausse du coût de l'énergie, de la baisse du prix mondial du porc et de la concurrence accrue sur les marchés d'exportation. Dans le cadre du programme, les producteurs qui sont moins aptes ou disposés à participer au nouveau marché porcin plus concurrentiel pourraient quitter l'industrie de façon ordonnée en présentant des offres quant au montant de financement qu'ils accepteraient pour cesser la production pendant au moins trois ans. On s'attend à ce que la baisse de production porcine résultante, combinée aux réductions de coûts prévues pour les producteurs restants, améliore la rentabilité de l'ensemble du secteur.

Ressources financières budgétaires (dollars)

Dépenses prévues 2013-2014	Dépenses réelles 2013-2014	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2013-2014
1 070 996	50 930	(1 020 066)

Le Programme de transition des exploitations porcines a aidé à faire la transition vers de nouvelles réalités du marché en fournissant 71,7 millions de dollars à 446 soumissionnaires retenus qui ont accepté de vider leurs installations et de cesser la production pendant trois ans. L'échéance de dépeuplement établie dans l'accord de financement était le 31 mars 2011. La surveillance a continué jusqu'au 31 mars 2014, trois ans après que les dernières installations participantes aient été vidées. Ces coûts, ainsi que les coûts liés à la fermeture du projet, ont été moins élevés que prévu en 2013-2014.

Ressources humaines (équivalents temps plein)

Prévu 2013-2014	Réel 2013-2014	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2013-2014
1	1	0

Résultats du rendement

Résultat attendu	Indicateur de rendement	Objectif	Résultat réel
Une réduction du nombre de porcs produits au Canada	Une fois le programme mis en œuvre, réduction du nombre de porcs produits au Canada Valeur de référence établie en 2009-2010 pour le niveau de production de 32 millions de porcs durant cette même année = réduction de 3,2 millions de porcs	3,2 millions d'ici le 31 mars 2014	2,7 millions de porcs chaque année, au 31 mars 2014

Analyse du rendement et leçons retenues

Le Programme de transition des exploitations porcines est arrivé à échéance le 31 mars 2014. Dans le cadre de ce programme, 446 éleveurs de porcs ont présenté des offres pour cesser la production porcine pendant trois ans, au coût de 71,7 millions de dollars. Le programme a permis de réduire d'environ 2,7 millions de têtes par année le nombre de porcs, soit près de 85 % de la réduction visée (3,2 millions de têtes). Le Programme de transition des exploitations porcines était exécuté par le Conseil canadien du porc par le truchement d'un accord de contribution conclu avec le Ministère. Un rapport sur le rendement du Conseil canadien du porc a révélé que le programme et son exécution ont permis de réduire le nombre de porcs de façon pertinente, efficace et efficiente. En 2013-2014, Agriculture et Agroalimentaire Canada a entrepris, dans le cadre de son Plan d'évaluation stratégique quinquennal (2013-2014 à 2017-2018), une *Évaluation des programmes relatifs aux porcs*, y compris le Programme de transition des exploitations porcines. L'évaluation devrait être terminée d'ici novembre 2014.

Sous-programme 2.1.9 : Agri-risques

Description : Le programme des initiatives Agri-risques fournit une aide financière et technique aux projets du secteur privé, ou dirigés par l'industrie, visant la recherche, le développement, la mise en œuvre et la prestation de nouveaux outils de gestion des risques, y compris les outils axés sur l'assurance. L'objectif du programme des initiatives Agri-risques est d'accroître la capacité des producteurs de gérer les risques auxquels ils font face en facilitant l'élaboration et l'adoption d'outils de gestion des risques agricoles. Le programme des initiatives Agri-risques fournira une aide technique et financière d'une durée limitée aux projets de recherche et de développement visant l'élaboration d'outils potentiels de la gestion des risques et soutiendra les projets de renforcement des capacités administratives qui permettront la prestation de ces outils. Les projets de recherche et de développement seront financés par le gouvernement fédéral alors que les projets de mise en œuvre et de prestation sont financés selon une formule de partage des coûts avec les provinces ou les territoires.

Ressources financières budgétaires (dollars)

Dépenses prévues 2013-2014	Dépenses réelles 2013-2014	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2013-2014
4 214 536	2 599 156	(1 615 380)

Les différences au chapitre des ressources financières sont principalement attribuables au moment de la mise en œuvre de ce nouveau programme dans le cadre de *Cultivons l'avenir 2*.

Ressources humaines (équivalents temps plein)

Prévu 2013-2014	Réel 2013-2014	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2013-2014
1	1	0

Résultats du rendement

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Objectifs	Résultats réels
L'industrie est plus sensibilisée à l'égard des stratégies d'atténuation et des outils de gestion des risques agricoles actuels et a accès à des outils de gestion des risques de l'entreprise nouveaux ou améliorés	Pourcentage des participants qui utilisent les nouveaux outils qui ont été lancés dans le cadre des initiatives Agri-risques pour la période de *Cultivons l'avenir 2* (2013-2018)	5	Les données sur le rendement seront fournies en 2014-2015
L'industrie est plus sensibilisée à l'égard des stratégies d'atténuation et des outils de gestion des risques agricoles actuels et a accès à des outils de gestion des risques de l'entreprise nouveaux ou améliorés	Nombre de projets des initiatives Agri-risques terminés pour la période de *Cultivons l'avenir 2* (2013-2018)	10	Les données sur le rendement seront fournies en 2014-2015

Analyse du rendement et leçons retenues

Dans le cadre de *Cultivons l'avenir 2*[iv], l'industrie et les gouvernements ont souligné l'importance d'avoir une assurance et d'autres outils pour gérer les risques. Pour ce faire, le nouveau programme des initiatives Agri-risques[xviii] a été lancé en 2013-2014 à titre de complément de l'ensemble de programmes de gestion des risques de l'entreprise. Il vise à appuyer les nouveaux outils de gestion des risques destinés au secteur agricole.

Ce programme fournit une aide financière et technique d'une durée limitée aux projets approuvés. Il comporte deux volets : (1) Recherche et développement, lancé en juin 2013 et pour lequel les fonctionnaires fédéraux ont reçu 13 demandes, dont deux ont été approuvées; (2) Renforcement des capacités administratives, lancé en mars 2014. Dans ce dernier volet, le Ministère a été en mesure de financer une partie des coûts assumés pour administrer le Programme d'assurance des prix du bétail dans l'Ouest. Ce programme pilote représente une extension des programmes existants d'assurance des prix des bovins gras, des bovins d'engraissement, des veaux et des porcs de l'Alberta à l'ensemble des provinces de l'Ouest. En mars 2014, quatre accords bilatéraux ont été signés avec les provinces participantes (Colombie-Britannique, Alberta, Saskatchewan et Manitoba), permettant ainsi de lancer le programme au printemps 2014.

Programme 2.2 : Systèmes de gestion des risques liés à la salubrité et à la biosécurité des aliments

Description : Agriculture et Agroalimentaire Canada aide les producteurs et les organismes à élaborer et à mettre en œuvre des systèmes de gestion des risques liés à la salubrité des aliments, à la biosécurité et à la traçabilité afin de leur permettre de prévenir et de contrôler les risques pour les ressources animales et végétales et de renforcer ainsi le secteur contre la propagation de maladies et les pertes sur les marchés intérieurs et étrangers.

Les systèmes de gestion du risque comprennent les systèmes nationaux de salubrité alimentaire reconnus par le gouvernement fondés sur les principes d'analyse des risques et la maîtrise des points critiques (système *Hazard Analysis Critical Control Point*), ou de type *Hazard Analysis Critical Control Point* à la ferme et en aval de la ferme; les systèmes nationaux de biosécurité; et le système national de traçabilité pour le secteur agroalimentaire.

Ces systèmes sont également mis à profit dans la gestion des urgences pour limiter la propagation des maladies animales et végétales, réduisant par conséquent les répercussions environnementales et sociales d'une crise. Une stratégie nationale de biosécurité animale et végétale offre également une orientation stratégique générale visant à faire en sorte que les efforts soient ciblés sur les risques les plus élevés en matière de biosécurité. Parmi les participants admissibles, mentionnons les organismes sans but lucratif nationaux ou régionaux, les producteurs et les intervenants de l'industrie.

Ressources financières budgétaires (dollars)

Budget principal des dépenses 2013-2014	Dépenses prévues 2013-2014	Autorisations totales pouvant être utilisées 2013-2014	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2013-2014	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2013-2014
64 378 297	90 113 297	119 962 679	90 347 576	234 279

Les différences au chapitre des ressources financières sont principalement attribuables à une harmonisation des programmes, au moment de la mise en œuvre de projets pluriannuels de *Cultivons l'avenir 2* et aux paiements ponctuels versés en raison de la récente restructuration du gouvernement. Les dépenses prévues comprenaient également un financement qui a été transféré plus tard à d'autres ministères dans le cadre d'initiatives de *Cultivons l'avenir 2*.

Ressources humaines (équivalents temps plein)

Prévu 2013-2014	Réel 2013-2014	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2013-2014
310	289	(21)

Le nombre réel d'équivalents temps plein est inférieur au nombre prévu, surtout en raison de la récente restructuration du gouvernement. Le Ministère est en voie de réduire le nombre d'équivalents temps plein conformément aux objectifs établis en 2012-2013 et 2013-2014. Le nombre prévu d'équivalents temps plein n'a pas tenu compte de ces facteurs en raison du moment où le Rapport sur les plans et les priorités a été préparé.

Résultats du rendement

Résultat attendu	Indicateur de rendement	Objectif	Résultat réel
Une meilleure sûreté des systèmes alimentaires	Pourcentage de producteurs participant à des programmes de type *Hazard Analysis Critical Control Point* et qui déclarent avoir adopté des pratiques liées à la salubrité des aliments Valeur de référence établie en 2005 = 28 %	45 % d'ici le 31 mars 2014	Résultat précédent : 47 % au 31 mars 2013 (L'Enquête financière sur les fermes de 2012 a révélé que 47 % des exploitations de bétail, de volaille et horticoles affichant des ventes totales supérieures à 10 000 $ participaient aux 11 programmes de salubrité des aliments de type *Hazard Analysis Critical Control Point* [analyse des risques et maîtrise des points critiques]) À l'avenir, le programme s'éloignera de l'Enquête financière sur les fermes afin d'adopter une autre mesure de rendement fondée sur un modèle économique

Analyse du rendement et leçons retenues

Les résultats réels pour 2013-2014 figurant ci-dessus sont les mêmes que ceux apparaissant dans le *Rapport ministériel sur le rendement de 2012-2013*[xxix], car la source de ces données, c'est-à-dire l'Enquête financière sur les fermes[xxx], n'a pas été effectuée en 2013. L'Agence canadienne d'inspection des aliments[xxxi], qui a reçu des fonds aux termes de ce programme dans le cadre d'un protocole d'entente visant à aider l'industrie à élaborer des systèmes clés de salubrité des aliments, a examiné 22 programmes de salubrité des aliments de type *Hazard Analysis Critical Control Point* élaborés par des organisations nationales de producteurs pour les secteurs du bétail, de la volaille, des produits horticoles et des grains.

La salubrité des aliments, la protection des végétaux et la santé des animaux demeurent cruciales pour garantir la compétitivité de l'industrie et l'accès aux marchés nationaux et internationaux.

Sous-programme 2.2.1 : Systèmes d'assurance

Description : Le secteur de l'agriculture, de l'agroalimentaire et des produits agro-industriels canadien reçoit du soutien dans ses efforts en vue de prévenir et de gérer les risques pour la base de ressources animales et végétales, d'assurer la salubrité des aliments et de répondre aux

nouvelles exigences du marché en matière d'assurance. Les programmes fédéraux soutiennent les organismes nationaux dans l'élaboration de systèmes d'assurance nationaux, de normes et d'outils, notamment des systèmes de salubrité des aliments, des normes de biosécurité, des systèmes de traçabilité et des normes sur les attributs du marché.

Ressources financières budgétaires (dollars)

Dépenses prévues 2013-2014	Dépenses réelles 2013-2014	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2013-2014
20 307 035	6 080 032	(14 227 003)

Les dépenses réelles sont inférieures aux dépenses prévues en raison du moment de la mise en œuvre de projets pluriannuels de *Cultivons l'avenir 2*. En outre, les dépenses prévues comprenaient également un financement qui a été transféré plus tard à d'autres ministères dans le cadre d'initiatives de *Cultivons l'avenir 2*.

Ressources humaines (équivalents temps plein)

Prévu 2013-2014	Réel 2013-2014	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2013-2014
25	23	(2)

Résultats du rendement

Résultat attendu	Indicateur de rendement	Objectif	Résultat réel
Des systèmes d'assurance qui répondent aux demandes des consommateurs, des acheteurs et du marché et qui offrent une protection contre les menaces pesant sur la santé des végétaux et des animaux et des outils disponibles pour la mise en œuvre de ces systèmes	Nombre de systèmes d'assurance ou d'outils standard élaborés Valeur de référence pour les programmes de *Cultivons l'avenir* (2008-2013) = 12	23 nouveaux au cours de la période allant du 1er avril 2013 au 31 mars 2018	Bien que l'objectif soit établi pour le 31 mars 2018, les progrès réalisés jusqu'à maintenant indiquent que l'objectif sera atteint

Analyse du rendement et leçons retenues

En 2013-2014, 14 ententes de projet concernant des systèmes d'assurance, d'une valeur de 2,3 millions de dollars, ont été signées, ce qui porte l'engagement financier total à 15,3 millions de dollars pendant la période visée par *Cultivons l'avenir 2*[iv] pour les secteurs des bovins, des dindons, des produits laitiers, du porc, des légumineuses, des céréales et des oléagineux.

Les dépenses réelles ont été inférieures aux dépenses autorisées, mais conformes aux tendances précédentes au cours de la première année d'un nouveau programme. La demande devrait

augmenter au fil des années, à mesure que l'industrie s'adapte au nouveau modèle de partage des coûts et aux conditions d'admissibilité élargies. De plus, ce sont toutes des ententes pluriannuelles, plutôt que des ententes annuelles, et il fallait plus de temps pour évaluer des projets plus complexes.

De plus, Agriculture et Agroalimentaire Canada collabore avec des groupements nationaux de producteurs spécialisés afin d'élaborer davantage de plans de traçabilité. Par exemple, tous les groupements prioritaires d'espèces, notamment les éleveurs de bovins, de bisons, de moutons, de chèvres, de porcs et de cervidés (chevreuils, wapitis, caribous et sangliers), sont dotés de plans de mise en œuvre. Ces plans incluent l'identification des animaux, l'identification des installations, des plans de signalement des déplacements, des administrateurs et des fournisseurs de services de données.

Aux termes d'un protocole d'entente avec le Ministère, l'Agence canadienne d'inspection des aliments[xxxi] fournit une expertise technique qui vient compléter les programmes. Ces travaux sont décrits en détail à la section III du présent rapport. Voici les résultats pour cette année :

- lancement de l'examen de trois nouveaux systèmes de salubrité des aliments de type *Hazard Analysis Critical Control Point* (miel, camionnage et reproducteurs de dindons) et effectuant l'examen obligatoire de cinq systèmes de salubrité des aliments en vigueur (œufs, dindons, produits laitiers, œufs d'incubation de poulet à griller et horticulture – fruits et légumes);
- publication des modifications proposées au *Règlement sur la santé des animaux*[xxxii] à l'égard de la traçabilité des porcs dans la *Gazette du Canada*, partie II;
- réalisation de progrès concernant l'élaboration de normes de biosécurité destinées aux secteurs équin, des fruits et des noix, et des serres, des pépinières et de la floriculture.

En 2013-2014, dans le cadre de son Plan d'évaluation stratégique quinquennal (2013-2014 à 2017-2018), le Ministère a entrepris une évaluation du sous-programme Systèmes d'assurance, qui comprenait l'Initiative canadienne intégrée de salubrité des aliments lancée aux termes de *Cultivons l'avenir*, le prédécesseur du sous-programme Systèmes d'assurance de *Cultivons l'avenir 2*. L'évaluation devrait être terminée d'ici août 2014.

Sous-programme 2.2.2 : Science soutenant un secteur compétitif

Description : Agriculture et Agroalimentaire Canada améliore la durabilité du secteur grâce à la création de connaissances, qui appuient le développement de produits, de processus et de pratiques pour améliorer la sécurité du système alimentaire, renforcer la sécurité et la protection de l'approvisionnement alimentaire et accroître les avantages économiques pour tous les intervenants. Cela comprend également la connaissance des ressources biologiques canadiennes et la protection et la conservation de leur diversité génétique, permettant au secteur de réagir aux nouvelles menaces agricoles, comme les espèces exotiques envahissantes et les maladies, mettant ainsi en place une agriculture plus viable.

Ressources financières budgétaires (dollars)

Dépenses prévues 2013-2014	Dépenses réelles 2013-2014	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2013-2014
32 625 015	49 143 687	16 518 672

Les différences au chapitre des ressources financières sont principalement attribuables à une harmonisation des programmes et aux paiements ponctuels versés en raison de la récente restructuration du gouvernement.

Ressources humaines (équivalents temps plein)

Prévu 2013-2014	Réel 2013-2014	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2013-2014
284	265	(19)

Le nombre réel d'équivalents temps plein est inférieur au nombre prévu, surtout en raison de la récente restructuration du gouvernement. Le Ministère est en voie de réduire le nombre d'équivalents temps plein conformément aux objectifs établis en 2012-2013 et 2013-2014. Le nombre prévu d'équivalents temps plein n'a pas tenu compte de ces facteurs en raison du moment où le Rapport sur les plans et les priorités a été préparé.

Résultats du rendement

Résultat attendu	Indicateur de rendement	Objectif	Résultat réel
Une production, par la communauté scientifique, de nouvelles connaissances dans les domaines de la salubrité et de la sécurité alimentaires, des ressources biologiques et de systèmes de production intégrés efficaces	Nombre d'articles examinés par des pairs soumis pour publication, en préparation ou publiés pour des projets de recherche « fermés » menés dans le cadre de cette activité Valeur de référence établie dans le Rapport de rendement de la Direction générale 2011-2012 couvrant la période allant de 2008 à 2012 = 100	100 nouveaux au cours de la période allant du 1er avril 2013 au 31 mars 2018	59 publications scientifiques, notamment des articles, des documents, des rapports, des chapitres d'ouvrage, des documents de présentation, des comptes rendus de conférences et des affiches, ont été produites jusqu'à maintenant 34 de ces publications ont été examinées par des pairs et soumises ou diffusées au cours de l'exercice 2013-2014

Analyse du rendement et leçons retenues

En 2013-2014, dans le cadre de *Cultivons l'avenir 2*[iv], Agriculture et Agroalimentaire Canada a lancé 43 nouveaux projets en vue d'appuyer le développement de connaissances et d'améliorer la sécurité du système alimentaire. Tous les projets sont en cours et le programme devrait atteindre ou surpasser l'objectif fixé.

De nombreux progrès ont été réalisés dans le cadre de projets visant plusieurs domaines relatifs à la salubrité des aliments, au chapitre des systèmes de production, notamment :

- comprendre et éliminer les allergènes dans les aliments à base de soya;
- minimiser l'accumulation de métaux dangereux dans les cultures canadiennes et accroître les concentrations d'éléments qui sont souvent peu présents dans l'alimentation humaine, comme le fer et le zinc, en vue de réduire les risques pour la santé humaine et améliorer le contenu nutritionnel des aliments;
- traiter les risques pour l'environnement et la santé humaine liés à l'utilisation d'engrais agricoles biologiques;
- lutter contre la résistance antimicrobienne aux maladies bactériennes animales et assurer la salubrité des aliments destinés à la consommation humaine.

Jusqu'à maintenant, 59 publications scientifiques ont été produites. Neuf nouveaux produits ont été conçus dans le domaine du développement génomique et une activité de transfert de technologie a été réalisée. Agriculture et Agroalimentaire Canada a élaboré un outil analytique permettant d'identifier des maladies et d'atténuer leur propagation au sein de troupeaux de bovins. Cet outil a été conçu pour identifier la paratuberculose.

Sous-programme 2.2.3 : Agri-flexibilité – protection de l'approvisionnement alimentaire

Description : Agri-flexibilité vise à aider le secteur agricole à s'adapter aux pressions et à améliorer sa compétitivité en finançant des mesures non liées à la gestion des risques de l'entreprise qui diminueront les coûts de production, amélioreront la viabilité de l'environnement, favoriseront l'innovation et réagiront aux défis du marché. Les fonds d'Agri-flexibilité sont dispensés aux demandeurs soit directement par Agriculture et Agroalimentaire Canada soit par les provinces ou territoires ou groupes de l'industrie qui ont présenté avec succès des propositions dans un but précis à Agriculture et Agroalimentaire Canada pour une clientèle ciblée.

Le volet de protection de l'approvisionnement alimentaire d'Agri-flexibilité fournit un financement afin d'améliorer la sécurité de l'approvisionnement alimentaire pour les activités, bénéficiaires, projets et initiatives qui ne sont pas admissibles dans le cadre des programmes de *Cultivons l'avenir* d'Agriculture et Agroalimentaire Canada. Elle sert à promouvoir l'adoption de pratiques éprouvées de salubrité alimentaire, de biosécurité, de traçabilité et de gestion du risque visant à assurer aux produits agricoles canadiens l'accès aux marchés et une demande accrue.

Ressources financières budgétaires (dollars)

Dépenses prévues 2013-2014	Dépenses réelles 2013-2014	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2013-2014
4 281 851	3 180 745	(1 101 106)

Les différences au chapitre des ressources financières sont principalement attribuables à une harmonisation des programmes Agri-flexibilité. En outre, les dépenses réelles étaient inférieures aux dépenses autorisées en raison du moment de la mise en œuvre de projets pluriannuels dans le cadre du programme Agri-flexibilité.

Ressources humaines (équivalents temps plein)

Prévu 2013-2014	Réel 2013-2014	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2013-2014
0	0	0

Les équivalents temps plein à l'appui de ce sous-programme sont partagés et sont déclarés dans les sous-programmes suivants : 2.3.4 Agri-flexibilité – demande accrue du marché et 3.1.4 Agri-flexibilité – transformation agricole.

Résultats du rendement

Résultat attendu	Indicateur de rendement	Objectif	Résultat réel
Une amélioration de la salubrité alimentaire, de la biosécurité, de la traçabilité et des mesures de gestion des risques	Nombre de plans et de programmes de promotion de la salubrité alimentaire élaborés Valeur de référence établie en 2009 = zéro (0) du fait que le volet de la protection de l'approvisionnement alimentaire d'Agri-flexibilité est un nouveau programme	6 au cours de la période allant du 1er juin 2009 au 31 mars 2014	5

Analyse du rendement et leçons retenues

Le programme Agri-flexibilité[xiv] est arrivé à échéance le 31 mars 2014. Trois initiatives ont été financées aux termes de ce sous-programme, générant cinq plans et programmes de salubrité des aliments. La première initiative a été conçue pour élaborer un programme visant à réduire la présence de la bactérie *Salmonella* dans les poulets à griller. La deuxième initiative consistait à aider les groupements cibles de transformateurs alimentaires à se conformer aux normes *Hazard Analysis Critical Control Point*, alors que la troisième initiative était destinée à améliorer la traçabilité.

Grâce à ces trois initiatives, le programme a presque atteint son objectif en mettant en place cinq plans et programmes de salubrité alimentaire sur six.

Sous-programme 2.2.4 : Agri-flexibilité – traçabilité des encans de bétail

Description : Agri-flexibilité vise à aider le secteur agricole à s'adapter aux pressions et à améliorer sa compétitivité en finançant des mesures non liées à la gestion des risques de l'entreprise qui diminueront les coûts de production, amélioreront la viabilité de l'environnement, favoriseront l'innovation et réagiront aux défis du marché. Les fonds d'Agri-flexibilité sont dispensés aux demandeurs soit directement par Agriculture et Agroalimentaire Canada soit par les provinces ou territoires ou groupes de l'industrie qui ont présenté avec succès des propositions dans un but précis à Agriculture et Agroalimentaire Canada pour une clientèle ciblée.

L'Initiative de traçabilité des encans de bétail est un programme jusqu'à 20 millions de dollars financé par l'entremise du fonds Agri-flexibilité. Cette initiative fédérale fournira des contributions afin d'aider principalement à modifier les structures de manipulation des animaux, ce qui améliorera les capacités de traçabilité des sites à haut risque et à long délai d'exécution où les animaux de différents troupeaux se mélangent. Ces sites comprennent les enceintes de mise aux enchères, les parcs de groupage, les pâturages collectifs gérés par l'industrie, les foires et les expositions, les parcs d'engraissement et les élevages de bovins d'engrais.

Ressources financières budgétaires (dollars)

Dépenses prévues 2013-2014	Dépenses réelles 2013-2014	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2013-2014
7 164 396	5 322 025	(1 842 371)

Les différences au chapitre des ressources financières sont principalement attribuables à une harmonisation des programmes Agri-flexibilité. En outre, les dépenses réelles étaient inférieures aux dépenses autorisées en raison du moment de la mise en œuvre de projets pluriannuels dans le cadre du programme Agri-flexibilité.

Ressources humaines (équivalents temps plein)

Prévu 2013-2014	Réel 2013-2014	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2013-2014
1	1	0

Résultats du rendement

Résultat attendu	Indicateur de rendement	Objectif	Résultat réel
Une augmentation des capacités de traçabilité dans les sites à haut risque et à grande capacité dans lesquels des animaux de différents troupeaux entrent en contact les uns avec les autres	Pourcentage de sites dans lesquels se trouvent en même temps des animaux de différents troupeaux participant au programme et qui ont amélioré les capacités de traçabilité de leurs installations (on dénombre 1 327 sites visés, et on estime que, de ce nombre, environ 416 vont participer) Valeur de référence établie en 2009 = zéro (0) du fait qu'on ne s'attend pas à ce que les participants apportent ces changements hors du cadre du programme	95 % des participants (395) entre le 1er juin 2009 et le 31 mars 2014	98 % 427 participants sur 437

Analyse du rendement et leçons retenues

Le programme Agri-flexibilité[xiv] est arrivé à échéance le 31 mars 2014. L'analyse du rendement du programme de l'Initiative de traçabilité des encans de bétail[xxxiii] est fondée sur une série de questions auxquelles ont répondu les bénéficiaires. Des 437 bénéficiaires, 427 (98 %) ont amélioré leur capacité en matière de traçabilité. Ils ont notamment amélioré l'efficacité et l'exactitude de la lecture des étiquettes, accru l'échange de données sur la traçabilité et la capacité de transmettre des renseignements sur la traçabilité. Les bénéficiaires restants (2 %) n'avaient pas terminé leur formation au moment du sondage ou ont éprouvé des difficultés techniques.

Au cours du programme triennal de l'Initiative de traçabilité des encans de bétail, qui avait accordé un financement de 15,8 millions de dollars, des dépenses de 10,4 millions de dollars ont été approuvées. Cependant, la majorité des fonds non utilisés (4,2 millions de dollars) ont été enregistrés lors de la première année du programme, car cela a pris du temps avant que le taux de participation des bénéficiaires augmente.

En fait, le programme de l'Initiative de traçabilité des encans de bétail a cessé d'accepter des demandes en avril 2013. Cependant, il a continué à traiter les demandes reçues avant cette date jusqu'à ce que les fonds du programme soient épuisés. Le dernier accord a été signé en décembre 2013. Lorsque les bénéficiaires ont présenté leurs demandes de remboursement, certaines étaient beaucoup moins élevées que le montant approuvé pour le projet, entraînant ainsi des fonds non utilisés.

Sous-programme 2.2.5 : Programmes d'assurance à frais partagés

Description : Le secteur de l'agriculture, de l'agroalimentaire et des produits agro-industriels canadien reçoit du soutien dans ses efforts en vue de prévenir et de gérer les risques pour la base de ressources animales et végétales, d'assurer la salubrité des aliments et de répondre aux nouvelles exigences du marché en matière d'assurance. Les programmes provinciaux et territoriaux visent à aider les producteurs, les transformateurs et les autres entreprises individuelles à mettre en œuvre des systèmes, des normes et des outils d'assurance nationaux, notamment des systèmes de salubrité des aliments, des normes en matière de biosécurité, des systèmes de traçabilité et des normes en matière d'attributs du marché.

Ressources financières budgétaires (dollars)

Dépenses prévues 2013-2014	Dépenses réelles 2013-2014	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2013-2014
25 735 000	26 621 087	886 087

Les différences au chapitre des ressources financières sont principalement attribuables à une harmonisation des programmes à coûts partagés de *Cultivons l'avenir 2*.

Ressources humaines (équivalents temps plein)

Prévu 2013-2014	Réel 2013-2014	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2013-2014
0	0	0

Les équivalents temps plein à l'appui de ce sous-programme sont partagés et sont déclarés dans d'autres sous-programmes.

Résultats du rendement

Résultat attendu	Indicateur de rendement	Objectif	Résultat réel
Un secteur qui met en place des systèmes d'assurance	Nombre de producteurs et d'entreprises de transformation de produits agricoles qui mettent en place un système d'assurance/une activité d'assurance standard Valeur de référence établie pour les programmes de *Cultivons l'avenir* (2008-2013) = 3 000	3 000 au cours de la période allant du 1er avril 2013 au 31 mars 2018	Les données provinciales et territoriales sur le rendement annuel seront fournies en 2014-2015

Analyse du rendement et leçons retenues

Aux termes du volet à coûts partagés du cadre *Cultivons l'avenir 2*[iv], les provinces et les territoires ont la marge de manœuvre nécessaire pour concevoir et mettre en œuvre des programmes adaptés aux besoins régionaux diversifiés.

En 2013-2014, les provinces et territoires ont mis en œuvre les programmes d'assurance à coûts partagés de *Cultivons l'avenir 2* qui comprennent des activités de formation et de sensibilisation liées à certains systèmes d'assurance (salubrité et qualité des aliments, biosécurité, traçabilité et bien-être des animaux) et qui aident l'industrie à mettre en place et à adopter des outils et des pratiques de gestion exemplaires à l'égard des systèmes d'assurance et des normes connexes.

Puisqu'il s'agit de la première année du programme, aucun résultat n'est disponible pour l'instant. Les données provinciales et territoriales sur le rendement annuel pour l'exercice 2013-2014 devraient être accessibles en 2014-2015.

Agriculture et Agroalimentaire Canada a réalisé son *Évaluation des programmes de contribution à frais partagés non liés à la gestion des risques de l'entreprise de Cultivons l'avenir*[xv]. Parmi les programmes non liés à la gestion des risques de l'entreprise de *Cultivons l'avenir* exécutés par les provinces et les territoires, notons ceux qui appuyaient les programmes d'assurance. Selon les résultats de l'évaluation, *Cultivons l'avenir* a permis de financer un nombre important d'activités liées à la sensibilisation et à la salubrité des aliments en vue de sensibiliser davantage l'industrie et de l'inciter à mettre en œuvre des systèmes de salubrité des aliments. L'évaluation a également constaté que les programmes de biosécurité et de traçabilité dans le cadre de *Cultivons l'avenir* semblait avoir une sensibilisation accrue et de soutenir des activités initiales dans ces domaines. Cependant, parmi les obstacles cernés par les provinces et les territoires, notons les connaissances limitées des producteurs à l'égard des normes, des systèmes et des technologies en matière de biosécurité pendant le terme de *Cultivons l'avenir*. Des mesures continues ont par conséquent été recommandées pour poursuivre les activités visant à accroître la sensibilisation de l'industrie et le taux de participation.

Les programmes d'assurance aux termes de *Cultivons l'avenir 2* continuent d'offrir un soutien pour sensibiliser davantage l'industrie aux systèmes d'assurance et faire avancer la mise en œuvre de ces systèmes à l'échelle de l'entreprise.

Programme 2.3 : Développement du commerce et des marchés

Description : Agriculture et Agroalimentaire Canada se fait le défenseur du commerce agricole du Canada en s'employant à éliminer les obstacles au commerce au pays et même à l'étranger et à multiplier les débouchés pour le secteur de l'agriculture, de l'agroalimentaire et des produits agro-industriels. Il aide celui-ci à trouver de nouveaux débouchés au pays et dans le monde ainsi que des façons d'améliorer sa productivité et sa compétitivité et de devenir ainsi plus prospère. Agriculture et Agroalimentaire Canada travaille aussi à faire reconnaître les produits canadiens grâce à l'initiative Image de marque Canada sur les marchés internationaux et à la Stratégie de

promotion de l'image de marque au Canada, et cela afin de consolider et d'élargir la présence du secteur sur le marché.

Ressources financières budgétaires (dollars)

Budget principal des dépenses 2013-2014	Dépenses prévues 2013-2014	Autorisations totales pouvant être utilisées 2013-2014	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2013-2014	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2013-2014
155 414 937	181 149 937	193 068 635	135 561 420	(45 588 517)

Les différences au chapitre des ressources financières sont principalement attribuables aux montants reportés de l'exercice 2012-2013 pour le Programme relatif aux coûts de transition de la Commission canadienne du blé, à une harmonisation des programmes et aux paiements ponctuels versés en raison de la récente restructuration du gouvernement.

Ressources humaines (équivalents temps plein)

Prévu 2013-2014	Réel 2013-2014	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2013-2014
414	355	(59)

Le nombre réel d'équivalents temps plein est inférieur au nombre prévu, surtout en raison de la récente restructuration du gouvernement. Le Ministère est en voie de réduire le nombre d'équivalents temps plein conformément aux objectifs établis en 2012-2013 et 2013-2014. Le nombre prévu d'équivalents temps plein n'a pas tenu compte de ces facteurs en raison du moment où le Rapport sur les plans et les priorités a été préparé.

Résultats du rendement

Résultat attendu	Indicateur de rendement	Objectif	Résultat réel
Un développement des marchés et une amélioration de l'accès aux marchés pour le secteur agricole	Augmentation du total des exportations agricoles et agroalimentaires Valeur de référence en 2011 = 44,4 milliards de dollars	52,2 milliards de dollars d'ici le 31 décembre 2017	50,4 milliards de dollars en 2013 Note : Données de juin 2014 (Source des données : *Global Trade Atlas*)

Analyse du rendement et leçons retenues

Le Canada a exporté pour 50,4 milliards de dollars de produits agricoles, agroalimentaires et de la mer en 2013, un record et une augmentation de 5,6 % comparativement à l'année record précédente de 2012. De fortes augmentations des exportations de blé (8,84 %), de légumes à cosse (48,97 %) et de maïs (103,25 %) ont contribué à cette réalisation.

Puisque les exportations sont extrêmement importantes pour la rentabilité du secteur agricole et agroalimentaire du pays, Agriculture et Agroalimentaire Canada a poursuivi ses efforts pour rouvrir, maintenir et élargir ses marchés dans le but de créer des débouchés pour le secteur. On a réussi à régler plusieurs problèmes touchant l'accès bilatéral à certains marchés, ce qui a été bénéfique pour le secteur. La Chine a accepté les exportations de cerises fraîches en provenance

de la Colombie-Britannique et les exportations de canola se sont accrues. Le Brésil et la Turquie ont accordé un accès libre aux marchés génétiques des moutons et des chèvres du Canada. Taïwan et le Canada ont signé une entente visant à élargir l'accès au marché pour le bœuf canadien non désossé et d'autres produits de bœuf canadien provenant d'animaux âgés de moins de 30 mois. Le Chili a également ouvert son marché aux exportations de bœuf canadien. Dans le cadre du Programme de la plateforme nord-américaine, le Ministère a continué à défendre et à promouvoir l'accès aux marchés et les intérêts commerciaux du Canada auprès des États-Unis et du Mexique. Agriculture et Agroalimentaire Canada visait également à réduire les obstacles au commerce en faisant la promotion de mesures fondées sur des principes scientifiques par l'entremise d'organismes internationaux de normalisation.

Le Ministère a continué à faire preuve de leadership à l'échelle internationale dans le lancement d'un dialogue sur des solutions concernant la présence de faibles quantités d'organismes génétiquement modifiés, en mettant sur pied l'Initiative mondiale sur la présence de faibles quantités, en assumant un rôle de secrétaire et en étant le principal partisan d'une consultation technique sur le sujet, organisée par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture.

Agriculture et Agroalimentaire Canada met toujours l'accent sur les principaux problèmes auxquels est confrontée l'industrie en vue d'améliorer la compétitivité et la rentabilité du Canada. Le Ministère a travaillé en collaboration avec des associations agricoles et alimentaires nationales et régionales, différentes entreprises et des membres de la chaîne de valeur afin de trouver des solutions aux obstacles à la croissance, comme les questions horizontales et réglementaires. Des activités liées aux renseignements sur les marchés, à la coordination du développement des marchés et à la promotion de l'image de marque ont aussi été entreprises pour permettre à l'industrie de saisir de nouveaux débouchés commerciaux et de connaître des succès commerciaux.

Agriculture et Agroalimentaire Canada, en collaboration avec Transports Canada[xxxiv] et l'Office des transports du Canada[xxxv], a appuyé la mise en œuvre de la *Loi sur le transport ferroviaire équitable pour les producteurs de grain*[v] et la réglementation connexe afin de conserver la bonne réputation du Canada à titre de fournisseur international.

Sous-programme 2.3.1 : Négociations commerciales et accès aux marchés

Description : Le secteur agricole jouant un rôle important à titre d'importateur et d'exportateur, le Canada se doit de renforcer les règles internationales qui régissent les échanges de produits agricoles, d'instaurer des règles du jeu plus équitables à l'échelle internationale et de protéger l'accès des producteurs et des transformateurs canadiens aux marchés internationaux clés. Le gouvernement du Canada continue d'apporter son soutien à l'Organisation mondiale du commerce, première avenue pour exercer une influence sur l'élaboration et la mise en application des règles, des normes techniques et des politiques internationales qui encadrent les échanges de produits agricoles. Agriculture et Agroalimentaire Canada continue de participer

aux négociations de l'Organisation mondiale du commerce et de négocier des Accords de libre-échange avec des pays critiques, conformément à la Stratégie commerciale mondiale du gouvernement. La gestion des risques de l'entreprise s'efforce de minimiser les risques et de maximiser les débouchés pour les agriculteurs, les transformateurs et les exportateurs canadiens. D'autre part, le programme vise à renforcer la position du Canada sur les marchés en offrant des services intégrés de développement de marché, de préparation des exportateurs, d'investissements, d'accès aux marchés, d'assistance technique et d'analyse des échanges/des marchés.

Ressources financières budgétaires (dollars)

Dépenses prévues 2013-2014	Dépenses réelles 2013-2014	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2013-2014
16 903 290	16 850 963	(52 327)

Ressources humaines (équivalents temps plein)

Prévu 2013-2014	Réel 2013-2014	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2013-2014
124	106	(18)

Le nombre réel d'équivalents temps plein est inférieur au nombre prévu, surtout en raison de la récente restructuration du gouvernement. Le Ministère est en voie de réduire le nombre d'équivalents temps plein conformément aux objectifs établis en 2012-2013 et 2013-2014. Le nombre prévu d'équivalents temps plein n'a pas tenu compte de ces facteurs en raison du moment où le Rapport sur les plans et les priorités a été préparé.

Résultats du rendement

Résultat attendu	Indicateur de rendement	Objectif	Résultat réel
Des accords commerciaux bilatéraux et multilatéraux qui ouvrent de nouveaux débouchés pour le secteur agricole canadien	Pourcentage de la valeur des exportations canadiennes de produits agricoles et agroalimentaires qui est couvert par les accords de libre-échange Valeur de référence en 2011 = 61 %	75 % d'ici le 31 décembre 2017	75 % au 31 mars 2014

Analyse du rendement et leçons retenues

Agriculture et Agroalimentaire Canada a continué à jouer un rôle de premier plan dans l'avancement des intérêts du secteur agricole dans le cadre du programme ambitieux de négociations commerciales du gouvernement. De manière significative, un accord de principe a été conclu avec l'Union européenne concernant un accord commercial global qui conférera au secteur canadien de l'agriculture et de l'agroalimentaire un accès préférentiel aux marchés. En outre, l'accord de libre-échange signé avec le Honduras et les négociations en vue d'un accord de

libre-échange conclus avec la Corée du Sud, a fourni au secteur de nouvelles possibilités d'exportation. Le Ministère a également continué à promouvoir les intérêts du secteur dans le cadre des négociations commerciales en cours avec le Partenariat transpacifique[xxxvi], le Japon, l'Inde, le Maroc, l'Ukraine, Singapour, la République dominicaine, Israël (modernisation de l'accord de libre-échange actuel), le Costa Rica (modernisation de l'accord de libre-échange actuel), la Communauté des Caraïbes et les Marchés communs et les pays de l'Amérique centrale (El Salvador, Guatemala et Nicaragua).

Le Ministère a poussé plus loin les négociations de l'Organisation mondiale du commerce sur l'agriculture en participant activement à la neuvième rencontre ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce en décembre 2013. À cette rencontre, des décisions clés ont été prises concernant le maintien de stocks publics à des fins de sécurité alimentaire et l'administration de contingents tarifaires. En outre, bien que l'organe d'appel de l'Organisation mondiale du commerce ait tranché en faveur du Canada à l'égard de la contestation du régime américain de mention du pays d'origine sur l'étiquette, Agriculture et Agroalimentaire Canada a continué de défendre vigoureusement la prise de mesures qui permettraient aux États-Unis de se conformer pleinement à leurs obligations envers l'Organisation mondiale du commerce.

Agriculture et Agroalimentaire Canada a également continué à soutenir les initiatives clés liées à l'agriculture dans le cadre des initiatives du Conseil de coopération en matière de réglementation et de Par-delà la frontière dans le but d'améliorer davantage le commerce.

Sous-programme 2.3.2 : Progression du marché

Description : Fournir de l'information et des analyses commerciales particulières et opportunes afin d'aider l'industrie à maximiser ses débouchés extérieurs dans un environnement mondial de plus en plus concurrentiel. Travailler avec de nouveaux ou d'éventuels exportateurs, en particulier avec des petites et moyennes entreprises, afin de développer les compétences nécessaires pour réussir sur les marchés internationaux; offrir aux intervenants de l'information commerciale, des services analytiques, des pratiques exemplaires, des séminaires spécifiquement canadiens, des missions exploratoires et des préparations de salons professionnels pour favoriser leur réussite.

Ressources financières budgétaires (dollars)

Dépenses prévues 2013-2014	Dépenses réelles 2013-2014	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2013-2014
39 783 775	34 443 981	(5 339 794)

Les dépenses réelles sont inférieures aux dépenses prévues surtout en raison des retards dans la mise en œuvre du programme et de la récente restructuration du gouvernement. Les dépenses prévues comprenaient également un financement qui a été transféré plus tard à d'autres ministères dans le cadre d'initiatives de *Cultivons l'avenir 2*.

Ressources humaines (équivalents temps plein)

Prévu 2013-2014	Réel 2013-2014	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2013-2014
100	86	(14)

Le nombre réel d'équivalents temps plein est inférieur au nombre prévu, surtout en raison de la récente restructuration du gouvernement. Le Ministère est en voie de réduire le nombre d'équivalents temps plein conformément aux objectifs établis en 2012-2013 et 2013-2014. Le nombre prévu d'équivalents temps plein n'a pas tenu compte de ces facteurs en raison du moment où le Rapport sur les plans et les priorités a été préparé.

Résultats du rendement

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Objectifs	Résultats réels
Une augmentation des exportations vers les pays développés, les pays émergents et les pays en voie de développement	Valeur des exportations canadiennes de produits agricoles, agroalimentaires ainsi que des produits de la mer vers les pays développés (L'Organisation de Coopération et de Développement Économiques) Valeur de référence en 2009 = 27,95 milliards de dollars pour les 34 pays de l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (pays développés)	35,4 milliards de dollars d'ici le 31 décembre 2017	35,7 milliards de dollars en 2013 Note : Données de juin 2014
Une augmentation des exportations vers les pays développés, les pays émergents et les pays en voie de développement	Valeur des exportations canadiennes de produits agricoles, agroalimentaires ainsi que des produits de la mer vers les pays émergents et en voie de développement (non membres de l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques) Valeur de référence en 2009 = 10,85 milliards de dollars pour les 10,4 pays n'appartenant pas à l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques	17,3 milliards de dollars d'ici le 31 décembre 2017	14,7 milliards de dollars en 2013 Note : Données de juin 2014

Note : Les renseignements sur l'Organisation de coopération et de développement économiques se trouvent en ligne[xxxvii]

Analyse du rendement et leçons retenues

Pour profiter pleinement des avantages des accords de libre-échange et de l'accès accru à de nouveaux marchés, le Ministère a fourni des renseignements commerciaux, aidé le secteur à présenter les produits canadiens et aidé les exportateurs agricoles à se préparer à transiger sur de nouveaux marchés par le truchement du Service des délégués commerciaux du secteur agroalimentaire[xxxviii].

En 2013-2014, Agriculture et Agroalimentaire Canada a organisé et administré six salons professionnels prestigieux (importants événements commerciaux internationaux) et deux salons professionnels secondaires (petits événements commerciaux régionaux) sur des marchés prioritaires, notamment ceux de la Chine, de l'Union européenne et du Japon. Ces événements ont permis de générer 835 millions de dollars en activités commerciales réelles et prévues, et d'élaborer 6 500 nouvelles relations d'affaires combinées, selon les exposants.

Sous-sous-programme 2.3.2.1 : Développement des marchés

Description : Aide le secteur agricole en lui fournissant des ressources dans le cadre d'accords de contribution de contrepartie pour qu'il ait la capacité de tirer parti des gains d'accès aux marchés et des nouveaux débouchés selon les préférences des consommateurs et les tendances alimentaires, de façon à être compétitif sur les marchés nationaux et internationaux. Par exemple, Développement des marchés aide l'industrie agricole et agroalimentaire du Canada à élaborer et à mettre en œuvre des stratégies internationales à long terme, à assurer et à accroître sa visibilité sur les marchés clés internationaux et à améliorer les débouchés commerciaux des produits agricoles et agroalimentaires canadiens. Le Canada est ainsi en bonne posture pour réussir sur les marchés clés, satisfaire aux exigences des consommateurs et tenir tête à la concurrence mondiale.

Ressources financières budgétaires (dollars)

Dépenses prévues 2013-2014	Dépenses réelles 2013-2014	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2013-2014
22 998 193	21 166 140	(1 832 053)

Les dépenses réelles sont inférieures aux dépenses prévues surtout en raison du moment de la mise en œuvre de projets pluriannuels.

Ressources humaines (équivalents temps plein)

Prévu 2013-2014	Réel 2013-2014	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2013-2014
21	18	(3)

Résultats du rendement

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Objectifs	Résultats réels
Une compétitivité améliorée, tant sur le marché intérieur que sur les marchés internationaux, découlant de la mise en place d'outils, au sein du secteur, pour améliorer la capacité d'exporter et de satisfaire à la demande des acheteurs/du marché	Nombre d'ententes de contribution Valeur de référence établie d'après le programme antérieur (2008-2013) = 45 (fondé sur le nombre moyen d'ententes signées en vertu du programme antérieur)	45 ententes par an d'ici le 31 mars 2014	50 accords ont été signés
Une compétitivité améliorée, tant sur le marché intérieur que sur les marchés internationaux, découlant de la mise en place d'outils, au sein du secteur, pour améliorer la capacité d'exporter et de satisfaire à la demande des acheteurs/du marché	Conservation des parts de marchés dans les marchés clés ou augmentation des exportations ou des parts de marchés sur les marchés cibles	À déterminer	Cet indicateur a été remplacé lors de la mise en œuvre du sous-sous-programme Développement des marchés de *Cultivons l'avenir 2* afin de réduire le fardeau administratif des bénéficiaires. Pour 2014-2015, il est remplacé par un nombre cumulatif de développement des marchés et des événements promotionnels appuyés par le programme
Une compétitivité améliorée, tant sur le marché intérieur que sur les marchés internationaux, découlant de la mise en place d'outils, au sein du secteur, pour améliorer la capacité d'exporter et de satisfaire à la demande des acheteurs/du marché	Pourcentage de participants au programme qui connaissent les outils, qui en sont satisfaits et qui, grâce à eux, sont mieux en mesure de livrer concurrence ou d'exporter Valeur de référence à établir durant la première enquête menée au cours de la première année de fonctionnement du programme du fait qu'il s'agit d'un nouvel indicateur	80 % des personnes interrogées connaissent les outils, en sont satisfaites et déclarent être, grâce à eux, mieux en mesure de livrer concurrence ou d'exporter d'ici le 31 mars 2018	Cet indicateur a été remplacé lors de la mise en œuvre du sous-sous-programme Développement des marchés de *Cultivons l'avenir 2* afin de réduire le fardeau administratif des bénéficiaires. Pour 2014-2015, il est remplacé par un nombre cumulatif de développement des marchés et des événements promotionnels appuyés par le programme

Analyse du rendement et leçons retenues

Le Ministère a signé 50 accords liés à des projets de développement des marchés avec des associations de l'industrie afin de soutenir leurs stratégies internationales à long terme. Cela représente un engagement de 18 millions de dollars en 2013-2014. D'après les chiffres établis au cours de l'année dernière, les activités devraient contribuer à l'augmentation des exportations et/ou des parts de marché sur les marchés ciblés.

En outre, 30 accords liés à des projets de développement des marchés ont été conclus avec de petites et moyennes entreprises des secteurs de l'agriculture, de l'agroalimentaire, du poisson et des produits de la mer, qui comptent moins de 250 employés et dont les ventes annuelles ne dépassent pas 50 millions de dollars. Ces projets ont été approuvés afin d'aider les bénéficiaires à cerner et à saisir de nouveaux débouchés commerciaux, pour un engagement total de 486 797 $. Ces accords ont été parachevés au dernier trimestre de l'exercice 2013-2014.

Sous-sous-programme 2.3.2.2 : Information sur les marchés et renforcement des capacités d'exporter

Description : Ce programme fournit des renseignements et des rapports d'analyse exacts et à jour sur les marchés pour permettre à l'industrie d'optimiser ses débouchés à l'exportation dans un contexte mondial de plus en plus compétitif. Les nouveaux exportateurs et les exportateurs potentiels, surtout les petites et moyennes entreprises, profitent de renseignements sur les marchés, de services d'analyse, de pratiques exemplaires, de séminaires sur la marque Canada, de missions de prospection et de services de préparation aux foires commerciales.

Ressources financières budgétaires (dollars)

Dépenses prévues 2013-2014	Dépenses réelles 2013-2014	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2013-2014
9 241 836	5 735 911	(3 505 925)

Les dépenses réelles sont inférieures aux dépenses prévues surtout en raison des économies découlant de la récente restructuration du gouvernement. De plus, les dépenses prévues comprenaient également un financement qui a été transféré plus tard à d'autres ministères dans le cadre d'initiatives de *Cultivons l'avenir 2*.

Ressources humaines (équivalents temps plein)

Prévu 2013-2014	Réel 2013-2014	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2013-2014
43	37	(6)

Résultats du rendement

Résultat attendu	Indicateur de rendement	Objectif	Résultat réel
Les intervenants sont au fait des nouvelles tendances apparaissant sur les marchés mondiaux	Pourcentage d'intervenants qui affichent une connaissance des nouvelles tendances apparaissant sur les marchés mondiaux Valeur de référence non disponible actuellement; sera disponible au moment de produire le rapport	80 % d'ici le 31 mars 2018	Taux de satisfaction de 92 % en 2013-2014 Source des données : Commentaires des clients en ligne

Analyse du rendement et leçons retenues

Le Ministère a continué à soutenir l'industrie en fournissant des rapports de renseignements sur les marchés aux exportateurs, en les aidant à planifier leurs activités et à se préparer à transiger sur les marchés nationaux et d'exportation grâce à des renseignements adaptés à leurs besoins. Puisqu'il est difficile de mesurer le degré de sensibilisation des intervenants qui est attribuable uniquement à la fourniture de renseignements sur les marchés et aux analyses connexes, le degré de satisfaction des intervenants a été évalué à la place.

En outre, plus de 80 rapports d'information et de renseignements sur les marchés ont été préparés et partagés pour aider les participants de l'industrie canadienne aux salons de l'alimentation à mieux tirer profit des débouchés à l'étranger.

Sous-sous-programme 2.3.2.3 : Image de marque Canada

Description : Le programme sur l'image de marque du Canada permet de continuer à renforcer l'image du Canada en mettant surtout l'accent sur la salubrité des aliments, la santé animale et végétale, la traçabilité et la protection de l'environnement. Il permet également de poursuivre la collaboration avec les tables rondes sur la chaîne de valeur ainsi qu'avec les intervenants de l'industrie. Le programme a pour objectifs d'encourager les améliorations de la fondation, de mener des recherches dans le but de communiquer les améliorations dans l'industrie, de favoriser l'adhésion à l'image de marque et son utilisation et d'offrir son expertise de valorisation de la marque afin de promouvoir les réussites sur les marchés d'exportation.

Ressources financières budgétaires (dollars)

Dépenses prévues 2013-2014	Dépenses réelles 2013-2014	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2013-2014
7 543 746	7 541 930	(1 816)

Ressources humaines (équivalents temps plein)

Prévu 2013-2014	Réel 2013-2014	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2013-2014
36	31	(5)

Résultats du rendement

Résultat attendu	Indicateur de rendement	Objectif	Résultat réel
Les membres de la marque Canada affichent de plus hauts revenus par unité vendue que leurs rivaux	Valeur par volume d'exportations canadiennes sur tous les marchés comparée à la valeur par volume d'importations d'autres fournisseurs sur tous les marchés	Le ratio doit être ≥ 1 d'ici le 31 décembre 2017	1,07 entre 2010 et 2013

Analyse du rendement et leçons retenues

Compte tenu de la vision transformatrice pour l'agriculture qui est présentée dans le cadre de *Cultivons l'avenir 2*[iv], le Programme de la marque Canada[xxxix] a changé d'orientation afin de promouvoir le leadership accru de l'industrie et les mesures visant à favoriser les succès commerciaux. Ainsi, les fonctions du Programme de la marque Canada du Ministère se bornent maintenant à maintenir le nombre d'utilisateurs de la marque, à gérer les logos et les éléments graphiques et à publier les messages clés concernant les avantages du secteur qui distinguent les aliments canadiens de la concurrence. L'industrie peut maintenant entreprendre des activités de promotion dans le commerce au détail et sur les marchés internationaux grâce aux subventions et aux contributions du programme Agri-marketing. Entre 2010 et 2013, la croissance des exportations canadiennes a surpassé la croissance des importations à l'échelle internationale.

Sous-programme 2.3.3 : Compétitivité du secteur

Description : Le gouvernement joue un rôle important dans la création des conditions propices à l'épanouissement des Canadiens ainsi que des entreprises et des organisations canadiennes. L'expertise du secteur, la gestion des questions intersectorielles et la fourniture de conseils impartiaux continuent d'être des fonctions essentielles, qui aident le secteur à maximiser sa rentabilité et sa compétitivité à long terme. Cela comprend la fourniture : 1) des outils nécessaires (par exemple, données sur le marché/secteur, renseignements, analyses); 2) d'un mécanisme destiné à l'ensemble de la chaîne de valeur pour l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies sectorielles visant à optimiser le rendement de l'industrie.

Ressources financières budgétaires (dollars)

Dépenses prévues 2013-2014	Dépenses réelles 2013-2014	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2013-2014
82 019 509	59 628 162	(22 391 347)

Les dépenses réelles sont inférieures aux dépenses prévues surtout en raison du Programme relatif aux coûts de transition de la Commission canadienne du blé; les coûts ont varié de l'estimation initiale et ont fait en sorte que les dépenses réelles ont été inférieures aux dépenses prévues.

Ressources humaines (équivalents temps plein)

Prévu 2013-2014	Réel 2013-2014	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2013-2014
176	151	(25)

Le nombre réel d'équivalents temps plein est inférieur au nombre prévu, surtout en raison de la récente restructuration du gouvernement. Le Ministère est en voie de réduire le nombre d'équivalents temps plein conformément aux objectifs établis en 2012-2013 et 2013-2014. Le nombre prévu d'équivalents temps plein n'a pas tenu compte de ces facteurs en raison du moment où le Rapport sur les plans et les priorités a été préparé.

Résultats du rendement

Résultat attendu	Indicateur de rendement	Objectif	Résultat réel
Une industrie alimentaire nationale économiquement viable et mieux à même de prévoir les demandes du consommateur et de les satisfaire	Pourcentage de groupes nationaux de producteurs qui ont mis en œuvre une stratégie complète Valeur de référence en 2011 = 10 %	75 % d'ici le 31 mars 2018	27 % au 31 mars 2014

Analyse du rendement et leçons retenues

Agriculture et Agroalimentaire Canada a contribué à traiter des enjeux clés de l'industrie et à établir des priorités et des stratégies visant à améliorer la compétitivité et la rentabilité du Canada. Par exemple, le Ministère a collaboré avec des fonctionnaires fédéraux et provinciaux, des représentants des secteurs de l'apiculture, de l'horticulture, des céréales, des oléagineux et des semences, des fournisseurs de services de l'industrie et des experts dans le domaine afin de réaliser des activités de collaboration dans certains domaines pour traiter les risques et les possibilités liés à la santé des abeilles et à la pollinisation des cultures importantes, et d'assurer un avenir durable pour l'agriculture et l'apiculture.

En outre, le Ministère a mis sur pied le Groupe de travail sur la main-d'œuvre pour répondre à tous les secteurs agricoles qui sont aux prises avec une pénurie de main-d'œuvre qui nuit à leur compétitivité. Le secteur a également relevé des enjeux réglementaires qui ont une incidence sur la compétitivité, ce qui a entraîné la création du Sous-comité sur la réglementation.

Sous-sous-programme 2.3.3.1 : Développement et analyse du secteur

Description : Le programme Développement et analyse du secteur noue et entretient des relations de travail avec des associations agricoles et agroalimentaires nationales et régionales ainsi qu'avec des entreprises dans le but de franchir les obstacles à la croissance et à la compétitivité, y compris les questions horizontales. Le Développement et analyse du secteur entreprend des analyses techniques sectorielles dans le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre des programmes et des politiques d'Agriculture et Agroalimentaire Canada et offre des services de données commerciales, d'analyse et d'évaluation comparative pour faciliter le développement des marchés au profit de l'industrie agricole et agroalimentaire et des intervenants connexes.

Ressources financières budgétaires (dollars)

Dépenses prévues 2013-2014	Dépenses réelles 2013-2014	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2013-2014
22 724 637	21 812 368	(912 269)

Ressources humaines (équivalents temps plein)

Prévu 2013-2014	Réel 2013-2014	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2013-2014
164	141	(23)

Le nombre réel d'équivalents temps plein est inférieur au nombre prévu, surtout en raison de la récente restructuration du gouvernement. Le Ministère est en voie de réduire le nombre d'équivalents temps plein conformément aux objectifs établis en 2012-2013 et 2013-2014. Le nombre prévu d'équivalents temps plein n'a pas tenu compte de ces facteurs en raison du moment où le Rapport sur les plans et les priorités a été préparé.

Résultats du rendement

Résultat attendu	Indicateur de rendement	Objectif	Résultat réel
Une réduction des obstacles à la croissance et à la compétitivité recensés	Pourcentage d'obstacles à la croissance et à la compétitivité pour lesquels on a enregistré des progrès entre mars 2013 et mars 2018	50 % d'ici le 31 mars 2018	20 % au 31 mars 2014

Analyse du rendement et leçons retenues

Agriculture et Agroalimentaire Canada a continué de collaborer avec l'industrie afin de surmonter les obstacles à la croissance et à la compétitivité. Le Ministère a donc veillé à fournir en temps opportun des renseignements sur les marchés par le truchement de plusieurs rapports

propres aux secteurs, ainsi que des rapports quotidiens, hebdomadaires et mensuels. Par exemple, ses rapports d'information sur les marchés ont permis au secteur horticole de prendre des décisions d'affaires éclairées et opportunes en ce qui concerne la plantation, le marketing, les échéanciers des ventes et de cibler les efforts de recherche pour demeurer compétitif sur les marchés mondiaux.

Sous-sous-programme 2.3.3.2 : La commercialisation du porc à l'échelle internationale

Description : L'Initiative de commercialisation du porc à l'échelle internationale apporte un financement à *Pork Legacy Funding Agreement* (entente de financement spécial du porc), permet d'augmenter les sommes versées au Secrétariat à l'accès aux marchés et fournit les fonds nécessaires pour soutenir les activités de l'Agence canadienne d'inspection des aliments en matière d'accès aux marchés. Ces trois composantes aident au redressement et à l'expansion du marché international pour le porc canadien, appuient le redressement des marchés qui ont dû interrompre leurs activités en raison du virus H1N1(virus) et aident le Canada à se positionner en tant que fournisseur privilégié de produits de porc de valeur supérieure.

Ressources financières budgétaires (dollars)

Dépenses prévues 2013-2014	Dépenses réelles 2013-2014	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2013-2014
934 917	0	(934 917)

Les dépenses réelles pour ce programme ont été déclarées dans le sous-programme 2.3.1 Négociations commerciales et accès aux marchés. De plus, l'Initiative de commercialisation du porc à l'échelle internationale a été éliminée progressivement en 2013-2014.

Ressources humaines (équivalents temps plein)

Prévu 2013-2014	Réel 2013-2014	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2013-2014
0	0	0

Les équivalents temps plein à l'appui de ce sous-programme sont partagés et sont déclarés dans d'autres sous-programmes.

Résultats du rendement

Résultat attendu	Indicateur de rendement	Objectif	Résultat réel
Une augmentation en volume des exportations annuelles de porc	Volume de porc exporté chaque année (mesuré en tonnes métriques) Valeur de référence au lancement du programme en 2008 = 1,09 million de tonnes métriques	1,2 millions d'ici le 31 mars 2014	1,2 million en 2013-2014

Analyse du rendement et leçons retenues

Le Fonds de commercialisation du porc à l'échelle internationale, dirigé par Canada Porc International, est arrivé à échéance en 2013-2014. Pendant la durée du Fonds, il a encouragé le développement durable des exportations de porc canadien à titre de produit différencié de grande valeur. Ces efforts ont remporté un succès, car l'historique du porc au Canada – le fondement de la stratégie de différenciation du Canada – a été considérablement amélioré et des efforts plus axés sur le développement des marchés mondiaux ont été mis en œuvre. Parmi les enjeux nuisant aux exportateurs canadiens de porc, notons les stocks réduits de porcs canadiens attribuables à la situation non rentable des producteurs en 2008-2010 et des problèmes continus d'accès à certains marchés clés (Russie et Chine).

Sous-sous-programme 2.3.3.3 : Avenir de la Canadian Cattlemen's Association

Description : Il s'agit d'un programme de contribution de 50 000 000 $ qui vient appuyer les activités de développement des marchés grâce au Fonds spécial de la *Canadian Cattlemen's Association*. La subvention peut être versée jusqu'en dix versements annuels d'un maximum de 10 000 000 $ par année à compter de 2005-2006 en fonction des exigences du plan d'activités du Fonds spécial de la *Canadian Cattlemen's Association*. L'objectif de ce Fonds est d'appuyer les activités essentielles de développement de marchés qui aident à remédier au déclin constant des exportations de bœuf en raison de restrictions commerciales et d'aider à réduire la dépendance de l'industrie du bœuf envers le marché américain. La contribution sera utilisée pour soutenir les campagnes de marketing nationales et internationales afin de reconquérir le marché du bœuf canadien et du stock génétique des bovins canadiens et de l'accroître.

Ressources financières budgétaires (dollars)

Dépenses prévues 2013-2014	Dépenses réelles 2013-2014	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2013-2014
2 500 000	4 453 481	1 953 481

Les dépenses réelles sont plus élevées que les dépenses prévues en raison de l'activité entreprise par la *Canadian Cattlemen's Association*.

Ressources humaines (équivalents temps plein)

Prévu 2013-2014	Réel 2013-2014	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2013-2014
0	0	0

Les équivalents temps plein à l'appui de ce sous-programme sont partagés et sont déclarés dans d'autres sous-programmes.

Résultats du rendement

Résultat attendu	Indicateur de rendement	Objectif	Résultat réel
Une augmentation des exportations de bœuf sur les marchés cibles	Exportations de bœuf sur les marchés cibles (mesurées en tonnes métriques) Valeur de référence en 2001 (tonnes) : Exportations de bœuf et de veau États-Unis - 361 113 Mexique - 73 634 Japon - 0 Hong Kong/Macao - 6 678 Taïwan - 0 Le fonds spécial pour l'industrie du bœuf a été lancé le 1er avril 2005 et arrivera à échéance le 31 mars 2015	États-Unis - 299 622 Mexique - 53 070 Japon - 13 610 Hong Kong/Macao - 21 150 Taïwan - 3 035 d'ici le 31 mars 2015	États-Unis - 279 870 Mexique - 17 845 Japon - 15 845 Hong Kong/Macao - 26 683 Taïwan - 605 au 31 mars 2014

Analyse du rendement et leçons retenues

Le fonds spécial pour l'industrie du bœuf (*Beef Legacy Fund*), qui s'échelonne sur 10 ans et qui comprend des contributions des gouvernements du Canada et de l'Alberta, et des secteurs de l'élevage bovin et du bœuf, a terminé sa neuvième année en 2013-2014. Jusqu'à maintenant, il s'est avéré une excellente ressource pour l'industrie du bœuf, en l'aidant à se rétablir des sanctions imposées à la suite de la découverte de l'encéphalopathie spongiforme bovine dans le cheptel canadien, de l'appréciation du dollar canadien, de la récession économique de 2008-2009 et de l'introduction de la mention obligatoire du pays d'origine sur l'étiquette, par le gouvernement des États-Unis.

L'industrie du bœuf a fusionné ses offices de commercialisation des produits nationaux et destinés à l'exportation et l'Office de prélèvements national en un seul groupe. Cette fusion a permis non seulement de réduire les frais généraux, mais, surtout, de mettre constamment l'accent sur l'élaboration d'une marque pour le bœuf canadien - « Avantage du bœuf canadien ».

Les défis auxquels a été confrontée l'industrie du bœuf au cours des dix dernières années ont entraîné la baisse des stocks de bovins et de la production de bœuf. Ces niveaux de production moins élevés, combinés à une excellente demande sur le marché canadien, ont fait en sorte qu'il y avait moins de tonnes de bœuf disponibles pour l'exportation. Par conséquent, l'industrie a réorienté son programme de développement des marchés d'exportation sur l'accroissement de la valeur des exportations de bœuf canadien et non seulement sur le tonnage exporté.

Sous-sous-programme 2.3.3.4 : Tables rondes sur la chaîne de valeur

Description : Les Tables rondes sur la chaîne de valeur visent à renforcer la collaboration entre les membres de la chaîne de valeur afin d'améliorer la compétitivité et la réussite commerciale du Canada. Les activités des Tables rondes sur la chaîne de valeur comprennent l'établissement

de partenariats avec l'industrie pour élaborer et mettre en œuvre des stratégies d'amélioration de la compétitivité du secteur. Ces initiatives aident les secteurs représentés aux tables rondes à se différencier des autres compétiteurs et de pouvoir profiter des débouchés commerciaux actuels et futurs.

Ressources financières budgétaires (dollars)

Dépenses prévues 2013-2014	Dépenses réelles 2013-2014	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2013-2014
1 825 795	2 067 748	241 953

Ressources humaines (équivalents temps plein)

Prévu 2013-2014	Réel 2013-2014	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2013-2014
12	10	(2)

Résultats du rendement

Résultat attendu	Indicateur de rendement	Objectif	Résultat réel
Le secteur canadien de l'agriculture et de l'agroalimentaire qui s'attaque aux enjeux prioritaires pour améliorer sa compétitivité	Nombre d'enjeux relatifs à la compétitivité que les tables rondes sur les chaînes de valeur traitent chaque année Valeur de référence en 2008 = 20 enjeux en matière de compétitivité	20 enjeux traités d'ici le 31 mars 2014 (20 durant l'exercice 2013-2014)	Plus de 40 enjeux prioritaires ont été traités en 2013-2014

Analyse du rendement et leçons retenues

Les tables rondes sur les chaînes de valeur[xl], dirigées par l'industrie, ont poursuivi leurs activités en 2013-2014 afin d'offrir un forum permettant d'élaborer et de promouvoir le programme concurrentiel du secteur canadien de l'agriculture et de l'agroalimentaire, réunissant les intervenants de l'ensemble de la chaîne de valeur, ainsi que des représentants des gouvernements fédéral et provinciaux. Par exemple, la Table ronde sur les grains[xli] a continué à jouer un rôle clé dans l'approfondissement du développement des connaissances du secteur au sujet des mycotoxines, qui éclaireront les décisions fédérales sur les limites maximales applicables aux mycotoxines dans les grains. Cette table ronde a également joué un rôle de leadership dans le cadre de la mise en œuvre proposée par le Canada pour gérer la présence de faibles quantités d'organismes génétiquement modifiés dans les grains.

Sous-sous-programme 2.3.3.5 : Le programme relatif aux coûts de transition de la Commission canadienne du blé

Description : Le présent programme vise à rembourser certains coûts que la Commission canadienne du blé a engagés pour faire la transition vers l'organisme de commercialisation facultatif qu'elle est devenue le 1er août 2012. Le Programme des coûts de transition de la Commission canadienne du blé versera des paiements de subvention et de contribution à la Commission canadienne du blé pour l'aider à assumer les coûts associés à l'abolition du guichet unique de commercialisation du blé et de l'orge de l'Ouest canadien. Il s'agit notamment des coûts du rajustement de l'effectif de la Commission canadienne du blé, y compris la liquidation des régimes de pension et d'avantages sociaux de la Commission canadienne du blé monopolistique et certaines indemnités de départ, du coût de la réduction ou de la résiliation des contrats de soutien logistique signés sous le régime monopolistique de la Commission canadienne du blé, des coûts de la fermeture des comptes de mise en commun de 2011-2012 après le 31 juillet et d'autres coûts de transition. Le programme versera au plus 349 millions de dollars en paiements de subvention et de contribution à la Commission canadienne du blé pour les coûts relatifs à l'abolition du guichet unique de commercialisation de la Commission canadienne du blé.

Ressources financières budgétaires (dollars)

Dépenses prévues 2013-2014	Dépenses réelles 2013-2014	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2013-2014
54 034 160	31 294 565	(22 739 595)

Les dépenses réelles sont inférieures aux dépenses prévues en raison de l'écart entre les coûts du programme et les estimations initiales.

Ressources humaines (équivalents temps plein)

Prévu 2013-2014	Réel 2013-2014	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2013-2014
0	0	0

Les équivalents temps plein à l'appui de ce sous-programme sont partagés et sont déclarés dans d'autres sous-programmes.

Résultats du rendement

Résultat attendu	Indicateur de rendement	Objectif	Résultat réel
La Commission canadienne du blé est en bonne position financière pour se privatiser avec succès	Nombre d'éléments du programme entièrement appliqués pour lesquels la Commission canadienne du blé a reçu un financement de transition Valeur de référence établie en 2012 = zéro (0)	Neuf éléments de programme entièrement appliqués au cours de la période allant de 2012 à 2017	4 des 9 éléments de programme ont été terminés au 31 mars 2014

Analyse du rendement et leçons retenues

Dans le discours du Trône de 2011, le gouvernement a annoncé son intention de présenter une loi en vue de s'assurer que les agriculteurs de l'Ouest canadien ont la liberté de vendre leur blé et leur orge sur le marché libre. La loi a reçu la sanction royale le 15 décembre 2011 et a retiré le pouvoir de commercialisation à guichet unique de la Commission canadienne du blé[xlii] pour le blé et l'orge dans l'Ouest canadien le 1er août 2012.

En juin 2012, le gouvernement a annoncé le lancement du Programme de transition de la Commission canadienne du blé en vue de rembourser à la Commission canadienne du blé certains frais de transition (jusqu'à concurrence de 349 millions de dollars) vers la création d'un organisme de commercialisation des grains à participation volontaire. Le Programme de transition de la Commission canadienne du blé offre un soutien pendant la période de transition de la Commission canadienne du blé en remboursant certains frais engagés à l'époque monopolistique de la Commission canadienne du blé afin qu'elle se retrouve en meilleure position pour fournir d'autres options viables de commercialisation aux agriculteurs.

Le Ministère continue de collaborer avec la Commission canadienne du blé alors qu'elle effectue la transition de ses activités et de rembourser les frais admissibles dans le cadre des éléments de programme pendant la privatisation de l'organisation.

Sous-programme 2.3.4 : Agri-flexibilité – demande accrue du marché

Description : Agri-flexibilité vise à aider le secteur agricole à s'adapter aux pressions et à améliorer sa compétitivité en finançant des mesures non liées à la gestion des risques de l'entreprise qui diminueront les coûts de production, amélioreront la viabilité de l'environnement, favoriseront l'innovation et réagiront aux défis du marché. Les fonds d'Agri-flexibilité sont dispensés aux demandeurs soit directement par Agriculture et Agroalimentaire Canada soit par les provinces ou territoires ou groupes de l'industrie qui ont présenté avec succès des propositions dans un but précis à Agriculture et Agroalimentaire Canada pour une clientèle ciblée.

Le volet de la Demande accrue du marché d'Agri-flexibilité dispense des fonds aux associations industrielles représentant des produits de base nationaux et régionaux dans le but d'améliorer l'accès aux marchés, de surmonter les obstacles au commerce, de tirer parti des débouchés, de développer et d'élargir les marchés pour les produits à valeur ajoutée. Dans le cadre du volet de la demande accrue du marché d'Agri-flexibilité, on dispense aux demandeurs retenus des fonds sous forme de contributions pour les aider à accroître ou à recouvrer l'accès au marché des produits alimentaires et agricoles canadiens et augmenter la demande nationale et internationale face aux produits alimentaires et agricoles canadiens.

Ressources financières budgétaires (dollars)

Dépenses prévues 2013-2014	Dépenses réelles 2013-2014	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2013-2014
11 981 338	9 090 543	(2 890 795)

Les différences au chapitre des ressources financières sont principalement attribuables à une harmonisation des programmes Agri-flexibilité. En outre, les dépenses réelles étaient inférieures aux dépenses autorisées en raison du moment de la mise en œuvre de projets pluriannuels dans le cadre du programme Agri-flexibilité.

Ressources humaines (équivalents temps plein)

Prévu 2013-2014	Réel 2013-2014	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2013-2014
5	4	(1)

Résultats du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Objectifs	Résultats réels
Mise en œuvre, par l'agro-industrie, de mesures permettant d'intervenir en cas de menace touchant les marchés ou pour tirer parti de nouveaux débouchés	Nombre de nouveaux produits créés Valeur de référence établie en 2009 = zéro (0)	24 au cours de la période allant du 1er juin 2009 au 31 mars 2014	79
Une augmentation des efforts déployés par la chaîne de valeur en matière d'innovation ou d'adaptation	Nombre de chaînes de valeur créées par l'entremise d'Agri-flexibilité Valeur de référence établie en 2009 = zéro (0)	8 au cours de la période allant du 1er juin 2009 au 31 mars 2014	11

Analyse du rendement et leçons retenues

Le programme Agri-flexibilité[xiv] est arrivé à échéance le 31 mars 2014. Ce sous-programme, qui a financé trois initiatives, a atteint ses objectifs. L'une des initiatives, l'Initiative Canada-Alberta des nouveaux produits sur de nouveaux marchés, qui a donné de nombreux nouveaux produits alimentaires, a dépassé ses propres objectifs et est responsable de tous les écarts au chapitre du nombre de nouveaux produits créés dans le sous-programme. Cette initiative était conçue en vue de favoriser la réussite des agriculteurs et des transformateurs agroalimentaires de l'Alberta sur les marchés internationaux prioritaires suivants : États-Unis, Japon, Mexique, Chine, Hong Kong, Taïwan, Corée du Sud et en Europe. L'Initiative Canada-Alberta des nouveaux produits sur de nouveaux marchés a généré 68 nouveaux produits afin de satisfaire la demande sur les marchés étrangers au cours des trois premières années. Le fait que les partenaires du projet ont réussi à lancer l'initiative plus tôt a permis au sous-programme d'atteindre ses objectifs.

Sous-programme 2.3.5 : Agri-flexibilité – promotion de l'image de marque Canada

Description : Agri-flexibilité vise à aider le secteur agricole à s'adapter aux pressions et à améliorer sa compétitivité en finançant des mesures non liées à la gestion des risques de l'entreprise qui diminueront les coûts de production, amélioreront la viabilité de l'environnement, favoriseront l'innovation et réagiront aux défis du marché. Les fonds d'Agri-flexibilité sont dispensés aux demandeurs soit directement par Agriculture et Agroalimentaire Canada soit par les provinces ou territoires ou groupes de l'industrie qui ont présenté avec succès des propositions dans un but précis à Agriculture et Agroalimentaire Canada pour une clientèle ciblée.

Agri-flexibilité – l'Initiative de promotion de l'image de marque du Canada se concentre exclusivement sur les activités axées sur les consommateurs dans les marchés internationaux, là où la part du marché du Canada a diminué ou là où des perspectives de croissance existent pour nos exportations. Contrairement à toute autre activité menée par le passé, les efforts de promotion seront précis et soutenus, visant directement les consommateurs de pays jugés prioritaires. Les principales activités de l'Initiative de promotion de l'image de marque du Canada sont la sélection des marchés, la préparation d'une étude de marché détaillée pour promouvoir une campagne ciblée, le développement et la mise en œuvre d'une campagne multimodale de promotion des intérêts axée sur les consommateurs et la tenue d'une évaluation après la campagne. Par conséquent, on s'attend à ce que l'incidence d'une menace donnée soit limitée ou contrée (par le recouvrement de la part de marché ou des niveaux d'exportation) ou l'accroissement des exportations de boissons ou de produits alimentaires.

Ressources financières budgétaires (dollars)

Dépenses prévues 2013-2014	Dépenses réelles 2013-2014	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2013-2014
4 727 025	3 586 513	(1 140 512)

Les différences au chapitre des ressources financières sont principalement attribuables à une harmonisation des programmes Agri-flexibilité. En outre, les dépenses réelles étaient inférieures aux dépenses autorisées en raison du moment de la mise en œuvre de projets pluriannuels dans le cadre du programme Agri-flexibilité.

Ressources humaines (équivalents temps plein)

Prévu 2013-2014	Réel 2013-2014	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2013-2014
1	1	0

Résultats du rendement

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Objectifs	Résultats réels
Une augmentation des exportations de produits canadiens vers certains marchés offrant des possibilités de croissance	Augmentation de la valeur des exportations de produits axés sur les consommateurs, mesurée dès le lancement des activités de promotion de la marque Canada – Mexique Valeur de référence en 2008 - Mexique = 302 millions de dollars	Mexique : 315 millions de dollars d'ici le 31 mars 2014	Mexique : Augmentation de 399,3 millions de dollars d'ici le 31 mars 2014
Une augmentation des exportations de produits canadiens vers certains marchés offrant des possibilités de croissance	Augmentation de la valeur des exportations de produits axés sur les consommateurs, mesurée dès le lancement des activités de promotion de la marque Canada – Japon Valeur de référence en 2008 - Japon = 1,1 milliard de dollars	Japon : 1,14 milliard de dollars d'ici le 31 mars 2014	Japon : Augmentation de 1,02 milliard de dollars d'ici le 31 mars 2014

Analyse du rendement et leçons retenues

Le programme Agri-flexibilité[xiv] est arrivé à échéance en 2013-2014. Toutefois, les gains découlant des activités organisées dans le cadre de l'Initiative ont assuré des bases solides pour l'industrie et les provinces qui prennent déjà des mesures afin de miser sur les succès pour promouvoir leurs propres besoins.

Plusieurs activités ont été organisées au Mexique et au Japon, deux marchés prioritaires, au cours de l'année, y compris des événements spéciaux et des promotions dans les magasins de vente au détail et dans les restaurants, dans le but d'accroître la demande pour des produits canadiens. En raison du nombre important de variables ayant une incidence sur les données commerciales regroupées, l'augmentation de la demande des consommateurs pour des produits alimentaires et boissons canadiens attribuable aux activités de l'Initiative de promotion de la marque Canada est mesurée sur le plan des événements et des ventes. Cependant, les dernières données (avril 2014) concernant les exportations vers le Mexique indiquent une augmentation de 399,3 millions de dollars au chapitre de la valeur des exportations depuis 2008. Au Japon, les exportations ont connu une hausse de 1,02 milliard de dollars depuis la même année, ce qui est inférieur à l'objectif de 1,14 milliard de dollars. Ce résultat est attribuable à trois principaux facteurs : l'appréciation du dollar canadien, la capacité d'approvisionnement limitée de l'industrie canadienne et les enjeux logistiques concernant les grains survenus à la fin de 2013.

Sous-programme 2.3.6 : Programmes de développement du commerce et des marchés à frais partagés

Description : Les programmes fédéraux, provinciaux, et territoriaux visent à aider le secteur agricole canadien à repérer les nouveaux débouchés et marchés à l'échelle nationale et internationale afin d'accroître sa compétitivité et sa prospérité. L'analyse des nouvelles tendances des marchés et l'échange d'information sur les marchés entre les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux et les intervenants permettent au secteur de s'adapter en vue d'accroître sa compétitivité.

Ressources financières budgétaires (dollars)

Dépenses prévues 2013-2014	Dépenses réelles 2013-2014	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2013-2014
25 735 000	11 961 258	(13 773 742)

Les différences au chapitre des ressources financières sont principalement attribuables à une harmonisation des programmes à coûts partagés de *Cultivons l'avenir 2*.

Ressources humaines (équivalents temps plein)

Prévu 2013-2014	Réel 2013-2014	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2013-2014
8	7	(1)

Résultats du rendement

Résultat attendu	Indicateur de rendement	Objectif	Résultat réel
Les exportateurs canadiens sont mieux préparés pour tirer parti des possibilités qu'offrent les marchés prioritaires	Nombre de projets mis en œuvre à l'appui des stratégies de commercialisation sectorielles et de sensibilisation à l'agriculture Valeur de référence établie en 2013 = zéro (0) du fait que de nombreuses administrations provinciales/territoriales lancent de nouveaux projets dans le secteur du commerce et des marchés dans le cadre de *Cultivons l'avenir 2*	30 au cours de la période allant du 1er avril 2013 au 31 mars 2018	Les données provinciales et territoriales sur le rendement annuel seront fournies en 2014-2015

Analyse du rendement et leçons retenues

Les provinces et les territoires ont la marge de manœuvre nécessaire pour concevoir et mettre en œuvre des programmes adaptés aux besoins régionaux diversifiés.

En 2013-2014, les provinces et territoires ont mis en œuvre les programmes à coûts partagés liés au développement des marchés et à la compétitivité de *Cultivons l'avenir 2*[iv] qui comprennent la production et la diffusion de renseignements sur les marchés, la prestation de services de consultation et de conseil sur les activités de développement des exportations et la facilitation de la participation à des salons professionnels.

Puisqu'il s'agit de la première année du programme, aucun résultat n'est disponible pour l'instant. Les données provinciales et territoriales sur le rendement annuel devraient être accessibles en 2014-2015.

En juillet 2013, Agriculture et Agroalimentaire Canada a réalisé son *Évaluation des programmes de contribution à frais partagés non liés à la gestion des risques de l'entreprise de Cultivons l'avenir*[xv]. Parmi les programmes administrés par les provinces et les territoires, notons ceux qui appuyaient le développement du commerce et des marchés. Selon les résultats de l'évaluation, un petit nombre de programmes de développement du commerce et des marchés administrés par les provinces et territoires ont été financés dans le cadre de *Cultivons l'avenir*, qui venaient compléter les programmes administrés par le gouvernement fédéral dans ce domaine. Puisque les programmes de développement du commerce et des marchés n'étaient pas un volet important des programmes à coûts partagés exécutés par les provinces, ils sont perçus comme n'ayant eu qu'une contribution relativement modeste aux avantages globaux du programme *Cultivons l'avenir*.

Dans le cadre de *Cultivons l'avenir 2*, la compétitivité et le développement des marchés ont été des secteurs prioritaires et les activités admissibles ont été élargies de manière à inclure les activités de développement des marchés internationaux et locaux.

Programme 2.4 : Facilitation de l'efficacité de la réglementation

Description : Ce programme suppose la collaboration avec l'industrie et les organismes de réglementation pour aborder les lacunes et les problèmes liés à la réglementation nationale qui nuisent à la compétitivité. Il favorise la modernisation réglementaire adaptée aux besoins de l'industrie et aide les intervenants du secteur à travailler dans le cadre des infrastructures réglementaires existantes et à s'adapter aux nouvelles approches en matière de réglementation. Ces objectifs sont réalisés dans les trois secteurs d'activité suivants : 1) Lutte antiparasitaire : Programme de pesticides à usage limité; 2) Lutte antiparasitaire : Programme de réduction des risques liés aux pesticides; et 3) Faciliter l'adaptation de l'industrie à la modernisation de la réglementation.

Ressources financières budgétaires (dollars)

Budget principal des dépenses 2013-2014	Dépenses prévues 2013-2014	Autorisations totales pouvant être utilisées 2013-2014	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2013-2014	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2013-2014
16 902 621	16 902 621	17 337 631	11 336 464	(5 566 157)

Les différences au chapitre des ressources financières sont principalement attribuables à une harmonisation des programmes, à un nombre limité d'entrepreneurs et au moment de la mise en œuvre du programme.

Ressources humaines (équivalents temps plein)

Prévu 2013-2014	Réel 2013-2014	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2013-2014
62	54	(8)

Résultats du rendement

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Objectifs	Résultats réels
Le secteur de l'agriculture, de l'agroalimentaire et des produits agro-industriels est en mesure de s'adapter à un contexte réglementaire en pleine évolution	Pourcentage de producteurs de cultures horticoles et de spécialité qui estiment qu'Agriculture et Agroalimentaire Canada a répondu aux besoins en matière de la protection des cultures Le pourcentage de base de 60 % est fondé sur les discussions tenues avec des producteurs et des groupements de producteurs à l'occasion de l'Atelier de priorisation des pesticides à	60 % au cours de la période allant du 1er avril 2013 au 31 mars 2018	Une évaluation sera réalisée en 2018 afin d'évaluer l'incidence de la contribution faite par le Ministère pour répondre aux besoins en matière de protection des cultures

	usage limité, au début de la période d'application de *Cultivons l'avenir* (2008-2009)		
Le secteur de l'agriculture, de l'agroalimentaire et des produits agro-industriels est en mesure de s'adapter à un contexte réglementaire en pleine évolution	Nombre de nouveaux ingrédients et caractéristiques de produit sur le marché Valeur de référence pour les programmes de *Cultivons l'avenir* (2008-2013) = 6	10 au cours de la période allant du 1er avril 2013 au 31 mars 2018	1 nouvelle caractéristique de produit a été mise sur le marché au cours de l'exercice 2013-2014

Analyse du rendement et leçons retenues

L'un des objectifs de ce secteur de programme consiste à améliorer la compétitivité du secteur en encourageant une participation efficace aux efforts de modernisation de la réglementation du gouvernement, par le truchement de renseignements, de conseils et d'analyses. Misant sur les activités du Plan d'action en matière de réglementation agricole de *Cultivons l'avenir*, on a redoublé d'efforts en 2013-2014 pour aider le secteur à s'adapter aux nouvelles politiques, approches, procédures et exigences qui sont adoptées à mesure que les gouvernements modernisent leur réglementation. On a encouragé les transformateurs alimentaires, au moyen d'activités de communication ciblées, à commenter sur les propositions de modernisation de la réglementation, particulièrement les initiatives liées à la *Loi sur la salubrité des aliments au Canada*[xliii]. À mesure que les détails du projet de règlement seront accessibles, l'évaluation de l'incidence sur la compétitivité du secteur alimentaire sera plus évidente. De plus, des efforts ont été déployés pour harmoniser l'homologation des pesticides à usage limité.

Des conseils fournis à l'industrie par Agriculture et Agroalimentaire Canada ont entraîné la présentation d'une allégation santé en 2013-2014, voulant que les graines de lin moulues diminuent le taux de cholestérol, qui respecte les exigences réglementaires. De nouveaux produits alimentaires ont été lancés et l'utilisation du lin en tant qu'ingrédient a pris de l'ampleur à la suite de l'approbation de la nouvelle allégation en janvier 2014. Des efforts supplémentaires dans ce secteur de programme devraient permettre d'atteindre l'objectif fixé au 31 mars 2018 pour les nouveaux aliments, ingrédients, allégations et caractéristiques de produit introduits sur le marché canadien.

Sous-programme 2.4.1 : Lutte antiparasitaire : Programme de pesticides à usage limité

Description : Offert conjointement par Agriculture et Agroalimentaire Canada et Santé Canada, le programme accroît l'accès des agriculteurs à de nouveaux pesticides à usage limité. Des études sur les résidus de pesticides, l'efficacité des pesticides et la tolérance des cultures sont menées pour générer et présenter des ensembles de données sur la réglementation en vue de l'examen par Santé Canada et de la prise de décisions réglementaires sur les nouveaux pesticides à usage limité. Par ailleurs, les travaux menés en collaboration avec les collègues des États-Unis

donnent lieu à des présentations conjointes sur les pesticides aux organismes de réglementation des deux pays et à la disponibilité simultanée des nouveaux pesticides à usage limité dans les deux pays. L'accessibilité accrue à de nouveaux pesticides à usage limité élimine les obstacles commerciaux avec les pays dans lesquels ces produits sont déjà accessibles.

Ressources financières budgétaires (dollars)

Dépenses prévues 2013-2014	Dépenses réelles 2013-2014	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2013-2014
10 451 227	7 760 420	(2 690 807)

Les différences au chapitre des ressources financières sont principalement attribuables à un nombre limité d'entrepreneurs et au moment de la mise en œuvre du programme.

Ressources humaines (équivalents temps plein)

Prévu 2013-2014	Réel 2013-2014	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2013-2014
40	35	(5)

Résultats du rendement

Résultat attendu	Indicateur de rendement	Objectif	Résultat réel
De nouveaux pesticides à usage limité mis à la disposition des producteurs	Nombre de nouveaux pesticides à usage limité homologués chaque année par l'entremise d'un processus spécial d'examen des pesticides à usage limité de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire, y compris les usages harmonisés Valeur de référence pour la période s'échelonnant de 2008 à 2013 = 170	170 d'ici le 31 mars 2018	291

Analyse du rendement et leçons retenues

L'un des objectifs de ce secteur de sous-programme consiste à améliorer la compétitivité du secteur en fournissant aux agriculteurs les outils nécessaires pour protéger leurs cultures contre les ravageurs, les maladies et les mauvaises herbes. Agriculture et Agroalimentaire Canada a aussi continué à aider les agriculteurs à accéder aux nouveaux pesticides à usage limité. En outre, en 2013-2014, un accent a été mis sur les efforts d'harmonisation avec les États-Unis par le truchement de l'initiative du Conseil de coopération en matière de réglementation, à laquelle ont

participé l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire de Santé Canada, l'équipe responsable du projet de recherche interrégional des États-Unis (*Interregional Project*) et *l'Environmental Protection Agency* des États-Unis.

Selon l'*Évaluation du Programme des pesticides à usage limité*[xliv] du Ministère réalisée en mai 2013, le programme a permis de traiter les enjeux réglementaires auxquels était confronté le secteur de l'agriculture et de soutenir la réalisation du résultat stratégique suivant de *Cultivons l'avenir* : un secteur compétitif et innovateur. Le Programme des pesticides à usage limité a accru considérablement la disponibilité de nouveaux pesticides à usage limité au Canada en dépassant constamment le nombre ciblé de demandes d'homologation, le nombre d'homologations examinées et le nombre de pesticides à usage limité homologués.

Sous-programme 2.4.2 : Lutte antiparasitaire : Programme de réduction des risques liés aux pesticides

Description: Dans le cadre du Programme de réduction des risques liés aux pesticides, Agriculture et Agroalimentaire Canada élabore des technologies, des outils (y compris des biopesticides) et des techniques visant à réduire les risques posés par l'utilisation des pesticides sur l'environnement et la santé humaine. L'accessibilité accrue de biopesticides et de technologies, de techniques et de produits à risque réduit contribue à l'agriculture durable. La collaboration avec des homologues à Santé Canada permet de cibler des solutions de rechange à risque réduit pour remplacer les pesticides dont l'homologation sera retirée en raison de leur toxicité.

Ressources financières budgétaires (dollars)

Dépenses prévues 2013-2014	Dépenses réelles 2013-2014	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2013-2014
3 758 267	1 223 989	(2 534 278)

Les différences au chapitre des ressources financières sont principalement attribuables à une harmonisation des programmes.

Ressources humaines (équivalents temps plein)

Prévu 2013-2014	Réel 2013-2014	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2013-2014
7	6	(1)

Résultats du rendement

Résultat attendu	Indicateur de rendement	Objectif	Résultat réel
Des outils et méthodes de lutte antiparasitaire à risque réduit sont offerts aux producteurs	Nombre d'outils de lutte antiparasitaire à risque réduit élaborés, homologués et présentés aux producteurs Valeur de référence pour les programmes du Cadre stratégique pour l'agriculture = 15 sur cinq ans (2003-2008); valeur de référence pour les programmes de *Cultivons l'avenir* = 25 sur cinq ans (2008-2013)	25 nouveaux au cours de la période allant du 1er avril 2013 au 31 mars 2018	5 nouveaux outils de lutte antiparasitaire à risque réduit ont été offerts aux producteurs en 2013-2014

Analyse du rendement et leçons retenues

Agriculture et Agroalimentaire Canada continue de collaborer avec les intervenants dans le but de trouver et de soutenir des solutions de lutte antiparasitaire à risque réduit dans le cadre d'enjeux prioritaires. Il a élaboré des plans d'action sur la réduction des risques et appuyé les travaux de recherche menant à des outils et des approches de lutte antiparasitaire à risque réduit de façon à gérer les risques potentiels posés par les pesticides. Il a également accordé son soutien aux producteurs en vue d'établir les priorités nationales d'homologation de produits biopesticides et a collaboré avec l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire de Santé Canada afin d'appuyer les solutions de rechange aux pesticides retirés. De plus, Agriculture et Agroalimentaire Canada a appuyé les activités de recherche visant à combler les principales lacunes en matière de connaissances et de technologies dans le domaine de la lutte antiparasitaire et utilisera des outils de communication et des projets de démonstration à l'intention des producteurs.

Un système d'aide à la décision a été conçu pour aider les producteurs à déterminer le temps requis pour l'application de certains pesticides avant d'atteindre des seuils inacceptables. Cela permettra de réduire la quantité de pesticides épandue sur les cultures.

Sous-programme 2.4.3 : Faciliter l'adaptation de l'industrie à la modernisation de la réglementation

Description : Le programme Facilitation de l'adaptation de l'industrie à la modernisation de la réglementation vise à aider le secteur à s'adapter à un contexte de réglementation nationale en évolution grâce à une collaboration avec l'industrie et les organismes de réglementation. Les activités consistent à déterminer, à classer par ordre de priorité, à faire de la recherche et à analyser les répercussions des questions et des changements relatifs à la modernisation de la réglementation pouvant avoir une incidence sur la compétitivité du secteur; à fournir de l'information et des conseils aux intervenants pour les aider à naviguer et à remplir les exigences réglementaires fondées sur la science visant les aliments et les ingrédients; et à évaluer les

options quant aux solutions de rechange où l'industrie s'occupe de la réglementation en matière d'agriculture et d'agroalimentaire dans les domaines (par exemple, les caractéristiques de qualité et d'efficacité des produits) pour lesquels des organismes de réglementation comme l'Agence canadienne d'inspection des aliments s'emploient à limiter leur rôle afin de consacrer les ressources aux mandats fondamentaux relatifs à la santé et à la sécurité, où la confiance des acheteurs est toutefois essentielle à l'accès au marché et à l'avantage concurrentiel.

Ressources financières budgétaires (dollars)

Dépenses prévues 2013-2014	Dépenses réelles 2013-2014	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2013-2014
2 693 127	2 352 055	(341 072)

Ressources humaines (équivalents temps plein)

Prévu 2013-2014	Réel 2013-2014	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2013-2014
15	13	(2)

Résultats du rendement

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Objectifs	Résultats réels
Une connaissance, par les intervenants, des exigences et des enjeux réglementaires et un accès à des stratégies et à des outils permettant de gérer les changements associés à la modernisation de la réglementation	Nombre d'enjeux réglementaires relevés et analysés Information sur la valeur de référence tirée des dossiers internes de la Division des enjeux réglementaires en alimentation; avis des intervenants Valeur de référence pour les programmes de *Cultivons l'avenir* (2008-2013) = 9	10 au cours de la période allant du 1er avril 2013 au 31 mars 2018	16 enjeux ont été relevés et analysés en 2013-2014
Une connaissance, par les intervenants, des exigences et des enjeux réglementaires et un accès à des stratégies et à des outils permettant de gérer les changements associés à la modernisation de la réglementation	Nombre d'intervenants recevant de l'orientation et des conseils Valeur de référence (aide indirecte) pour les programmes de *Cultivons l'avenir* (2008-2013) = 1200 Valeur de référence (aide directe) pour les programmes de *Cultivons l'avenir* (2008-2013) = 65	1 265 d'ici le 31 mars 2018	170 en 2013-2014

Une connaissance, par les intervenants, des exigences et des enjeux réglementaires et un accès à des stratégies et à des outils permettant de gérer les changements associés à la modernisation de la réglementation	Nombre de collaborations gouvernement-industrie menant à la création d'outils et de stratégies Valeur de référence pour les programmes de *Cultivons l'avenir* (2008-2013) = 15	15 au cours de la période allant du 1er avril 2013 au 31 mars 2018	7 en 2013-2014

Analyse du rendement et leçons retenues

Compte tenu de la vision transformatrice pour l'agriculture qui est présentée dans le cadre de *Cultivons l'avenir 2*[iv], le programme Facilitation de l'adaptation de l'industrie à la modernisation de la réglementation[xliv] a changé d'orientation afin de promouvoir le leadership accru de l'industrie et sa responsabilité de s'adapter au contexte réglementaire.

Agriculture et Agroalimentaire Canada a continué de collaborer avec l'industrie afin d'évaluer la pertinence de la règlementation, de trouver des solutions de rechange, d'évaluer les répercussions liées aux changements et d'accroître la compréhension des processus et exigences réglementaires. Ces efforts ont aidé le secteur à satisfaire aux attentes des acheteurs, à assurer un accès aux marchés et à conserver un avantage concurrentiel. On a informé les intervenants de l'industrie des enjeux et des exigences réglementaires et on leur a fourni des renseignements pour les aider à gérer les changements associés à la modernisation de la réglementation.
Le Ministère a également continué de collaborer directement avec l'Agence canadienne d'inspection des aliments[xxxi] et Santé Canada[xlvi] en vue de s'assurer que les activités de modernisation de la réglementation répondent bien aux besoins de l'industrie et tiennent compte des répercussions sur l'innovation et la compétitivité de l'industrie.

Programme 2.5 : Conseil des produits agricoles du Canada

Description : Institué par l'entremise de la *Loi sur les offices des produits agricoles* (la Loi), le Conseil des produits agricoles du Canada est un organisme unique de surveillance de l'intérêt public qui fait rapport au Parlement par l'entremise du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire du Canada (le Ministre). La Loi permet la création d'offices nationaux de commercialisation, qui ne sont pas assujettis à la Loi sur la concurrence, ainsi que d'offices de promotion et de recherche. Le Conseil des produits agricoles du Canada supervise ces offices afin de s'assurer que le système de gestion de l'offre pour la volaille et les œufs ainsi que les activités de promotion et de recherche pour le bovin de boucherie fonctionnent dans le meilleur intérêt de tous les intervenants; des producteurs aux consommateurs et sont en mesure d'évoluer pour faire face aux défis actuels et futurs. Le Conseil des produits agricoles du Canada prodigue également des conseils et recommandations au Ministre, collabore avec les organismes de surveillances provinciaux et travaille de façon active avec le ministère ainsi que les organismes qui relèvent du portefeuille de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire.

Ressources financières budgétaires (dollars)

Budget principal des dépenses 2013-2014	Dépenses prévues 2013-2014	Autorisations totales pouvant être utilisées 2013-2014	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2013-2014	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2013-2014
2 659 276	2 659 276	3 526 875	2 869 840	210 564

Ressources humaines (équivalents temps plein)

Prévu 2013-2014	Réel 2013-2014	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2013-2014
24	23	(1)

Résultats du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Objectifs	Résultats réels
La part du marché intérieur que détiennent les producteurs canadiens de poulet, d'œufs, d'œufs d'incubation et de dinde est stable ou en augmentation	Part du marché intérieur des producteurs canadiens de poulet, d'œufs, d'œufs d'incubation et de dindon Valeur de référence de mars 2012 = poulet, 85,4 %, œufs, 94 %, œufs d'incubation, 82,4 %, dinde, 94,9 %	80 % d'ici le 31 mars 2014	Poulet : 84,3 % Œufs : 90,7 % Œufs d'incubation : 85,6 % Dindon : 94,7 %
Les prix à la consommation du poulet, des œufs et de la dinde sont plus stables que ceux des autres sources de protéines animales et comparables à ceux des autres aliments	Les fluctuations relatives des prix à la consommation du poulet, des œufs et du dindon sont comparables à celles des prix des autres aliments Valeur de référence de mars 2012 = poulet, 4,2 %, œufs, 9,8 %, dindon, 1,8 %, ensemble des aliments, 4,6 %	Les fluctuations des prix à la consommation du poulet, des œufs et du dindon correspondent à plus ou moins 10 points de pourcentage de celles des autres produits agricoles d'ici le 31 mars 2014	Poulet : 1,7 % Œufs : 3,0 % Dindon : 2,7 % Tous les aliments : 1,2 %
Les prix à la consommation du poulet, des œufs et de la dinde sont plus stables que ceux des autres sources de protéines animales et comparables à ceux des autres aliments	Les fluctuations relatives des prix à la consommation du poulet, des œufs et du dindon sont inférieures à celles des prix des autres protéines animales Valeur de référence de mars 2012 = poulet, 4,2 %, œufs, 9,8 %, dindon, 1,8 %, porc, 10,7 %, bœuf, 8,3 %	Les fluctuations des prix à la consommation du poulet, des œufs et du dindon sont inférieures à celles des autres protéines animales d'ici le 31 mars 2014	Poulet : 1,7 % Œufs : 3,0 % Dindon : 2,7 % Porc : 2,4 % Bœuf : 2,9 %

Analyse du rendement et leçons retenues

En 2013-2014, le Conseil des produits agricoles du Canada[xlvii] a continué de collaborer avec Bœuf Canada, les Producteurs d'œufs d'incubation du Canada, les Producteurs de poulet du Canada, les Producteurs d'œufs du Canada et les Éleveurs de dindon du Canada, et à les superviser, en tenant compte des intérêts des producteurs et des consommateurs de produits réglementés.

Durant la période visée par le rapport, les producteurs des secteurs des industries de la volaille et des œufs soumis à la gestion de l'offre ont maintenu leur part relative du marché national au-dessus du seuil de 80 %. L'indice des prix à la consommation du poulet, des œufs et du dindon a augmenté de 1,7 %, 3,0 % et 2,7 %, respectivement. Bien que ces augmentations aient été supérieures à celles des aliments en général (1,2 %), elles étaient inférieures à leur moyenne quadriennale respective (2,3 %, 5,2 %, et 3,6 %). De plus, l'ensemble de ces augmentations peut être attribuable à la hausse des prix des aliments pour nourrir la volaille, le principal coût des intrants dans la production de la volaille et des œufs. Les coûts accrus d'aliments pour animaux ont aussi contribué aux augmentations de prix observées dans d'autres industries de la viande, comme le bœuf (2,9 %) et le porc (2,4 %).

Tout au long de 2013-2014, le Conseil des produits agricoles du Canada a poursuivi la mise en œuvre de son plan stratégique 2012-2015. Plus particulièrement, il a encouragé les groupements de producteurs spécialisés à assumer un rôle plus important dans le cadre des priorités de recherche, en communiquant des renseignements sur l'établissement d'offices de promotion et de recherche. Le Conseil des produits agricoles du Canada a reçu deux demandes pour la création de tels offices en vertu de la *Loi sur les offices des produits agricoles*[xlviii] (partie III) : une du *Raspberry Industry Council* et une de l'Association des producteurs de fraises et de framboises du Québec. Il a aussi commencé le processus d'audiences publiques visant à examiner ces propositions au cours de la période visée par le rapport.

Résultat stratégique 3 : Un secteur innovateur de l'agriculture, de l'agroalimentaire et des produits agro-industriels

L'innovation dans le secteur comprend, d'une part, la mise au point et la commercialisation de produits agricoles à valeur ajoutée, ainsi que de systèmes, de procédés et de technologies axés sur le savoir et, d'autre part, l'amélioration des compétences et stratégies en matière de commerce et de gestion dans le secteur, pour que celui-ci puisse saisir les débouchés et gérer le changement. L'innovation est vitale pour l'amélioration constante de la productivité, de la rentabilité, de la compétitivité et de la durabilité des collectivités rurales et du secteur canadien de l'agriculture, de l'agroalimentaire et des produits agro-industriels.

Programme 3.1 : Sciences, innovation et adoption

Description : Agriculture et Agroalimentaire Canada contribue à l'amélioration de la compétitivité du secteur des produits agricoles, agroalimentaires et agro-industriels en appuyant

des projets d'innovation qui sont conçus pour améliorer les nouveaux produits et ceux existants, des services, des procédés et des marchés. Des activités concertées de prévision et de recherche stratégiques et de partage de l'information permettent de prendre des décisions coordonnées et éclairées afin d'en arriver à une planification intégrée regroupant les industries, les gouvernements et les universités. On fait la promotion des mesures de collaboration pour accélérer le transfert des connaissances scientifiques et technologiques en fonction du cycle d'innovation, et ce, afin d'appuyer les stratégies de succès éventuel qui ont été définies par le secteur industriel. On aide aussi les agriculteurs, les agri-entrepreneurs ainsi que les petites, moyennes et grandes entreprises agro-industrielles qui s'efforcent d'adopter de nouvelles technologies et de commercialiser de nouveaux produits et services. Les recherches exploratoires et transformationnelles aident à cerner les débouchés éventuels et à préparer le secteur en vue des nouvelles possibilités et des nouveaux défis.

Ressources financières budgétaires (dollars)

Budget principal des dépenses 2013-2014	Dépenses prévues 2013-2014	Autorisations totales pouvant être utilisées 2013-2014	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2013-2014	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2013-2014
300 084 553	325 819 553	477 329 589	442 238 382	116 418 829

Les différences au chapitre des ressources financières sont principalement attribuables à une harmonisation des programmes, aux paiements ponctuels versés en raison de la récente restructuration du gouvernement et aux montants reportés de l'exercice 2012-2013.

Ressources humaines (équivalents temps plein)

Prévu 2013-2014	Réel 2013-2014	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2013-2014
1 488	1 776	288

Le nombre d'équivalents temps plein est plus élevé que le nombre prévu en raison d'une harmonisation des ressources à l'échelle des programmes.

Résultats du rendement

Résultat attendu	Indicateur de rendement	Objectif	Résultat réel
Le secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire qui utilise les sciences pour améliorer ou transformer des produits de base en nouveaux produits à valeur ajoutée	Augmentation de la valeur ajoutée nette en agriculture (la « valeur ajoutée » est une mesure dont se sert Statistique Canada pour déterminer le produit intérieur brut des activités canadiennes à valeur ajoutée). Valeur de référence pour la valeur	12,3 milliards de dollars d'ici le 31 mars 2018	La valeur ajoutée nette en agriculture du Canada a augmenté pour s'établir à 21,5 milliards de dollars durant l'année civile 2013. Cette augmentation considérable, par rapport aux autres années, est le résultat des importants stocks

	ajoutée nette en agriculture en 2010 = 11,0 milliards de dollars		de cultures découlant de la production record de 2013 Note : Les estimations sont fondées sur la modélisation des données d'Agriculture et Agroalimentaire Canada; Statistique Canada produira les estimations de 2013 en novembre 2014

Analyse du rendement et leçons retenues

Agriculture et Agroalimentaire Canada contribue à la rentabilité du secteur grâce à des progrès réalisés dans le domaine des connaissances scientifiques, en accélérant le rythme de l'innovation, en élaborant de nouvelles technologies et en appuyant la recherche et le développement pour transformer des denrées en produits à valeur ajoutée qui traitent les enjeux actuels et nouveaux. La recherche fondamentale ciblée, dans des domaines comme la génomique, la biodiversité, l'agriculture durable, le renforcement des attributs des aliments et l'atténuation des risques pour le système de production alimentaire, aide le secteur à tirer profit des possibilités émergentes.

Les dépenses engagées dans le cadre de ce programme comprennent les travaux effectués par les chercheurs d'Agriculture et Agroalimentaire Canada dans le cadre du projet agroscientifique et de l'initiative des Grappes agro-scientifiques de *Cultivons l'avenir 2*[iv], ainsi que les contributions du gouvernement aux termes des programmes d'innovation et d'adaptation. En 2013-2014, 39 accords dirigés par l'industrie ont été signés du projet agroscientifique et de l'initiative des Grappes agroscientifiques.

À titre d'exemple, des scientifiques du Ministère ont travaillé dans le cadre de la Grappe scientifique de l'industrie de l'élevage bovin, à Lacombe (Alberta), avec des collaborateurs d'Agriculture Alberta, et ont cerné des stratégies pour maximiser la production de nutriments fourragers et réduire au minimum les coûts quotidiens de l'alimentation hivernale. Les résultats de cet essai donnent à penser que le triticale cultivé dans des pâturages en andains peut réduire les coûts de l'alimentation hivernale de plus de 100 $ par vache comparativement aux coûts associés à l'hivernage des vaches pendant 100 jours dans un corral. Cette façon de faire entraîne d'énormes répercussions sur l'industrie bovine canadienne, puisque le fait de réduire le coût total de l'alimentation hivernale d'aussi peu que de 1 % permettrait au secteur de la production vache-veau d'économiser 6 millions de dollars par année.

Au moyen du volet Facilitation de la commercialisation et de l'adoption d'Agri-innovation, le Ministère contribue aux innovations agricoles mises sur le marché. Au total, huit projets avaient été approuvés à la fin de l'exercice 2013-2014 et Agriculture et Agroalimentaire Canada continue de recevoir des demandes de la part d'une vaste gamme de secteurs, y compris les secteurs de la transformation alimentaire, des bioproduits, de l'agro-technologie, du bœuf et des produits laitiers.

D'autres exemples d'activités scientifiques réalisées par Agriculture et Agroalimentaire Canada au nom des agriculteurs, des transformateurs et des consommateurs, tant au pays qu'à l'étranger, sont décrits en détail sur le Web[xlix].

En février 2013, le Ministère a réalisé l'*Évaluation des programmes d'innovation et d'adaptation d'Agriculture et Agroalimentaire Canada*. L'évaluation a notamment examiné la pertinence et le rendement de deux programmes de *Cultivons l'avenir* (l'initiative des Grappes agroscientifiques et l'Initiative de développement de produits agricoles innovateurs), ainsi que le Programme canadien d'adaptation agricole. Bien que chaque programme soit unique, l'évaluation a démontré que les trois programmes avaient contribué à surmonter les obstacles à la commercialisation en mettant l'accent sur le lien entre l'innovation et l'élaboration de produits en transformant la recherche appliquée en produits commerciaux. Les projets et les activités des programmes portaient sur une vaste gamme de produits à l'échelle des régions dans le cadre du maintien d'une approche équilibrée à l'égard de l'innovation. L'évaluation a conclu que le programme faisait des progrès vers l'atteinte de ses résultats, alors que les projets propulsent les produits vers la commercialisation.

Sous-programme 3.1.1 : Science de l'innovation agricole

Description : Agriculture et Agroalimentaire Canada se prépare aux nouvelles occasions par l'entremise de la recherche fondamentale et du développement ciblés à l'appui de la capacité de l'industrie d'améliorer la santé et le mieux-être des humains grâce aux aliments, à la nutrition et à des produits novateurs et de créer de nouvelles occasions pour l'agriculture à partir des ressources biologiques. Le programme permet de créer des connaissances, des processus, des technologies ou des produits nouveaux pour accélérer l'intégration des résultats scientifiques et technologiques au continuum de l'innovation.

Ressources financières budgétaires (dollars)

Dépenses prévues 2013-2014	Dépenses réelles 2013-2014	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2013-2014
126 489 318	246 037 781	119 548 463

Les différences au chapitre des ressources financières sont principalement attribuables à une harmonisation des programmes, aux paiements ponctuels versés en raison de la récente restructuration du gouvernement et aux montants reportés de l'exercice 2012-2013.

Ressources humaines (équivalents temps plein)

Prévu 2013-2014	Réel 2013-2014	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2013-2014
1 217	1 452	235

Le nombre d'équivalents temps plein est plus élevé que le nombre prévu en raison d'une harmonisation des ressources à l'échelle des programmes.

Résultats du rendement

Résultat attendu	Indicateur de rendement	Objectif	Résultat réel
Plus de connaissances pour saisir les nouvelles possibilités dans les domaines des produits bioactifs et des nouveaux bioproduits	Nombre d'articles examinés par des pairs soumis pour publication, en préparation ou publiés pour des projets de recherche « fermés » menés dans le cadre de cette activité Valeur de référence tirée du rapport sur le rendement de la Direction générale de 2011-2012, couvrant la période s'échelonnant de 2008 à 2012 = 70	70 au cours de la période allant du 1er avril 2013 au 31 mars 2018	48 articles examinés par des pairs ont été soumis ou publiés dans le cadre de cette activité de recherche pour les projets terminés au cours de l'exercice 2013-2014

Analyse du rendement et leçons retenues

La recherche ciblée dans ce domaine a permis de renforcer les attributs de certains produits agricoles, de fournir un soutien à la capacité de l'industrie d'améliorer la santé et le bien-être des humains par le truchement des aliments, de la nutrition et de produits innovateurs, et d'élaborer de nouveaux débouchés pour l'agriculture grâce aux ressources biologiques.

À titre de premier exemple, les scientifiques d'Agriculture et Agroalimentaire Canada ont développé une pomme de terre à faible indice glycémique. Les aliments à faible indice glycémique se digèrent lentement, sans créer de grands pics de sucre et d'insuline dans l'organisme. Cela permet d'atteindre une perte de poids durable et d'améliorer la gestion du diabète. Des essais plus approfondis permettront de déterminer si ce légume constituerait une nouvelle option alimentaire pour les diabétiques ou d'autres personnes suivant un régime faible en glucides. Dans l'affirmative, cela pourrait ouvrir de nouveaux marchés pour les agriculteurs et accroître leur compétitivité.

Une nouvelle variété de blé maintenant offerte aux agriculteurs constitue un deuxième exemple. AC^{MC} Emerson est la première variété de blé canadienne homologuée et cotée « R » (résistant) à la fusariose de l'épi, un champignon qui peut avoir des effets dévastateurs sur les récoltes. Les scientifiques au Centre de recherches de Lethbridge en Alberta ont conçu cette nouvelle variété qui résiste également à la rouille de la tige, à la rouille brune et à la rouille jaune. Avec un bon taux de survie à l'hiver, une maturité modérée et une forte paille de hauteur moyenne, AC^{MC} Emerson a également une concentration de protéines supérieure de 1 % et de meilleures caractéristiques meunières que les variétés cultivées à l'heure actuelle dans les Prairies.

À titre de troisième exemple, mentionnons une percée faite par les chercheurs d'Agriculture et Agroalimentaire Canada qui appuiera les efforts mobilisés partout dans le monde pour protéger les cultures de blé contre Ug99, une rouille de la tige du blé potentiellement dévastatrice qui touche les cultures de l'Afrique à l'Asie occidentale et qui représente une menace à la production

de blé à l'échelle mondiale. En identifiant deux gènes extrêmement résistants à Ug99, ces chercheurs ont réussi à lier des marqueurs moléculaires à ces gènes résistants qui peuvent maintenant être utilisés dans la sélection du blé.

Sous-programme 3.1.2 : Adaptation de l'agriculture canadienne

Description : L'objectif du Programme canadien d'adaptation agricole est d'aider les secteurs de l'agriculture, de l'agroalimentaire et des produits agro-industriels à profiter des possibilités, à réagir aux nouveaux enjeux et à déterminer et à appliquer les solutions à cet égard afin qu'ils puissent s'adapter et demeurer compétitifs. Il y a deux types de mode de prestation : les conseils de l'industrie de chaque province et territoire financent les projets dans leur région; la Division des mesures d'adaptation d'Agriculture et Agroalimentaire Canada finance les projets qui ont une portée nationale. Les conseils de l'industrie peuvent également agir collectivement en entreprenant des projets plurirégionaux (bénéfices collectifs). Les clients visés sont des particuliers, des organismes et des associations sans but lucratif, des coopératives, des offices de commercialisation, des groupes autochtones et des entreprises à but lucratif.

Ressources financières budgétaires (dollars)

Dépenses prévues 2013-2014	Dépenses réelles 2013-2014	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2013-2014
29 830 600	16 902 299	(12 928 301)

Dans l'ensemble, mais surtout à la dernière année du programme, les conseils chargés d'exécuter le volet régional du Programme canadien d'adaptation agricole ont été très sélectifs dans les types de projets qu'ils approuvaient pour s'assurer que tous les projets de l'industrie étaient une priorité pour le secteur et pouvaient être terminés avant la fin du programme.

Ressources humaines (équivalents temps plein)

Prévu 2013-2014	Réel 2013-2014	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2013-2014
8	10	2

Le nombre d'équivalents temps plein est plus élevé que le nombre prévu en raison d'une harmonisation des ressources à l'échelle des programmes.

Résultats du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Objectifs	Résultats réels
Une connaissance approfondie des solutions/stratégies analysées/mises à l'essai afin de réagir aux enjeux/possibilités	Nombre de projets d'analyse ou de mise à l'essai de solutions et de stratégies permettant de réagir aux enjeux/possibilités Valeur de référence établie en 2008 = zéro (0) du fait que ces indicateurs n'étaient pas encore mesurés	490 au cours de la période allant du 1er juin 2009 au 31 mars 2014	651
Une connaissance approfondie des technologies, produits ou procédés potentiellement novateurs	Nombre de projets visant l'analyse ou la mise à l'essai de technologies, produits ou procédés novateurs Valeur de référence établie en 2008 = zéro (0) du fait que ces indicateurs n'étaient pas encore mesurés	260 au cours de la période allant du 1er juin 2009 au 31 mars 2014	448

Analyse du rendement et leçons retenues

Le Programme canadien d'adaptation agricole est arrivé à échéance le 31 mars 2014, dépassant ses objectifs pour les deux indicateurs de rendement et comptant 651 projets d'élaboration de solutions et de stratégies visant à traiter des enjeux et des possibilités et 448 projets de développement de produits, procédés ou technologies innovateurs. Par exemple, grâce au financement du programme, l'*Alberta Farm Animal Care* a élaboré le *Canadian Livestock Transport Certification Program*, un cours de formation complet destiné aux transporteurs, expéditeurs et receveurs de bétail. Ce programme de certification répond à la demande d'un nombre accru d'installations de transformation à l'échelle de l'Amérique du Nord qui exigent une preuve de compétence/certification dans le transport de bétail et de volaille.

Les objectifs ci-dessus ont été fixés au début du programme, lorsque les engagements financiers totaux dans le cadre des projets étaient considérablement moins élevés que les fonds alloués à certains conseils de l'industrie et au volet national du programme. Après l'établissement de ces objectifs, une demande de report de fonds a été approuvée, les montants alloués ont été rajustés et le nombre de projets approuvés, ainsi que d'engagements a augmenté.

Sous-programme 3.1.3 : Agri-flexibilité – utilisation de la science pour saisir les débouchés et relever les défis du marché

Description : Agri-flexibilité vise à aider le secteur agricole à s'adapter aux pressions et à améliorer sa compétitivité en finançant des mesures non liées à la gestion des risques de l'entreprise qui diminueront les coûts de production, amélioreront la viabilité de l'environnement, favoriseront l'innovation et réagiront aux défis du marché. Les fonds d'Agri-

flexibilité sont dispensés aux demandeurs soit directement par Agriculture et Agroalimentaire Canada soit par les provinces ou territoires ou groupes de l'industrie qui ont présenté avec succès des propositions dans un but précis à Agriculture et Agroalimentaire Canada pour une clientèle ciblée.

Agri-flexibilité – le volet de l'utilisation de la science pour saisir les débouchés et relever les défis du marché dispense des fonds visant à accroître les connaissances scientifiques ou les nouvelles technologies afin de transformer les produits de base en nouveaux débouchés destinés aux marchés à valeur ajoutée ou de la bioéconomie; permettre la production de nouveaux produits, relever les défis du marché ou améliorer la qualité des produits pour les activités et bénéficiaires non admissibles dans le cadre de tout autre programme d'Agriculture et Agroalimentaire Canada.

Ressources financières budgétaires (dollars)

Dépenses prévues 2013-2014	Dépenses réelles 2013-2014	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2013-2014
3 966 823	2 510 380	(1 456 443)

Les différences au chapitre des ressources financières sont principalement attribuables à une harmonisation des programmes Agri-flexibilité. En outre, les dépenses réelles étaient inférieures aux dépenses autorisées en raison du moment de la mise en œuvre de projets pluriannuels dans le cadre du programme Agri-flexibilité.

Ressources humaines (équivalents temps plein)

Prévu 2013-2014	Réel 2013-2014	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2013-2014
0	0	0

Les équivalents temps plein à l'appui de ce sous-programme sont partagés et sont déclarés dans les autres sous-programmes suivants : 2.3.4 Agri-flexibilité – demande accrue du marché et 3.1.4 Agri-flexibilité – transformation agricole.

Résultats du rendement

Résultat attendu	Indicateur de rendement	Objectif	Résultat réel
Un maintien ou une augmentation des efforts d'innovation ou d'adaptation au sein de la chaîne de valeur; les producteurs et les partenaires tirent parti des débouchés actuels et en créent de nouveaux	Nombre d'innovations élaborées Valeur de référence établie en 2009 = zéro (0)	133 au cours de la période allant du 1er juin 2009 au 31 mars 2014	110

Analyse du rendement et leçons retenues

Le programme Agri-flexibilité[xiv] est arrivé à échéance le 31 mars 2014. Ce sous-programme a financé cinq initiatives qui ont généré 110 innovations au total. Bien que ce sous-programme ait produit de nombreuses innovations, il n'a pas atteint son objectif au 31 mars 2014. Certaines activités financées ont été lancées plus tard que prévu et ont généré un faible taux de participation. Bien que le financement ait cessé et que les projets soient terminés, une initiative visant à financer la mise à niveau d'un centre alimentaire au Manitoba est toujours en cours et peut fournir d'autres innovations. Au centre, des scientifiques et des ingénieurs alimentaires visent à aider les entrepreneurs à trouver des idées de produits alimentaires afin d'apporter de nouveaux produits sur le marché. Ce centre alimentaire, qui offre des services payants, produira d'autres innovations. Le nombre d'innovations visé peut encore être atteint, mais à une date ultérieure.

Sous-programme 3.1.4 : Agri-flexibilité – transformation agricole

Description : Agri-flexibilité vise à aider le secteur agricole à s'adapter aux pressions et à améliorer sa compétitivité en finançant des mesures non liées à la gestion des risques de l'entreprise qui diminueront les coûts de production, amélioreront la viabilité de l'environnement, favoriseront l'innovation et réagiront aux défis du marché. Les fonds d'Agri-flexibilité sont dispensés aux demandeurs soit directement par d'Agriculture et Agroalimentaire Canada soit par les provinces ou territoires ou groupes de l'industrie qui ont présenté avec succès des propositions dans un but précis à Agriculture et Agroalimentaire Canada pour une clientèle ciblée.

L'Initiative Agri-transformation a pour objectif d'accroître la compétitivité du secteur canadien de la transformation agroalimentaire en permettant l'adoption de nouvelles technologies et procédures et l'introduction de nouveaux produits en dispensant des contributions remboursables en ce qui a trait à l'achat ainsi qu'à l'installation d'équipement et de machinerie nouveaux pour l'entreprise.

Ressources financières budgétaires (dollars)

Dépenses prévues 2013-2014	Dépenses réelles 2013-2014	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2013-2014
12 385 173	7 837 882	(4 547 291)

Les différences au chapitre des ressources financières sont principalement attribuables à une harmonisation des programmes Agri-flexibilité. En outre, les dépenses réelles étaient inférieures aux dépenses autorisées en raison du moment de la mise en œuvre de projets pluriannuels dans le cadre du programme Agri-flexibilité.

Ressources humaines (équivalents temps plein)

Prévu 2013-2014	Réel 2013-2014	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2013-2014
2	2	0

Résultats du rendement

Résultat attendu	Indicateur de rendement	Objectif	Résultat réel
Une augmentation du nombre d'entreprises d'agri-transformation qui adoptent de nouvelles technologies et de nouveaux procédés	Nombre d'entreprises d'agri-transformation qui adoptent de nouvelles technologies et de nouveaux procédés par l'entremise du programme Valeur de référence établie en 2009 = zéro (0)	35 au cours de la période allant du 1er juin 2009 au 31 mars 2014	53

Analyse du rendement et leçons retenues

Le programme Agri-flexibilité[xiv] est arrivé à échéance le 31 mars 2014. Dans le cadre de ce sous-programme, des accords ont été signés avec 58 bénéficiaires, y compris cinq projets en 2013-2014. Au cours de la durée du programme, 5 des 58 bénéficiaires ont choisi de résilier leurs accords.

Ce sous-programme a remporté un succès auprès de la clientèle cible, surpassant l'objectif lié au taux de participation. Cela est en grande partie attribuable aux coûts des projets financés, qui étaient en moyenne inférieurs aux coûts prévus au début du programme. On a donc pu financer de nouvelles entreprises d'agri-transformation. Parmi les projets financés, mentionnons une provenderie qui a reçu une contribution remboursable pour installer un broyeur à cylindres en acier, accroître la capacité d'entreposage des grains et de la farine, et améliorer l'automatisation de la chaîne d'emballage pour son installation de mouture biologique située au Québec. Le projet a permis d'accroître considérablement la production, ainsi que les ventes sur les marchés nationaux et d'exportation, de diminuer les coûts de production, d'augmenter la demande en grains et de créer de nouveaux emplois.

Sous-programme 3.1.5 : Recherche accélérant l'innovation

Description : Ce programme vise à aborder les nouvelles exigences scientifiques des secteurs de l'agriculture, de l'agroalimentaire et des produits agro-industriels canadiens en fournissant l'accès à des connaissances scientifiques qui aident l'industrie à déterminer et à atténuer les risques touchant la production agricole et agroalimentaire, à tenir compte des considérations liées à la durabilité, à accroître la productivité et à tirer profit des débouchés. Voici quelques objectifs

de ce programme : mener des recherches novatrices pour comprendre les enjeux et les occasions clés du secteur; transformer les connaissances scientifiques en produits, processus et pratiques agricoles qui améliorent la compétitivité, la rentabilité et la durabilité du secteur agricole; et travailler avec l'industrie pour axer les efforts d'Agriculture et Agroalimentaire Canada sur les occasions et les risques opérationnels clés.

Ressources financières budgétaires (dollars)

Dépenses prévues 2013-2014	Dépenses réelles 2013-2014	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2013-2014
27 195 157	32 108 136	4 912 979

Les différences au chapitre des ressources financières sont principalement attribuables à une harmonisation des programmes et aux paiements ponctuels versés en raison de la récente restructuration du gouvernement.

Ressources humaines (équivalents temps plein)

Prévu 2013-2014	Réel 2013-2014	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2013-2014
118	141	23

Le nombre d'équivalents temps plein est plus élevé que le nombre prévu en raison d'une harmonisation des ressources à l'échelle des programmes.

Résultats du rendement

Résultat attendu	Indicateur de rendement	Objectif	Résultat réel
Plus de connaissances pour réduire les menaces de catastrophes pesant sur les cultures, optimiser les gains d'efficacité dans le secteur du bétail et améliorer la sécurité alimentaire	Nombre de nouveaux produits, procédés et technologies pouvant être transférés aux intervenants Valeur de référence pour les programmes de *Cultivons l'avenir* (2008-2013) = 51	56 au cours de la période allant du 1er avril 2013 au 31 mars 2018	14 produits, procédés, ou technologies, nouveaux ou améliorés, ont été transférés aux intervenants au cours de l'exercice 2013-2014

Analyse du rendement et leçons retenues

Dans le cadre de *Cultivons l'avenir 2*[iv], plusieurs nouvelles initiatives ont été lancées dans ce secteur de programme dans le but de minimiser les risques de catastrophes pesant sur les cultures, d'optimiser les gains d'efficacité dans la production animale et d'améliorer la compétitivité au moyen du renforcement des produits alimentaires et de l'amélioration de la salubrité.

Agriculture et Agroalimentaire Canada a mis sur pied 52 nouveaux projets dans le cadre de l'Initiative pour l'avancement durable des sciences et de la technologie, 46 dans l'Initiative sur les cultures, le bétail et les aliments et 43 dans des projets de salubrité des aliments.

Par exemple, dans le cadre de l'Initiative pour l'avancement durable des sciences et de la technologie, une base de données a été conçue pour déterminer l'état et la capacité de changement des pratiques de gestion des nutriments et des sols de systèmes de production clés pour la partie canadienne du bassin du lac Érié.

Les maladies végétales constituent le facteur le plus limitant de la production alimentaire au Canada. En vue de développer des cultivars résistants et de prolonger leur durabilité, il est nécessaire d'étudier leurs effets. Dans le cadre de l'Initiative sur les cultures, le bétail et les aliments, une aire de croissance d'ergots (groupe de champignons) a été mise sur pied à Lacombe (Alberta), pour sélectionner le matériel génétique du triticale résistant aux ergots, la première du genre au Canada. Le triticale compte de nombreux avantages : il peut être cultivé à l'échelle du Canada, dans des conditions environnementales diverses, et a un potentiel de rendement élevé grâce à une tolérance améliorée au stress et à l'efficacité de l'utilisation des nutriments. Le triticale offre aux utilisateurs finaux agricoles et industriels du Canada un approvisionnement en grains et en matières premières destinées aux bioproduits à des fins industrielles (par exemple, biomatériaux, carburants et produits biochimiques), qui est durable sur le plan environnemental et à coûts compétitifs.

Sous-programme 3.1.6 : Recherche, développement et transfert des connaissances

Description : L'objectif de la recherche-développement et du transfert des connaissances menés par l'industrie est d'accélérer le rythme d'innovation dans le secteur en soutenant les recherches menées par l'industrie, les activités de création et de transfert de connaissances et de développement de produits, technologies, pratiques, processus et services agricoles novateurs dans le secteur de l'agriculture, de l'agroalimentaire et des produits agro-industriels pour améliorer les possibilités sur le marché et favoriser l'innovation, l'investissement dans l'industrie et le leadership. Ce sous-programme offre des contributions non remboursables aux bénéficiaires et de l'aide à la recherche pour les dépenses salariales et non salariales d'Agriculture et Agroalimentaire Canada qui servent à mener des activités approuvées de sciences appliquées à l'appui d'un projet.

Ressources financières budgétaires (dollars)

Dépenses prévues 2013-2014	Dépenses réelles 2013-2014	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2013-2014
73 438 340	44 938 691	(28 499 649)

Les dépenses réelles sont inférieures aux dépenses prévues en raison du haut volume et de la complexité des demandes reçues par le programme et le temps d'approbation de certains projets.

Ressources humaines (équivalents temps plein)

Prévu 2013-2014	Réel 2013-2014	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2013-2014
127	151	24

Le nombre d'équivalents temps plein est plus élevé que le nombre prévu en raison d'une harmonisation des ressources à l'échelle des programmes.

Résultats du rendement

Résultat attendu	Indicateur de rendement	Objectif	Résultat réel
Un secteur a une capacité supplémentaire de de créer de nouvelles technologies et connaissances	Nombre d'employés nouvellement formés et hautement qualifiés dans le secteur Valeur de référence établie en 2012 pour les programmes de *Cultivons l'avenir* (2008-2013) = 130	130 au cours de la période allant du 1er avril 2013 au 31 mars 2018	14

Analyse du rendement et leçons retenues

Selon un bon nombre d'études, y compris la méta-évaluation des programmes d'innovation d'Agriculture et Agroalimentaire Canada, la capacité de recherche et de développement de l'industrie est un obstacle à l'innovation. Ce programme ne fait non seulement la promotion de la recherche, mais accroît la capacité du secteur, comme l'indique le nombre de nouveaux scientifiques qui travaillent dans le secteur. Au total, 14 étudiants ont terminé leurs études (maîtrise ou doctorat) en 2013-2014 dans diverses disciplines scientifiques. La majorité des étudiants qui travaillent à des projets obtiendront leur diplôme au cours des deux dernières années du programme.

À compter de l'exercice 2014-2015, ce sous-programme fera également rapport du nombre de publications scientifiques examinées par des pairs qui ont été produites aux termes des projets financés.

Sous-programme 3.1.7 : Appui à la commercialisation et l'adoption

Description : L'objectif de l'Appui à la commercialisation et l'adoption est d'accélérer la démonstration, la commercialisation et/ou l'adoption de produits agro-industriels novateurs, technologies, processus ou services pour augmenter la compétitivité du secteur dans l'ensemble de la chaîne de valeur et obtenir un rendement sur les investissements. Ce sous-programme offrirait des contributions remboursables pour les projets de démonstration et de commercialisation agro-industriels menés par l'industrie destinés à faciliter la commercialisation ou l'adoption des innovations agricoles. Le financement des activités serait consacré aux coûts d'immobilisations, comme la construction, l'achat et l'installation de matériel, ainsi qu'au

marketing, au développement des compétences, aux services à contrat et à la main-d'œuvre. Les bénéficiaires admissibles sont les organismes à but lucratif.

Ressources financières budgétaires (dollars)

Dépenses prévues 2013-2014	Dépenses réelles 2013-2014	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2013-2014
26 779 142	26 135 069	(644 073)

Ressources humaines (équivalents temps plein)

Prévu 2013-2014	Réel 2013-2014	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2013-2014
8	10	2

Le nombre d'équivalents temps plein est plus élevé que le nombre prévu en raison d'une harmonisation des ressources à l'échelle des programmes.

Résultats du rendement

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Objectifs	Résultats réels
Le secteur a accès à des capitaux d'investissement d'origine gouvernementale ou privée pour soutenir la démonstration, la commercialisation, et l'adoption de technologies, de processus, de produits et de services novateurs	Valeur monétaire des investissements du secteur privé Valeur de référence des deux indicateurs établie en 2012 = zéro (0)	118,5 millions de dollars au cours de la période allant du 1er avril 2013 au 31 mars 2018	20,8 millions de dollars en 2013-2014
Le secteur a accès à des capitaux d'investissement d'origine gouvernementale ou privée pour soutenir la démonstration, la commercialisation, et l'adoption de technologies, de processus, de produits et de services novateurs	Valeur monétaire des investissements gouvernementaux Valeur de référence des deux indicateurs établie en 2012 = zéro (0)	118,5 millions de dollars au cours de la période allant du 1er avril 2013 au 31 mars 2018	24,9 millions de dollars en 2013-2014

Analyse du rendement et leçons retenues

Ce sous-programme devrait atteindre son objectif quinquennal fixé à 118,5 millions de dollars au chapitre des investissements des secteurs public et privé dans l'innovation en agriculture. Les accords de contribution conclus dans le cadre du programme visent à réduire les risques financiers associés aux activités de commercialisation tardive, qui aident les bénéficiaires à obtenir un financement privé supplémentaire afin d'investir dans l'innovation. À la fin de l'exercice 2013-2014, huit projets avaient été approuvés et des accords de contribution avaient été signés.

Sous-programme 3.1.8 : Programme d'innovation à frais partagés

Description : Les programmes fédéraux, provinciaux, et territoriaux contribuent à l'accroissement de l'innovation au sein du secteur agricole canadien en soutenant les activités de recherche et de développement et en facilitant la démonstration, la commercialisation et la prestation de services afin d'améliorer la productivité, la compétitivité, la croissance économique et l'adaptabilité du secteur agricole canadien, et aident celui-ci à saisir les occasions sur les marchés nationaux et internationaux. Une aide financière est versée au milieu universitaire, aux producteurs, aux entreprises agricoles, ainsi qu'à d'autres organisations, ce qui favorise une plus grande interaction entre les parties.

Ressources financières budgétaires (dollars)

Dépenses prévues 2013-2014	Dépenses réelles 2013-2014	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2013-2014
25 735 000	65 768 144	40 033 144

Les différences au chapitre des ressources financières sont principalement attribuables à une harmonisation des programmes à coûts partagés de *Cultivons l'avenir 2*.

Ressources humaines (équivalents temps plein)

Prévu 2013-2014	Réel 2013-2014	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2013-2014
8	10	2

Le nombre d'équivalents temps plein est plus élevé que le nombre prévu en raison d'une harmonisation des ressources à l'échelle des programmes.

Résultats du rendement

Résultat attendu	Indicateur de rendement	Objectif	Résultat réel
Un secteur a une capacité supplémentaire d'adopter et de commercialiser de nouveaux procédés, pratiques, services et technologies	Nombre de possibilités d'innovation financées Valeur de référence établie pour les programmes de *Cultivons l'avenir* (2008-2013) = 100	100 au cours de la période allant du 1er avril 2013 au 31 mars 2018	Les données provinciales et territoriales sur le rendement annuel seront fournies en 2014-2015

Analyse du rendement et leçons retenues

Les provinces et les territoires ont la marge de manœuvre nécessaire pour concevoir et mettre en œuvre des programmes adaptés aux besoins régionaux diversifiés.

En 2013-2014, les provinces et territoires ont mis en œuvre les programmes d'innovation à coûts partagés de *Cultivons l'avenir 2*[iv], qui incluent le soutien des projets de recherche et une aide au secteur en finançant des innovations qui lui permettent de saisir les possibilités de commercialisation et d'adopter de nouveaux produits, procédés et technologies.

Puisqu'il s'agit de la première année du programme, aucun résultat n'est disponible pour l'instant. Les données provinciales et territoriales sur le rendement annuel pour 2013-2014 devraient être accessibles à l'exercice 2014-2015.

En juillet 2013, Agriculture et Agroalimentaire Canada a réalisé son *Évaluation des programmes de contribution à frais partagés non liés à la gestion des risques de l'entreprise de Cultivons l'avenir*[xv]. Parmi les programmes non liés à la gestion des risques de l'entreprise de *Cultivons l'avenir* exécutés par les provinces et les territoires, notons ceux qui appuyaient la science et l'innovation. Selon les résultats de l'évaluation, les programmes liés à la science et à l'innovation ont financé une vaste gamme d'activités le long du continuum de l'innovation, allant de l'établissement des priorités en innovation et de la conceptualisation, à la création d'innovations et à la recherche connexe, et à l'adoption et à la commercialisation de produits et de procédés innovateurs.

L'innovation est un secteur prioritaire de *Cultivons l'avenir 2* et les programmes continueront à couvrir l'ensemble du spectre de l'innovation.

Programme 3.2 : Développement de l'agroentreprise

Description : Ce programme encourage l'utilisation de saines pratiques de gestion et d'en faire connaître les avantages tout en permettant aux entreprises du secteur d'être rentables et d'investir dans les secteurs où il le faut pour gérer de façon durable le fonds de ressources naturelles ainsi que produire et commercialiser des produits alimentaires et autres qui sont sans danger. Le Programme de développement de l'agroentreprise financera des activités provinciales et

territoriales d'application de pratiques et de compétences en gestion des affaires qui renforcent la capacité des entreprises du secteur à évaluer les répercussions financières des améliorations qu'elles apportent à leurs méthodes, notamment l'effet sur leur rentabilité des plans environnementaux, des systèmes de salubrité des aliments et des projets d'innovation, à gérer la transformation, à réagir au changement et à innover dans leurs opérations, aider les propriétaires d'agroentreprises à comprendre leur situation financière et à mettre en place des mesures efficaces ainsi que des plans et pratiques de gestion, et qui favorisent la participation des jeunes agriculteurs ou des débutants dans ce domaine, des membres des Premières nations et des clients dans certains sous-secteurs en transition.

Ressources financières budgétaires (dollars)

Budget principal des dépenses 2013-2014	Dépenses prévues 2013-2014	Autorisations totales pouvant être utilisées 2013-2014	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2013-2014	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2013-2014
14 383 831	117 323 831	66 175 058	54 672 561	(62 651 270)

Les différences au chapitre des ressources financières sont principalement attribuables à une harmonisation des programmes de *Cultivons l'avenir 2*.

Ressources humaines (équivalents temps plein)

Prévu 2013-2014	Réel 2013-2014	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2013-2014
31	29	(2)

Résultats du rendement

Résultat attendu	Indicateur de rendement	Objectif	Résultat réel
Une augmentation du nombre d'objectifs commerciaux atteints	Pourcentage d'entreprises participant aux programmes de développement de l'agroentreprise qui ont atteint leurs objectifs commerciaux et de carrière Valeur de référence établie en 2012 = 55 %, selon la méthode utilisée dans les sondages précédents : Sondage national sur le renouveau, mené en 2004, en 2007 et en 2011 Sondage sur l'impact des programmes de renouveau sur la clientèle, mené en 2007, en 2009 et en 2012 Enquête financière sur les fermes, menée en 2011 Enquête de Gestion agricole du Canada, menée en 2011-2012	55 % d'ici le 31 mars 2018	Les données provinciales et territoriales sur le rendement annuel seront fournies en 2014-2015

	Sondage de l'Institut de la gestion agricole de l'Ontario, menée en 2011 et en 2012		

Analyse du rendement et leçons retenues

Les initiatives de Développement de l'agroentreprise sont composées de plusieurs programmes et services distincts qui aident l'industrie agricole à atteindre ses objectifs commerciaux. Par exemple, le programme Agri-compétitivité offre un soutien à l'industrie et aux producteurs pour qu'ils développent leurs capacités commerciales et entrepreneuriales en vue de saisir les possibilités au pays et à l'étranger. En outre, les services de médiation en matière d'endettement agricole aident les producteurs et les créanciers à conclure des arrangements financiers mutuellement satisfaisants dans le cadre de différends en matière d'insolvabilité.

Puisqu'il s'agit de la première année des initiatives de Développement de l'agroentreprise, aucun résultat n'est disponible pour l'instant. Les données provinciales et territoriales sur le rendement annuel devraient être accessibles à l'hiver 2015. Des analyses et des résultats plus précis se trouvent aux sections portant sur les sous-programmes correspondants.

Sous-programme 3.2.1 : Service de médiation en matière d'endettement agricole

Description : Le service offre une solution de remplacement aux tribunaux pour régler les différends en matière d'insolvabilité. Un conseiller financier effectue un examen de la situation financière de l'exploitation agricole et prépare un plan de relance. Des médiateurs professionnels aident l'agriculteur et ses créditeurs à conclure une entente financière mutuellement satisfaisante. Une suspension des procédures peut être accordée pour protéger l'agriculteur de toute reprise ou saisie d'actifs. Les particuliers, entreprises, partenariats, coopératives ou autres associations de personnes qui sont insolvables et exploitent une entreprise agricole à des fins commerciales sont admissibles à ce service.

Ressources financières budgétaires (dollars)

Dépenses prévues 2013-2014	Dépenses réelles 2013-2014	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2013-2014
4 401 053	3 400 656	(1 000 397)

Les dépenses réelles sont inférieures aux dépenses prévues en raison d'un nombre moins élevé de demandes reçues au cours de l'exercice et des économies découlant de la récente restructuration du gouvernement.

Ressources humaines (équivalents temps plein)

Prévu 2013-2014	Réel 2013-2014	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2013-2014
15	14	(1)

Résultats du rendement

Résultat attendu	Indicateur de rendement	Objectif	Résultat réel
Une augmentation des ententes entre les producteurs insolvables et leurs créanciers quant aux mesures de relance financière	Pourcentage de demandes qui aboutissent à la signature d'une entente entre les producteurs et les créanciers Valeur de référence établie en 2011 = 79 % d'après le Rapport au Parlement sur la *Loi sur la médiation en matière d'endettement agricole* : Service de médiation en matière d'endettement agricole	82 % d'ici le 31 mars 2014	78 %

Analyse du rendement et leçons retenues

Le Service de médiation en matière d'endettement agricole[li] fournit aux agriculteurs des services de consultation financière afin d'aider à élaborer un plan de relance, et un service de médiation dans le but de parvenir à des arrangements financiers mutuellement satisfaisants avec leurs créanciers. La valeur de référence a été calculée en déterminant le pourcentage de demandes remplies qui ont donné lieu à la signature d'un arrangement au cours de la période d'examen de trois ans qui était couverte dans l'examen du Service de médiation en matière d'endettement agricole en 2011 (79 %). Le résultat réel a été calculé au moyen de la même méthode (par exemple, moyenne mobile sur trois ans fondée sur les exercices 2011-2012 à 2013-2014). Le nombre d'arrangements signés varie d'une année à l'autre en raison de nombreux facteurs et peut par conséquent être supérieur ou inférieur à la moyenne globale sur trois ans au cours d'une année donnée. Par exemple, des 294 demandes traitées en 2013-2014, 78 % ont donné lieu à la signature d'arrangements entre les producteurs et leurs créanciers, comparativement à 73 % des 323 demandes traitées en 2012-2013.

Sous-programme 3.2.2 : Agri-flexibilité – amélioration de la rentabilité

Description : Agri-flexibilité vise à aider le secteur agricole à s'adapter aux pressions et à améliorer sa compétitivité en finançant des mesures non liées à la gestion des risques de l'entreprise qui diminueront les coûts de production, amélioreront la viabilité de l'environnement, favoriseront l'innovation et réagiront aux défis du marché. Les fonds d'Agri-flexibilité sont dispensés aux demandeurs soit directement par Agriculture et Agroalimentaire Canada soit par les provinces ou territoires ou groupes de l'industrie qui ont présenté avec succès des propositions dans un but précis à Agriculture et Agroalimentaire Canada pour une clientèle ciblée.

Le volet de l'amélioration de la rentabilité d'Agri-flexibilité dispense des fonds afin de mettre au point des outils et des systèmes qui améliorent l'accès des producteurs aux renseignements sur

l'agronomie, les produits de base et le marché, lesquels amélioreront la gestion commerciale et la gestion des exploitations agricoles. Le volet de l'amélioration de la rentabilité d'Agri-flexibilité fournit des fonds pour les activités, bénéficiaires, projets et initiatives qui ne sont pas admissibles dans le cadre des programmes de *Cultivons l'avenir* d'Agriculture et Agroalimentaire Canada afin de réduire les coûts de production, améliorer la productivité opérationnelle et accroître la qualité des produits.

Ressources financières budgétaires (dollars)

Dépenses prévues 2013-2014	Dépenses réelles 2013-2014	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2013-2014
1 224 446	8 166 870	6 942 424

Les différences au chapitre des ressources financières sont principalement attribuables à une harmonisation des programmes Agri-flexibilité, car le taux de participation de l'industrie était plus élevé pour ce sous-programme.

Ressources humaines (équivalents temps plein)

Prévu 2013-2014	Réel 2013-2014	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2013-2014
0	0	0

Les équivalents temps plein à l'appui de ce sous-programme sont partagés et sont déclarés dans les sous-programmes suivants : 2.3.4 Agri-flexibilité – demande accrue du marché et 3.1.4 Agri-flexibilité – transformation agricole.

Résultats du rendement

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Objectifs	Résultats réels
Une prise de mesures par les producteurs, les partenaires et le secteur, afin de réduire les coûts de production	Nombre d'initiatives qui auront une incidence positive sur la rentabilité et la compétitivité Valeur de référence établie en 2009 = zéro (0) du fait qu'Agri-flexibilité – Amélioration de la rentabilité est un nouveau programme	22 au cours de la période allant du 1er juin 2009 au 31 mars 2014	23 pour la durée du programme
Une prise de mesures par les producteurs, les partenaires et le secteur, afin de réduire les coûts de production	Nombre d'initiatives portant sur la modification réglementaire Valeur de référence établie en 2009 = zéro (0) du fait qu'Agri-flexibilité – Amélioration de la rentabilité est un nouveau programme	1 au cours de la période allant du 1er juin 2009 au 31 mars 2014	1

Analyse du rendement et leçons retenues

Le programme Agri-flexibilité[xiv] est arrivé à échéance le 31 mars 2014. Ce sous-programme a atteint ses objectifs de rendement. Au total, 15 projets ont été financés, donnant lieu à 23 initiatives ayant une incidence positive sur la rentabilité et la compétitivité. À noter que le projet pilote sur l'hygiène des viandes a regroupé 11 initiatives en vue d'améliorer la rentabilité et la compétitivité des petites entreprises spécialisées dans la viande à l'échelle du pays. Parmi les exemples de projets dirigés par l'industrie qui ont eu une incidence positive sur la rentabilité et la compétitivité, mentionnons *Grow Canola 2.015*, dirigé par le Conseil canadien du canola. Le projet *Grow Canola 2.015* a permis de créer cinq produits en ligne et accessibles sur les téléphones intelligents et les tablettes, fournissant des données agronomiques en temps opportun destinées aux agriculteurs, directement ou indirectement, par l'entreprise d'agronomes et d'autres intervenants de l'industrie.

Une initiative visant à traiter les changements réglementaires a été lancée avec succès au Québec et a obtenu un excellent taux de participation auprès de sa clientèle cible. Cette initiative a permis d'aider l'industrie à s'adapter aux changements apportés aux programmes provinciaux de stabilisation du revenu. Le programme a financé l'élaboration de plans d'action agricole, ce qui mènera à l'adoption de pratiques de gestion exemplaires et à une meilleure rentabilité. Les plans d'action ont été élaborés par les producteurs avec l'aide d'experts en finance ou en agriculture. Plus de 4 400 services consultatifs ont été fournis entre le début de la stratégie et le moment où le dernier rapport a été présenté par la province.

Sous-programme 3.2.3 : Le Programme d'utilisation du port de Churchill

Description : Ce programme verse des subventions aux personnes morales, incluant la nouvelle Commission canadienne du blé à participation volontaire, qui organisent des expéditions de produits céréaliers par navires océaniques à partir du port de Churchill. Étant donné que la Commission canadienne du blé utilisait régulièrement le port de Churchill, ce programme facilitera la transition au nouveau modèle de commercialisation en donnant le temps nécessaire pour accroître la diversification du port de Churchill. Ce programme livré par le gouvernement fédéral verse un maximum de 4 6 $ millions par an pour un maximum de 500 000 tonnes de grain. Le total de l'aide pour ce programme de 5 ans se terminant le 31 mars 2017 est de 23 $ millions.

Ressources financières budgétaires (dollars)

Dépenses prévues 2013-2014	Dépenses réelles 2013-2014	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2013-2014
4 856 583	4 553 244	(303 339)

Ressources humaines (équivalents temps plein)

Prévu 2013-2014	Réel 2013-2014	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2013-2014
0	0	0

Les équivalents temps plein à l'appui de ce sous-programme sont partagés et sont déclarés dans d'autres sous-programmes.

Résultats du rendement

Résultat attendu	Indicateur de rendement	Objectif	Résultat réel
Un maintien des expéditions de produits céréaliers transitant par le port	Nombre de tonnes de produits céréaliers expédiés Valeur de référence établie en 2011 en fonction de la moyenne historique de la période s'échelonnant de 2005 à 2010 = 500 000 tonnes	500 000 tonnes d'ici le 31 mars 2017	635 962 tonnes pour la saison d'expédition de 2013

Analyse du rendement et leçons retenues

Le programme a remporté un succès, c'est-à-dire qu'il a réussi à maintenir les niveaux historiques d'expédition de grains. Au cours de la saison d'expédition de 2013, 635 962 tonnes de grains ont été expédiées par le port de Churchill, dont 494 918 tonnes ont fait l'objet d'un soutien direct du programme. Une diversification accrue de la clientèle a eu lieu, un fait qui a été démontré par les cinq entreprises qui ont utilisé le port en 2013. Avant la mise en œuvre du programme, la Commission canadienne du blé[xlii] a été la plupart du temps le seul utilisateur du port.

Le fait qu'il y ait plus d'utilisateurs et que plus de 20 % du tonnage ait été expédié sans aide en 2013 laisse entendre que la transition vers un nouveau modèle de commercialisation est en cours.

Sous-programme 3.2.4 : Agri-compétitivité

Description : Le Programme Agri-compétitivité aide l'industrie, y compris les producteurs, à s'adapter aux possibilités et aux problèmes qui évoluent et émergent rapidement tant sur la scène nationale qu'internationale, améliorant ainsi la réaction aux marchés et le développement et la capacité des entreprises et des entrepreneurs. Les activités du programme Agri-compétitivité se classent en trois volets. Le volet Favoriser le développement des entreprises subventionne une variété d'initiatives par des subventions et contributions.

Ressources financières budgétaires (dollars)

Dépenses prévues 2013-2014	Dépenses réelles 2013-2014	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2013-2014
3 901 749	4 829 087	927 338

Les différences au chapitre des ressources financières sont principalement attribuables à une harmonisation des programmes.

Ressources humaines (équivalents temps plein)

Prévu 2013-2014	Réel 2013-2014	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2013-2014
12	11	(1)

Résultats du rendement

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Objectifs	Résultat réel
Des entreprises du secteur de l'agriculture, de l'agroalimentaire et des produits agro-industriels en mesure de s'adapter à un contexte commercial en pleine évolution	Pourcentage d'exploitations agricoles clientes qui ont été en mesure de prendre de meilleures décisions grâce aux informations et aux outils fournis par les organismes nationaux Valeur de référence établie en 2012 = 65 %, selon la méthode utilisée dans les précédents sondages : Sondage national sur le renouveau, publié en 2004, en 2007 et en 2011 Sondage sur l'impact des programmes de renouveau sur la clientèle, mené en 2007, en 2009 et en 2012 Enquête financière sur les fermes, menée en 2011 Enquête de Gestion agricole du Canada, menée en 2011-2012 Sondage de l'Institut de la gestion agricole de l'Ontario, menée en 2011 et en 2012	65 % d'ici le 31 mars 2018	Bien que l'objectif soit fixé au 31 mars 2018, les progrès réalisés à ce jour indiquent que l'objectif sera atteint

Des entreprises du secteur de l'agriculture de l'agroalimentaire et des produits agro-industriels en mesure de s'adapter à un contexte commercial en pleine évolution	Pourcentage d'exploitations agricoles clientes qui ont été en mesure de s'adapter au changement grâce aux informations et aux outils fournis par les organismes nationaux Valeur de référence établie en 2012 = 50 %, selon la méthode utilisée dans les précédents sondages : Sondage national sur le renouveau, publié en 2004, en 2007 et en 2011 Sondage sur l'impact des programmes de renouveau sur la clientèle, mené en 2007, en 2009 et en 2012 Enquête financière sur les fermes, menée en 2011 Enquête de Gestion agricole du Canada, menée en 2011-2012 Sondage de l'Institut de la gestion agricole de l'Ontario, menée en 2011 et en 2012	50 % d'ici le 31 mars 2018	Bien que l'objectif soit fixé au 31 mars 2018, les progrès réalisés à ce jour indiquent que l'objectif sera atteint

Analyse du rendement et leçons retenues

Des accords de contribution ont été signés avec cinq organisations nationales à but non lucratif en vue de soutenir des projets destinés à améliorer les compétences, les outils et les connaissances des entrepreneurs de l'industrie. Ces organisations ont commencé à mettre en œuvre des activités, dans le cadre de leurs projets approuvés, qui devraient aider les agroentreprises à s'adapter et à améliorer leur rentabilité et leur résilience en élaborant une capacité entrepreneuriale, ainsi qu'un leadership au chapitre des particuliers et de l'industrie.

Sous-programme 3.2.5 : Adaptabilité et capacité de l'industrie à frais partagés

Description : Le programme subvient aux besoins des activités provinciales et territoriales favorisant l'adoption de saines pratiques de gestion, par les producteurs et les entreprises agricoles, en vue d'assurer la rentabilité des entreprises. Des programmes et des initiatives admissibles permettent aux producteurs et aux entreprises agricoles d'acquérir les connaissances les outils et les habiletés nécessaires pour comprendre leur situation financière, évaluer les possibilités et faire face au changement. Le programme aide les producteurs et les entreprises agricoles à se rapprocher de leurs objectifs opérationnels, à accroître leur rentabilité et à investir au besoin, afin de produire et de commercialiser des produits agricoles de manière sécuritaire et de gérer les ressources naturelles de façon durable.

Ressources financières budgétaires (dollars)

Dépenses prévues 2013-2014	Dépenses réelles 2013-2014	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2013-2014
102 940 000	33 722 704	(69 217 296)

Les différences au chapitre des ressources financières sont principalement attribuables à une harmonisation des programmes à coûts partagés de *Cultivons l'avenir 2*.

Ressources humaines (équivalents temps plein)

Prévu 2013-2014	Réel 2013-2014	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2013-2014
4	4	0

Résultats du rendement

Résultat attendu	Indicateur de rendement	Objectif	Résultat réel
Les producteurs et des agroentreprises clientes connaissent les pratiques, les outils et les services de gestion commerciale	Nombre de clients rejoints Valeur de référence pour les programmes de Cultivons l'avenir (2008-2013) = 15 000	15 000 au cours de la période allant du 1er avril 2013 au 31 mars 2018	Les données provinciales et territoriales sur le rendement annuel seront fournies en 2014-2015

Analyse du rendement et leçons retenues

Les provinces et les territoires ont la marge de manœuvre nécessaire pour concevoir et mettre en œuvre des programmes adaptés pour répondre aux besoins régionaux diversifiés. En 2013-2014, les provinces et territoires ont mis en œuvre les programmes d'adaptabilité et de capacité de l'industrie à coûts partagés de *Cultivons l'avenir 2*[iv], qui incluent la prestation de services de consultation et d'évaluation liés aux pratiques de gestion d'entreprise et l'augmentation du nombre d'infrastructures hydriques et d'irrigation.

Puisqu'il s'agit de la première année du programme, aucun résultat n'est disponible pour l'instant. Les données provinciales et territoriales sur le rendement annuel pour 2013-2014 devraient être accessibles à l'exercice 2014-2015.

En juillet 2013, Agriculture et Agroalimentaire Canada a réalisé son *Évaluation des programmes de contribution à frais partagés non liés à la gestion des risques de l'entreprise de Cultivons l'avenir*[xv]. Parmi les programmes non liés à la gestion des risques de l'entreprise de *Cultivons l'avenir* exécutés par les provinces et les territoires, notons ceux qui appuyaient le développement de l'agroentreprise. Selon les résultats de l'évaluation, ces programmes sont perçus comme ayant contribué à améliorer les pratiques de gestion d'entreprise au sein du secteur. Les programmes de développement de l'agroentreprise ont été populaires auprès des

producteurs et sont considérés comme ayant contribué à l'amélioration des pratiques de gestion d'entreprise au sein du secteur.

Ce secteur de programme se poursuit dans le cadre de *Cultivons l'avenir 2*, avec un accent supplémentaire sur l'aide au développement d'entreprises pour les entreprises aux prises avec de nouvelles réalités du marché à l'échelle du secteur.

Programme 3.3 : Développement des régions rurales et développement des coopératives

Description : Le programme Développement des régions rurales et développement des coopératives favorise le développement des collectivités rurales et celui des coopératives en conseillant l'ensemble du gouvernement sur les politiques et les programmes touchant les collectivités rurales et les coopératives.

(Note : En 2013, dans le cadre des efforts continus de consolidation et de transformation d'Agriculture et Agroalimentaire Canada, on a décidé de cesser progressivement les activités du Secrétariat rural. Cette décision a été prise à la suite de l'examen des services et des programmes d'Agriculture et Agroalimentaire Canada qui a eu lieu lors de l'examen pangouvernemental complet des dépenses liées aux programmes, annoncé dans le Budget de 2012. La Direction générale des politiques stratégiques du Ministère est désormais responsable de la lentille rurale et veille à ce que les besoins et enjeux uniques des collectivités rurales soient pris en compte dans l'élaboration des politiques et des programmes agricoles. Le dossier rural est beaucoup plus vaste que le secteur de l'agriculture et de nombreux ministères ont des responsabilités à l'égard du Canada rural. C'est pourquoi il est important que tous les programmes et les politiques tiennent compte des caractéristiques uniques du Canada rural.

En 2012, un comité parlementaire spécial s'est vu confier le mandat d'étudier la situation des coopératives au Canada. Dans son rapport, le comité recommandait la consolidation de la responsabilité liée aux coopératives non financières au sein d'un seul ministère, soit Industrie Canada. Le gouvernement, dans sa réponse, a accepté la recommandation du comité et pris des mesures pour transférer le dossier des coopératives à Industrie Canada. Le transfert a été effectué en juin 2013. Le ministère des Finances du Canada demeure responsable des coopératives financières.)

Ressources financières budgétaires (dollars)

Budget principal des dépenses 2013-2014	Dépenses prévues 2013-2014	Autorisations totales pouvant être utilisées 2013-2014	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2013-2014	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2013-2014
4 063 511	4 063 511	4 126 694	2 577 149	(1 486 362)

L'exercice 2013-2014 était une année de transition dans laquelle la récente restructuration du gouvernement touchant le développement des régions rurales et le développement des coopératives a été progressivement mise en œuvre. À compter de 2014-2015, les dépenses à l'appui du développement des régions rurales seront intégrées dans d'autres programmes et les dépenses à l'appui du développement des coopératives seront déclarées par Industrie Canada.

Ressources humaines (équivalents temps plein)

Prévu 2013-2014	Réel 2013-2014	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2013-2014
13	8	(5)

Résultats du rendement

Résultat attendu	Indicateur de rendement	Objectif	Résultat réel
Une élaboration d'initiatives concertées en matière de politiques et de recherche s'appuyant sur la capacité d'innovation et l'esprit concurrentiel des coopératives et des collectivités rurales	Nombre d'initiatives concertées en matière de recherche ou de politiques lancées et poursuivies Valeur de référence pour 2012-2013 = 3	4 d'ici le 31 mars 2014	0

Analyse du rendement et leçons retenues

Le portefeuille de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire[iii] continue d'investir massivement dans les programmes et les services essentiels offerts aux agriculteurs et au secteur de l'agriculture, dont la majeure partie est établie dans le Canada rural. Tous les ministères du gouvernement canadien contribuent à la prospérité du Canada rural en offrant des programmes et des services qui répondent à ses besoins. Grâce à la création de Service Canada[iii] et à l'accessibilité en ligne de l'information, les habitants des collectivités rurales disposent de nombreux moyens pour obtenir des renseignements sur les programmes et les services fédéraux.

Le Ministère continue de fournir un soutien aux coopératives liées au secteur de l'agriculture, puisque les entreprises, les coopératives et les organisations non gouvernementales sont les bénéficiaires admissibles pour les programmes ministériels, tels que, l'innovation, le développement des entreprises, de l'adaptation et d'autres programmes. De plus, plusieurs autres ministères fédéraux offrent une grande diversité de programmes et de services aux coopératives.

Sous-programme 3.3.1 : Développement rural

Description : Amélioration de la collaboration en matière de développement de politiques portant sur les enjeux en ce qui a trait à la relation agriculture-ruralité ou encore sur le développement rural en semant l'adoption de solutions innovantes qui contribuent à moderniser et à diversifier la base économique des régions rurales et à renforcer l'agriculture, l'agroalimentaire et l'économie canadienne.

Ressources financières budgétaires (dollars)

Dépenses prévues 2013-2014	Dépenses réelles 2013-2014	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2013-2014
3 496 759	2 568 515	(928 244)

Ressources humaines (équivalents temps plein)

Prévu 2013-2014	Réel 2013-2014	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2013-2014
8	8	0

Résultats du rendement

Résultat attendu	Indicateur de rendement	Objectif	Résultat réel
Un lancement d'initiatives concertées en matière de politiques et de recherche portant sur des enjeux stratégiques et ciblés et s'appuyant sur la capacité d'innovation et l'esprit concurrentiel des collectivités et des régions rurales	Nombre d'initiatives concertées en matière de recherche ou de politiques lancées et poursuivies Valeur de référence pour 2012-2013 = 1	2 d'ici le 31 mars 2014	0

Analyse du rendement et leçons retenues

Reconnaissant l'importance d'avoir rapidement accès aux renseignements, le Ministère a mis à jour le Guide des programmes et des services du Canada rural[liii].

Sous-programme 3.3.2 : Développement des coopératives

Description : Amélioration de la collaboration en matière de développement de politiques portant sur les enjeux en ce qui a trait à la relation agriculture-ruralité ou encore sur le développement rural en semant l'adoption de solutions innovantes qui contribuent à moderniser

et à diversifier la base économique des régions rurales et à renforcer l'agriculture, l'agroalimentaire et l'économie canadienne.

Ressources financières budgétaires (dollars)

Dépenses prévues 2013-2014	Dépenses réelles 2013-2014	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2013-2014
566 752	8 634	(558 118)

Ressources humaines (équivalents temps plein)

Prévu 2013-2014	Réel 2013-2014	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2013-2014
5	0	(5)

Résultats du rendement

Résultat attendu	Indicateur de rendement	Objectif	Résultat réel
Un lancement d'initiatives concertées en matière de politiques et de recherche portant sur des enjeux stratégiques et ciblés et s'appuyant sur la capacité d'innovation et l'esprit concurrentiel des collectivités et des régions rurales	Nombre d'initiatives concertées en matière de recherche ou de politiques lancées et poursuivies Valeur de référence pour 2012-2013 = 1	2 d'ici le 31 mars 2014	0

Analyse du rendement et leçons retenues

Agriculture et Agroalimentaire Canada a transféré ses ressources liées aux coopératives non financières à Industrie Canada[liv]. Le transfert a été achevé en juin 2013.

Programme 3.4 : Agence canadienne du pari mutuel

Description : En vertu de l'article 204 du Code criminel du Canada le ministre de l'Agriculture et Agroalimentaire Canada est responsable des politiques et de la réglementation concernant les paris mutuels sur les courses de chevaux. L'Agence canadienne du pari mutuel est un organisme de service spécial d'Agriculture et Agroalimentaire Canada qui est chargé de réglementer et de superviser les activités de pari mutuel dans les hippodromes canadiens, et qui a pour objectif de s'assurer que le tout s'y déroule de manière équitable pour le public. Les coûts associés aux activités de l'Agence canadienne du pari mutuel sont recouvrés au moyen d'un prélèvement fixé actuellement à 0,8 pour 100 sur chaque pari engagé au Canada. Les plans stratégiques de

l'Agence canadienne du pari mutuel sont axés sur la réglementation et la surveillance de façon moderne, efficace et transparente des activités de pari mutuel sur les courses hippiques.

Ressources financières budgétaires (dollars)

	Budget principal des dépenses 2013-2014	Dépenses prévues 2013-2014	Autorisations totales pouvant être utilisées 2013-2014	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2013-2014	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2013-2014
Brut	9 350 000	9 350 000	15 086 279	8 109 765	(1 240 235)
Moins revenue disponible	9 771 000	9 771 000	9 771 000	10 268 166	497 166
Net	(421 000)	(421 000)	5 315 279	(2 158 401)	(1 737 401)

Ressources humaines (équivalents temps plein)

Prévu 2013-2014	Réel 2013-2014	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2013-2014
44	36	(8)

Résultats du rendement

Résultat attendu	Indicateur de rendement	Objectif	Résultat réel
Un déroulement équitable des paris mutuels pour les parieurs canadiens	Pourcentage des hippodromes et des salles de pari au Canada qui sont conformes au Règlement sur la surveillance du pari mutuel et qui sont inspectés par des agents de l'Agence canadienne du pari mutuel Valeur de référence en mars 2012 = 100 %	100 % d'ici le 31 mars 2014	100 % sont conformes Il n'y a pas de problème de non-respect de la réglementation en suspens pour un exploitant de paris mutuels bénéficiant d'une licence octroyée par l'Agence canadienne du pari mutuel

Analyse du rendement et leçons retenues

L'Agence canadienne du pari mutuel[lv] a veillé à ce que les activités de pari mutuel réalisées dans les hippodromes et les salles de paris du Canada respectent le *Règlement sur la surveillance du pari mutuel*[lvi] et les politiques connexes.

L'Agence a continué de mettre en œuvre des programmes de contrôle des drogues équines dans les hippodromes afin de s'assurer que les résultats des courses ne sont pas influencés par

l'administration inappropriée de drogues ou de médicaments aux chevaux de course. Le prélèvement fédéral sur les activités de pari mutuel a complété le budget de fonctionnement de l'Agence canadienne du pari mutuel d'environ 8,11 millions de dollars en 2013-2014.

Services internes 4.1

Description : Les services internes sont des groupes d'activités et de ressources connexes qui sont gérées de façon à répondre aux besoins des programmes et des autres obligations générales d'une organisation. Ces groupes sont les suivants : services de gestion et de surveillance, services des communications, services juridiques, services de gestion des ressources humaines, services de gestion des finances, services de gestion de l'information, services des technologies de l'information, services immobiliers, services du matériel, services de gestion des acquisitions et autres services administratifs. Les services internes comprennent uniquement les activités et les ressources qui s'appliquent à l'ensemble d'une organisation et non celles fournies uniquement à un programme.

Ressources financières budgétaires (dollars)

Budget principal des dépenses 2013-2014	Dépenses prévues 2013-2014	Autorisations totales pouvant être utilisées 2013-2014	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2013-2014	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2013-2014
279 468 875	292 052 774	232 738 071	232 577 216	(59 475 558)

Les différences au chapitre des ressources financières sont principalement attribuables à une harmonisation des programmes, aux montants reportés de l'exercice 2012-2013 et aux paiements ponctuels versés en raison de la récente restructuration du gouvernement.

Ressources humaines (équivalents temps plein)

Prévu 2013-2014	Réel 2013-2014	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2013-2014
1 914	1 499	(415)

Le nombre réel d'équivalents temps plein est inférieur au nombre prévu, surtout en raison de la récente restructuration du gouvernement. Le Ministère est en voie de réduire le nombre d'équivalents temps plein conformément aux objectifs établis en 2012-2013 et 2013-2014. Le nombre prévu d'équivalents temps plein n'a pas tenu compte de ces facteurs en raison du moment où le Rapport sur les plans et les priorités a été préparé.

Analyse du rendement et leçons retenues

Plan d'investissement

Agriculture et Agroalimentaire Canada a élaboré son deuxième Plan d'investissement ministériel quinquennal qui a été approuvé par les ministres du Conseil du Trésor. Ce plan d'investissement souligne les investissements prévus entre 2013-2014 et 2017-2018 à l'appui des priorités ministérielles et des résultats prévus.

Le Ministère a démontré un engagement à l'égard de l'amélioration continue et le cadre de gestion de projets du Ministère a été essentiel dans ce domaine. La capacité de gestion de projets du Ministère a été évaluée en fonction de la Politique du Secrétariat du Conseil du Trésor sur la gestion des projets et le Ministère a obtenu le même niveau de capacité que celui qui avait déjà été approuvé par le Conseil du Trésor.

Gestion des ressources humaines

Dans le cadre de la nouvelle Directive sur la gestion du rendement, 100% des gestionnaires et des superviseurs du Ministère ont suivi une formation obligatoire fournie par l'École de la fonction publique du Canada. Des ateliers internes destinés aux gestionnaires et les employés ont également permis de sensibiliser davantage le personnel et de l'équiper afin qu'il respecte ses obligations et tire pleinement profit du processus de rendement. Depuis janvier 2014, 2 452 employés ont assisté aux ateliers qui étaient offerts jusqu'à la mi-avril 2014.

En vue de mieux positionner l'effectif du Ministère, on a mis en place un plan quinquennal pour examiner et corriger les anomalies liées aux descriptions de tâches, aux structures organisationnelles (y compris les rapports hiérarchiques et les rôles et responsabilités des employés) et aux profils linguistiques. Ce travail a permis d'assurer la conformité aux initiatives pangouvernementales visant à améliorer la classification, notamment l'utilisation de descriptions de tâches génériques.

Dans le but de développer les compétences clés soulignées par le greffier dans le processus de l'Objectif 2020, une formation sur la gestion du changement et la capacité d'adaptation a été offerte à 300 employés et gestionnaires. Des documents supplémentaires ont aussi été intégrés au Programme de perfectionnement en gestion et en leadership.

Services de communication

Au cours de la dernière année, les communications d'Agriculture et Agroalimentaire Canada ont mis l'accent sur *Cultivons l'avenir 2*[iv], fournissant des renseignements sur les programmes et services à l'appui des initiatives stratégiques liées à l'innovation, à la compétitivité, au développement des marchés et à la gestion des risques de l'entreprise. Les communications ont aussi appuyé les efforts visant à transformer la conception des programmes, l'administration et la prestation des services, et à bien faire comprendre aux Canadiens dans quelle mesure les secteurs de l'agriculture et de la transformation des aliments participent à la croissance et à la prospérité économique du pays. Parmi les faits saillants, notons la communication des volets agricoles des principaux accords commerciaux, la promotion des activités scientifiques importantes du Ministère et l'amélioration des communications avec les intervenants et les Canadiens grâce à une présence améliorée sur le Web et les médias sociaux.

Agriculture et Agroalimentaire Canada a également contribué à l'exercice Objectif 2020, un dialogue lancé par le greffier du Conseil privé sur l'avenir de la fonction publique. Au moyen d'une campagne de sensibilisation du Ministère, les employés d'Agriculture et Agroalimentaire

Canada avaient la possibilité d'exprimer leurs opinions, idées et solutions pour améliorer leur milieu de travail et la manière dont ils fournissent des services au secteur agricole et aux Canadiens. Plus de 3 000 employés ont présenté plus de 5 000 demandes, lesquelles ont été résumées dans un rapport présenté au greffier.

Gestion des programmes et des services

Le Ministère a continué d'élaborer et de mettre en œuvre des modèles, des formulaires et des lignes directrices normalisés afin d'assurer que ses clients vivent une expérience uniforme à l'échelle des programmes, trouvant un juste équilibre entre la saine gestion des fonds publics et la responsabilisation, et le fardeau imposé aux clients. Plus de 30 produits standards se trouvent sur son site Web interne, dont plus de 20 étaient accessibles l'année dernière, à temps pour la mise en œuvre de *Cultivons l'avenir 2*. Les rapports sur le rendement et les finances sont plus uniformes grâce à des modèles de rapports normalisés et des formations visant à assurer une meilleure compréhension de la terminologie et des exigences.

Le Système de prestation de subventions et de contributions a été mis en œuvre avec succès, simplifiant considérablement les processus opérationnels et améliorant la gestion et l'exécution en ligne des programmes de subventions et de contributions non liés à la gestion des risques de l'entreprise. Ce système constitue une étape importante vers la prestation de services axés sur la clientèle et la réalisation d'économies administratives internes. Les clients peuvent désormais présenter une demande en ligne et recevoir un accusé de réception de leur demande. Le personnel des programmes peut examiner et vérifier les demandes en ligne, consigner les résultats de l'évaluation, de l'évaluation des risques du projet et les détails de l'accord de contribution, engager des fonds pour le projet et négocier le plan de travail et le budget avec les bénéficiaires.

L'accès libre-service offert par téléphone aux clients a été amélioré et simplifié en réduisant de 46 % les numéros sans frais. Les avantages découlant des initiatives d'amélioration des services ont été évalués au moyen de normes de service et de sondages auprès de la clientèle. Cette information a permis de mieux comprendre les attentes des clients et de cerner les priorités en matière d'amélioration.

Écologisation des opérations gouvernementales

Le Ministère a fait des progrès importants au cours du premier cycle de l'initiative d'Écologisation des opérations gouvernementales. L'autoévaluation des objectifs atteints ou dépassés a été réalisée pour tous les objectifs, à l'exception de l'objectif 8.5 Réduction des émissions de gaz à effet de serre, qui devrait être dépassé d'ici 2020-2021. Parmi les faits saillants, mentionnons des réductions de 15,1 % et 24 % des émissions de gaz à effet de serre et de la consommation de papier (années de base), qui avaient un objectif provisoire pour 2013-2014 de 3,1 % et un objectif définitif de 20 %, respectivement. De plus, le Ministère a surpassé les exigences de l'objectif 8.6 Équipement électrique et électronique. En ce qui concerne l'objectif 8.7 Réduction du nombre d'imprimantes, l'objectif d'une imprimante pour huit

employés de bureau a été atteint, mais un an plus tard que prévu. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez-vous reporter à la section sur l'écologisation des opérations gouvernementales du tableau supplémentaire de la Stratégie ministérielle de développement durable[lvii]

Section III : Renseignements supplémentaires

Faits saillants des états financiers

Les faits saillants financiers présentés dans ce Rapport ministériel sur le rendement cherchent à donner un aperçu général de la situation financière et des activités du Ministère. On trouvera des données plus détaillées dans les états financiers consolidés du Ministère qui sont préparés selon la comptabilité d'exercice.

Agriculture et Agroalimentaire Canada
État condensé des opérations et de la situation financière nette ministérielle (non audité)
Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2014
(dollars)

	Résultats attendus 2013-2014	Résultats réels 2013-2014	Résultats réels 2012-2013	Écart (résultats réels 2013-2014 moins résultats attendus 2013-2014)	Écart (résultats réels 2013-2014 moins résultats réels 2012-2013)
Total des charges	2 525 800 000	2 472 847 000	2 778 550 000	(52 953 000)	(305 703 000)
Total des revenus	63 738 000	64 033 000	63 571 000	295 000	462 000
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	2 462 062 000	2 408 814 000	2 715 410 000	(53 248 000)	(306 596 000)
Situation financière nette du ministère	265 317 000	283 321 000	236 256 000	18 004 000	47 065 000

Note : Les soldes de 2012-2013 ont été reclassés de ceux présentés dans le *Rapport ministériel sur le rendement de 2012-2013* pour présenter les dépenses liées aux activités transférées à Services partagées Canada. Pour plus de précisions, consulter la note 15 des relevés financiers du Ministère.

Agriculture et Agroalimentaire Canada
État condensé de la situation financière (non audité)
Au 31 mars 2014
(dollars)

	2013-2014	2012-2013	Écart (2013-2014 moins 2012-2013)
Total des passifs nets	1 063 996 000	1 305 798 000	(241 802 000)
Total des actifs financiers nets	969 166 000	1 163 029 000	(193 863 000)
Dette nette du ministère	94 830 000	142 769 000	(47 939 000)
Total des actifs non financiers	378 151 000	379 025 000	(874 000)
Situation financière nette du ministère	283 321 000	236 256 000	47 065 000

Actifs

À la fin de 2013-2014, le Ministère détenait des actifs financiers bruts totaux de 1 326,0 millions de dollars qui sont présentés nets des actifs financiers détenus pour le compte du gouvernement, lesquels se composent essentiellement de prêts en cours. Le Ministère détenait également des actifs non financiers d'une valeur totale de 378,2 millions de dollars.

Le total des actifs nets à la fin de l'exercice 2013-2014 se chiffrait à 969,2 millions de dollars, soit une baisse de 193,8 millions de dollars par rapport aux actifs de 1 163,0 millions de dollars de l'exercice précédent. Ce changement a été provoqué par une baisse du solde des montants à recevoir du Trésor de 178,7 millions de dollars. Les montants à recevoir du Trésor constituent une charge légitime à imputer aux crédits ministériels et ils pourront être utilisés par le Ministère au cours des périodes futures sans autre autorisation.

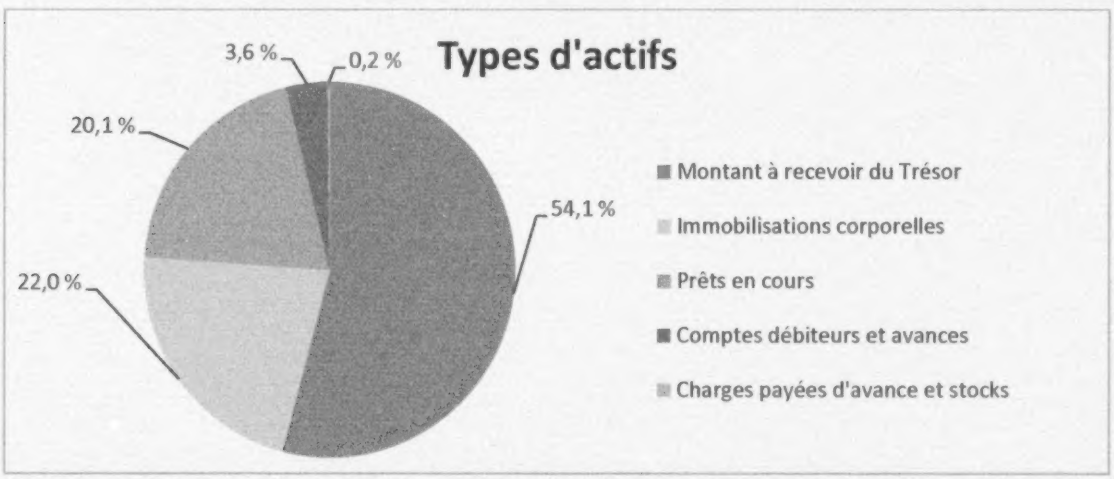

Note : Les actifs détenus pour le compte du gouvernement sont compris dans ce diagramme.

Passif

Le passif découlant des activités du Ministère est constitué principalement des comptes créditeurs et des charges à payer, dont une grande partie à un rapport avec les ajustements dans le cadre des programmes comme Agri-stabilité, exécutés en 2013-2014. Le Ministère ne détient pas de passif au nom du gouvernement.

Le total du passif à la fin de l'exercice 2013-2014 était de 1 064,0 millions de dollars, soit une baisse de 241,8 millions de dollars par rapport au passif de 1 305,8 millions de dollars de l'année précédente. L'écart est attribuable à une baisse de 203,7 millions de dollars au titre des comptes créditeurs et charges à payer et de 42,2 millions de dollars d'avantages sociaux futurs.

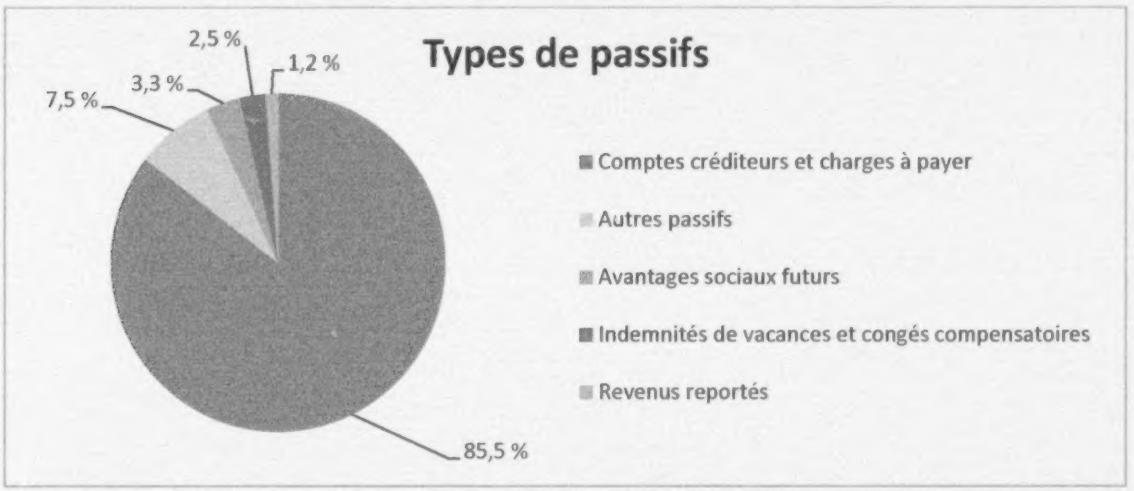

Dépenses et revenus

Les dépenses engagées et les revenus accumulés qui ont assuré le financement des programmes et des services d'Agriculture et Agroalimentaire Canada au service des Canadiens en 2013-2014 sont détaillés dans les diagrammes qui suivent.

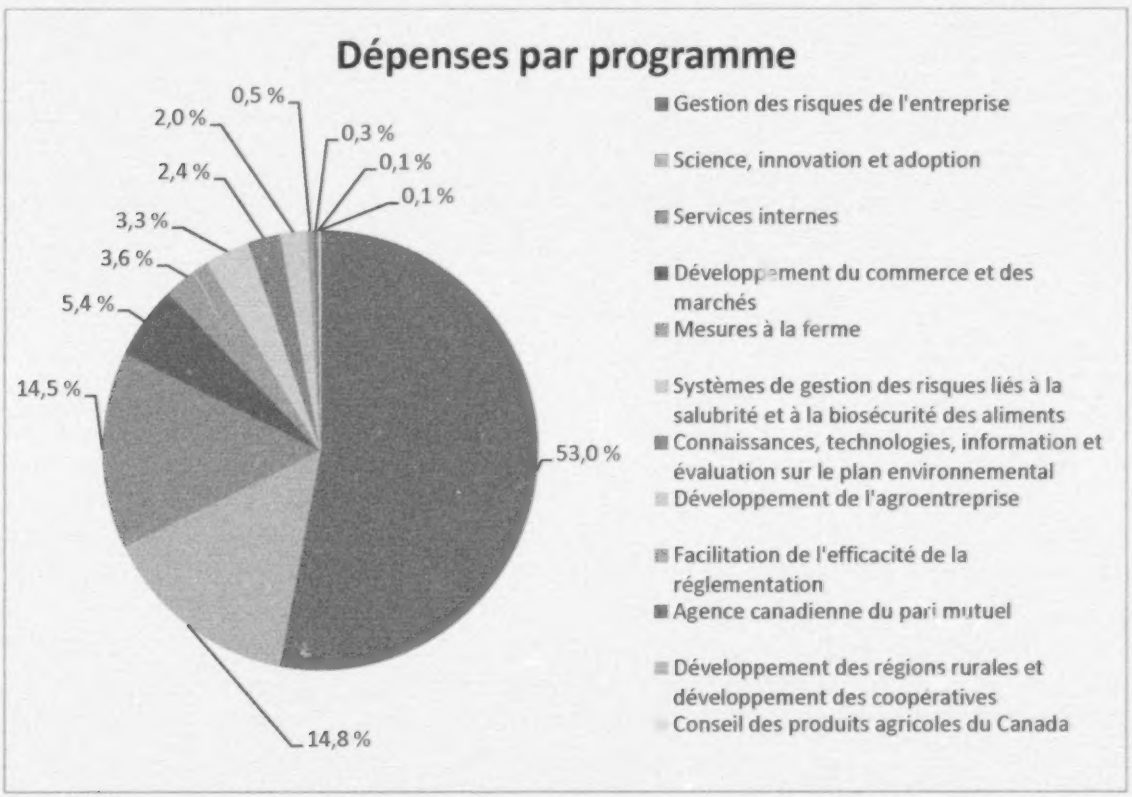

Le total des dépenses a atteint 2 472,8 millions de dollars en 2013-2014, soit une baisse de 305,7 millions de dollars par rapport aux dépenses totales de 2 778,5 millions de dollars de l'année précédente. L'écart est attribuable essentiellement à une baisse de 130,0 millions de dollars des dépenses liées au développement du commerce et des marchés et à une baisse de 83,2 millions de dollars au titre des services internes. Ces baisses ont été contrebalancées par une augmentation de 58,9 millions de dollars des sciences, innovation et adoption.

Les dépenses prévues pour 2013-2014 ont été 2 525,8 millions de dollars par rapport aux dépenses réelles de 2 472,8 millions de dollars. Cela est dû à une baisse de dépenses liées au programme de développement de l'agroentreprise.

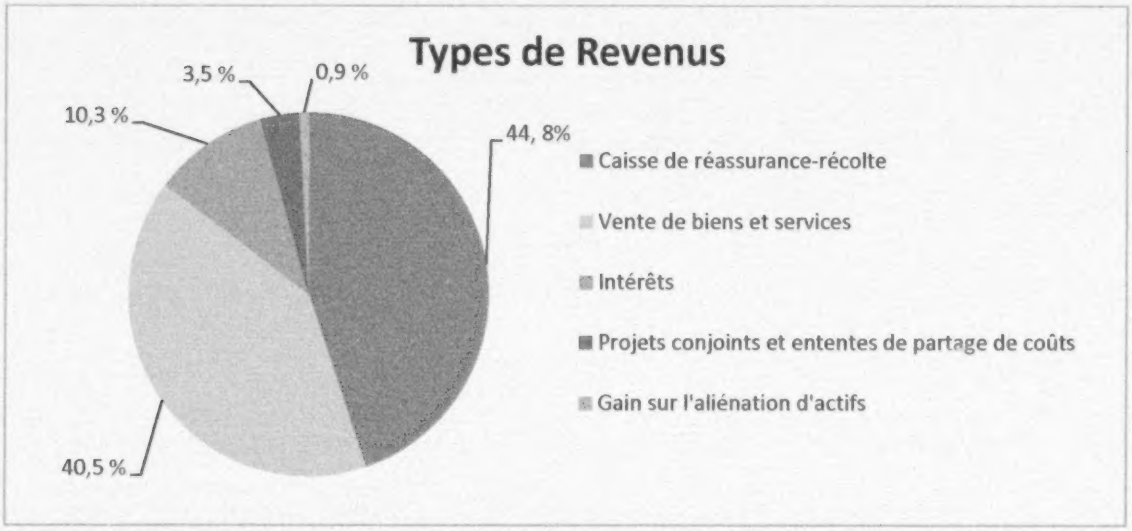

Note : Les revenus gagnés pour le compte du gouvernement sont compris dans ce diagramme.

Les revenus totaux accumulés de 179,9 millions de dollars en 2013-2014 se composent avant tout de 80,6 millions de dollars au titre des primes de la caisse de réassurance-récolte, suivi de 72,9 millions de dollars au titre de la vente de biens et de services. Les revenus totaux sont présentés nets des revenus gagnés pour le compte du gouvernement figurant dans les états financiers du Ministère. Le total des revenus nets s'est chiffré à 64,0 millions de dollars en 2013-2014, contre 63,6 millions de dollars en 2012-2013, soit une augmentation de 0,4 millions de dollars.

États financiers

Les états financiers du Ministère[lviii] se trouvent sur le site Web d'Agriculture et Agroalimentaire Canada.

Tableaux de renseignements supplémentaires

Les tableaux de renseignements supplémentaires énumérés dans le *Rapport ministériel sur le rendement 2013-2014* se trouvent sur le site Web du ministère d'Agriculture et Agroalimentaire Canada[lix].

- Stratégie ministérielle de développement durable;
- Renseignements sur les programmes de paiements de transfert;
- Initiatives horizontales;
- Vérifications internes et évaluations;
- Réponse aux comités parlementaires et aux audits externes;
- Rapport d'étape sur les projets de transformation et les grands projets de l'État;
- Rapport d'étape sur les projets visés par une approbation spéciale du Conseil du Trésor;
- Financement pluriannuel initial;
- Rapport sur les frais d'utilisation.

Dépenses fiscales et évaluations

Il est possible de recourir au régime fiscal pour atteindre des objectifs de la politique publique en appliquant des mesures spéciales, comme de faibles taux d'impôt, des exemptions, des déductions, des reports et des crédits. Le ministère des Finances Canada publie annuellement des estimations et des projections du coût de ces mesures dans une publication intitulée *Dépenses fiscales et évaluations*[lx]. Les mesures fiscales présentées dans ladite publication relèvent de la seule responsabilité du ministre des Finances.

Section IV : Coordonnées de l'organisation

Services des renseignements au public
Agriculture et Agroalimentaire Canada
1341, chemin Baseline
Ottawa (Ontario) K1A 0C5

Téléphone : 613-773-1000
Sans frais : 1-855-773-0241
Télécopieur : 613-773-2772
ATS/TTY : 613-773-2600
Courriel : info@agr.gc.ca
Site Web : http://www.agr.gc.ca

Annexe : Définitions

Architecture d'alignement des programmes : Répertoire structuré de tous les programmes d'un ministère ou organisme qui décrit les liens hiérarchiques entre les programmes et les liens aux résultats stratégiques auxquels ils contribuent.

cadre pangouvernemental : Schéma représentant la contribution financière des organisations fédérales qui dépendent de crédits parlementaires en harmonisant leurs programmes avec un ensemble de 16 secteurs de résultat pangouvernementaux de haut niveau regroupés sous 4 secteurs de dépenses.

cible : Niveau mesurable du rendement ou du succès qu'une organisation, un programme ou une initiative prévoit atteindre dans un délai précis. Une cible peut être quantitative ou qualitative.

crédit : Autorisation donnée par le Parlement d'effectuer des paiements sur le Trésor.

dépenses budgétaires : Les dépenses budgétaires comprennent les dépenses de fonctionnement et en capital; les paiements de transfert à d'autres ordres de gouvernement, à des organisations ou à des particuliers; et les paiements à des sociétés d'État.

dépenses non budgétaires : Recettes et décaissements nets au titre de prêts, de placements et d'avances, qui modifient la composition des actifs financiers du gouvernement du Canada.

dépenses prévues : En ce qui a trait aux Rapports sur les plans et les priorités et aux Rapports ministériel sur le rendement, les dépenses prévues s'entendent des montants approuvés par le Conseil du Trésor au plus tard le 1er février. Elles peuvent donc comprendre des montants qui s'ajoutent aux dépenses prévues indiquées dans le budget principal des dépenses.

Un ministère est censé être au courant des autorisations qu'il a demandées et obtenues. La détermination des dépenses prévues relève du ministère, et ce dernier doit être en mesure de justifier les dépenses et les augmentations présentées dans son Rapport sur les plans et les priorités et son Rapport ministériel sur le rendement.

équivalent temps plein : Mesure utilisée pour déterminer dans quelle mesure un employé représente une année-personne complète dans le budget ministériel. L'équivalent temps plein est calculé en fonction du coefficient des heures de travail assignées et des heures normales de travail. Les heures normales de travail sont établies dans les conventions collectives.

indicateur de rendement : Moyen qualitatif ou quantitatif de mesurer un extrant ou un résultat en vue de déterminer le rendement d'une organisation, d'un programme, d'une politique ou d'une initiative par rapport aux résultats attendus.

plan : Exposé des choix stratégiques qui montre comment une organisation entend réaliser ses priorités et obtenir les résultats connexes. De façon générale, un plan explique la logique qui sous-tend les stratégies retenues et tend à mettre l'accent sur des mesures qui se traduisent par des résultats attendus.

priorité : Plan ou projet qu'une organisation a choisi de cibler et dont elle rendra compte au cours de la période de planification. Il s'agit de ce qui importe le plus ou qui doit être fait en premier pour appuyer la réalisation du ou des résultats stratégiques souhaités.

programme : Groupe d'intrants constitué de ressources et d'activités connexes qui est géré pour répondre à des besoins précis et pour obtenir les résultats visés, et qui est traité comme une unité budgétaire.

programme temporisé : Programme ayant une durée fixe et dont le financement et l'autorisation politique ne sont pas permanents. Ce programme est aussi appelé programme à durée temporaire ou programme à élimination graduelle. Lorsqu'un tel programme arrive à échéance, une décision doit être prise quant à son maintien. Dans le cas d'un renouvellement, la décision précise la portée, le niveau de financement et la durée.

rapport ministériel sur le rendement : Rapport traitant des réalisations concrètes d'une organisation qui dépend de crédits parlementaires au regard des plans, des priorités et des résultats attendus exposés dans le rapport sur les plans et les priorités correspondant. Ce rapport est déposé au Parlement à l'automne.

rapport sur les plans et les priorités : Rapport fournissant des renseignements au sujet des plans et du rendement prévu sur trois ans d'une organisation qui dépend de crédits parlementaires. Ces rapports sont déposés au Parlement chaque printemps.

production de rapports sur le rendement : Processus de communication d'information sur le rendement fondée sur des éléments probants. La production de rapports sur le rendement appuie la prise de décisions, la responsabilisation et la transparence.

rendement : Utilisation qu'une organisation a faite de ses ressources en vue d'obtenir ses résultats, mesure dans laquelle ces résultats se comparent à ceux que l'organisation souhaitait obtenir, et mesure dans laquelle les leçons apprises ont été cernées.

résultat : Conséquence externe attribuable en partie aux activités d'une organisation, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative. Les résultats ne relèvent pas d'une organisation, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative unique, mais ils s'inscrivent dans la sphère d'influence de l'organisation.

résultat stratégique : Avantage durable et à long terme pour les Canadiens qui est rattaché au mandat, à la vision et aux fonctions de base d'une organisation.

résultats du gouvernement du Canada : Ensemble de 16 objectifs de haut niveau établis pour l'ensemble du gouvernement et regroupés selon 4 secteurs de dépenses : affaires économiques, affaires sociales, affaires internationales et affaires gouvernementales.

Structure de la gestion, des ressources et des résultats : Cadre exhaustif comprenant l'inventaire des programmes, des ressources, des résultats, des indicateurs de rendement et de l'information de gouvernance d'une organisation. Les programmes et les résultats sont présentés d'après le lien hiérarchique qui les unit, et les résultats stratégiques auxquels ils contribuent. La Structure de la gestion, des ressources et des résultats découle de l'Architecture d'alignement des programmes.

Note en fin de document

[i]*Loi sur le ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire*, (L.R.C. (1985), ch.A-9), http://lois-laws.justice.gc.ca/fra/lois/A-9/

[ii]Lois et règlements agricoles, http://www.agr.gc.ca/fra/a-propos-de-nous/lois-et-reglements/?id=1180107359564

[iii]Organismes du portefeuille de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire Canada, http://www.agr.gc.ca/fra/a-propos-de-nous/partenaires-et-agences/?id=1360701203481

[iv]*Cultivons l'avenir 2*, http://www.agr.gc.ca/fra/a-propos-de-nous/initiatives-ministerielles-importantes/cultivons-l-avenir-2/?id=1294780620963

[v]*Loi sur le transport ferroviaire équitable pour les producteurs de grain*, http://www.parl.gc.ca/LegisInfo/BillDetails.aspx?Bill=C30&Language=F

[vi]Présence de faibles quantités de cultures génétiquement modifiées, http://www.agr.gc.ca/fra/a-propos-de-nous/opinion-publique-et-consultations/consultation-sur-le-projet-de-politique-nationale-sur-la-gestion-de-la-presence-de-faibles-quantites-de-cultures-genetiquement-modifiees-dans-les-importations-et-sur-son-cadre-de-mise-en-uvre/contexte-presence-de-faibles-quantites-de-cultures-genetiquement-modifiees/?id=1352157082711

[vii]*2013-2014 - Rapport sur les plans et les priorités*, http://www.agr.gc.ca/fra/a-propos-de-nous/planification-et-rapports/rapports-sur-les-plans-et-les-priorites/2013-2014-rapport-sur-les-plans-et-les-priorites/?id=1360279926085

[viii]Cadre pangouvernemantal, http://www.tbs-sct.gc.ca/ppg-cpr/frame-cadre-fra.aspx

[ix]*Loi sur les programmes de commercialisation agricole*, http://laws.justice.gc.ca/fra/lois/A-3.7/

[x]Comptes publics du Canada, http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/recgen/cpc-pac/index-fra.html

[xi]Enquête sur la gestion agroenvironnementale, http://www23.statcan.gc.ca/imdb/p2SV_f.pl?Function=getSurvey&SDDS=5044

[xii]Programme de pâturages communautaires, http://www.agr.gc.ca/fra/?id=1298388156452

[xiii]Programme de lutte contre les gaz à effet de serre en agriculture,
http://www.agr.gc.ca/fra/?id=1331047113009

[xiv]Agri-flexibilité,
http://www.agr.gc.ca/fra/?id=1277926779921

[xv]*Évaluation des programmes de contribution à frais partagés non liés à la gestion des risques de l'entreprise de Cultivons l'avenir*,
http://www.agr.gc.ca/fra/a-propos-de-nous/bureaux-et-emplacements/bureau-de-la-verification-et-de-levaluation/rapports-de-verification-et-d-evaluation/rapports-d-evaluation-d-agriculture-et-agroalimentaire-canada/evaluation-des-programmes-de-contribution-a-frais-partages-non-lies-a-la-gestion-des-risques-de-l-entreprise-de-cultivons-l-avenir/?id=1378742489448

[xvi]Agri-stabilité,
http://www.agr.gc.ca/fra/?id=1291990433266

[xvii]Agri-investissement,
http://www.agr.gc.ca/fra/?id=1291828779399

[xviii]Agri-risques,
http://www.agr.gc.ca/fra/?id=1369851891708

[xix]Programme de paiements anticipés,
http://www.agr.gc.ca/fra/?id=1290176119212

[xx]*Loi sur la croissance dans le secteur agricole*,
http://www.parl.gc.ca/HousePublications/Publication.aspx?Mode=1&DocId=6378152&Language=F

[xxi]Agri-relance,
http://www.agr.gc.ca/fra/?id=1387480598562

[xxii]Agri-relance (Chapitre 8 – L'aide aux producteurs en cas de catastrophe)
http://www.oag-bvg.gc.ca/internet/Francais/parl_oag_201311_08_f_38802.html

[xxiii]Agri-protection,
http://www.agr.gc.ca/fra/?id=1284665357886

[xxiv]*Vérification du programme Agri-protection*,
http://www.agr.gc.ca/fra/a-propos-de-nous/bureaux-et-emplacements/bureau-de-la-verification-et-de-levaluation/rapports-de-verification-et-d-evaluation/rapports-de-verification-d-agriculture-et-agroalimentaire-canada/rapport-verification-du-programme-agri-protection/?id=1398795788947

[xxv]Programme de la *Loi canadienne sur les prêts agricoles*,
http://www.agr.gc.ca/fra/?id=1288035482429

[xxvi]*Loi canadienne sur les prêts agricoles*,
http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/f-2.7/index.html

[xxvii]*Évaluation de la Loi canadienne sur les prêts agricoles*,
http://www.agr.gc.ca/fra/a-propos-de-nous/bureaux-et-emplacements/bureau-de-la-verification-et-de-levaluation/rapports-de-verification-et-d-evaluation/rapports-d-evaluation-d-agriculture-et-agroalimentaire-canada/evaluation-du-programme-de-la-loi-canadienne-sur-les-prets-agricoles/?id=1401475853238

[xxviii]Programme de réserve pour pertes sur prêts dans l'industrie du porc,
http://www.agr.gc.ca/fra/?id=1295643286745

[xxix]*Rapport ministériel sur le rendement 2012-2013*,
http://www.agr.gc.ca/fra/a-propos-de-nous/planification-et-rapports/rapport-ministeriel-sur-le-rendement/rapport-ministeriel-sur-le-rendement-2012-2013/?id=1380233567058

[xxx]Enquête financière sur les fermes,
http://www23.statcan.gc.ca/imdb/p2SV_f.pl?Function=getSurvey&SDDS=3450

[xxxi]Agence canadienne d'inspection des aliments,
http://www.inspection.gc.ca/fra/1297964599443/1297965645317

[xxxii]Règlement sur la santé des animaux,
http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/reglements/C.R.C.%2C_ch._296/

[xxxiii]Initiative de traçabilité des encans de bétail,
http://www.agr.gc.ca/fra/?id=1294344464885

[xxxiv]Transports Canada,
http://www.tc.gc.ca/fra/menu.htm

[xxxv]Office des transports du Canada
https://www.otc-cta.gc.ca/fra

[xxxvi]Partenariat transpacifique,
http://www.agr.gc.ca/fra/industrie-marches-et-commerce/politiques-commerciales-agroalimentaires/negociations-en-cours/negociations-et-initiatives-bilaterales-et-regionales/negociations-du-partenariat-transpacifique-ptp-en-vue-de-conclure-un-accord-de-libreechange/?id=1384281616423

[xxxvii]Organisation de Coopération et de Développement Économiques,
http://www.oecd.org/fr/canada/

[xxxviii]Service des délégués commerciaux du secteur agroalimentaire,
http://www.ats-sea.agr.gc.ca/exp/5607-fra.htm

[xxxix]Marque Canada,
http://www.agr.gc.ca/fra/?id=1319815616712

[xl]Tables rondes sur les chaînes de valeur,
http://www.agr.gc.ca/fra/industrie-marches-et-commerce/tables-rondes-sur-les-chaines-de-valeur/?id=1385758087741

[xli]Table ronde sur les grains,
http://www.agr.gc.ca/fra/industrie-marches-et-commerce/tables-rondes-sur-les-chaines-de-valeur/grains/?id=1385582114523

[xlii]Commission canadienne du blé,
http://www.cwb.ca/ (en anglais seulement)

[xliii]*Lois sur la salubrité des aliments au Canada*,
http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/S-1.1/

[xliv]*Évaluation du Programme des pesticides à usage limité*,
http://www.agr.gc.ca/fra/a-propos-de-nous/bureaux-et-emplacements/bureau-de-la-verification-et-de-levaluation/rapports-de-verification-et-d-evaluation/rapports-d-evaluation-d-agriculture-et-agroalimentaire-canada/evaluation-du-programme-des-pesticides-a-usage-limite/?id=1378325519297

[xlv]Facilitation de l'adaptation de l'industrie à la modernisation de la réglementation,
http://www.agr.gc.ca/fra/?id=1359660587756

[xlvi]Santé Canada,
http://www.hc-sc.gc.ca/index-fra.php

[xlvii]Conseil des produits agricoles du Canada,
http://fpcc-cpac.gc.ca/index.php/fr-FR/

[xlviii] *Loi sur les offices des produits agricoles*,
http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/F-4/

[xlix]Science et innovation,
http://www.agr.gc.ca/fra/science-et-innovation/?id=1360882179814

[l]Programme Agri-compétitivité,
http://www.agr.gc.ca/fra/?id=1359338007173

[li]Service de médiation en matière d'endettement agricole,
http://www.agr.gc.ca/fra/?id=1279223072999

[lii]Service Canada,
http://www.servicecanada.gc.ca/fra/accueil.shtml

[liii]Guide des programmes et des services du Canada rural,
http://www.agr.gc.ca/fra/programmes-et-services/le-guide-des-programmes-et-des-services-du-canada-rural/?id=1395073769126

[liv]Industrie Canada,
http://www.ic.gc.ca/eic/site/icgc.nsf/fra/accueil

[lv]Agence canadienne du pari mutuel,
http://www.agr.gc.ca/fra/a-propos-de-nous/partenaires-et-agences/agence-canadienne-du-pari-mutuel/?id=1204043533186

[lvi]*Règlement sur la surveillance du pari mutuel*,
http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/reglements/DORS-91-365/

[lvii]Tableau de renseignement supplémentaire de la Stratégie ministérielle de développement durable,
http://www5.agr.gc.ca/fra/?id=1410216708583

[lviii]États financiers d'Agriculture et Agroalimentaire Canada,
http://www.agr.gc.ca/fra/a-propos-de-nous/planification-et-rapports/rapports-financiers-du-ministere/?id=1281467902385

[lix]*Rapport ministériel sur le rendement 2013-2014* - Tableaux de renseignements supplémentaires,
http://www5.agr.gc.ca/fra/?id=1410216561008

[lx]*Dépenses fiscales et évaluations*,
http://www.fin.gc.ca/purl/taxexp-fra.asp